

SRDS
5 programmes
33 préconisations

**SCHÉMA RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU SPORT**

2 0 1 8 - 2 0 2 4

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous



L'État,
représenté par Roxana MARACINEANU,
Ministre des Sports,

et la Région Grand Est,
représentée par Jean ROTTNER,
Président de la Région Grand Est

s'engagent à mettre en œuvre, ensemble, le
**Schéma Régional de
Développement du Sport du Grand Est**

Strasbourg, le 11 avril 2019

Roxana MARACINEANU

Ministre des Sports

Jean ROTTNER

Président de la Région Grand Est

Editorial

Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est



Avec le maintien du sport comme compétence partagée et le transfert des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS), la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) donne dorénavant une légitimité aux interventions régionales en faveur de l'accompagnement des sportifs, des clubs et structures d'entraînement et des filières de formation aux métiers du sport et de l'animation. La loi NOTRe conforte non seulement, et avant tout, la nécessité d'un travail conjoint et co-constructif avec l'Etat dans l'organisation de ces établissements, mais également avec les collectivités locales et le mouvement sportif pour le développement de leurs missions, en lien avec le développement du Sport sur tous les territoires du Grand Est.

C'est dans cet état d'esprit qu'a été lancé, à l'automne 2016, en co-pilotage avec la DRDJSCS, le Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS). L'idée d'initier un dialogue permanent entre les différents acteurs du Sport dans le Grand Est ouvre un champ très large dans l'élaboration de nouvelles politiques sportives de territoire ambitieuses et volontaristes. Elles peuvent autant s'orienter vers le haut niveau, la performance et l'objectif Paris 2024, que vers la définition d'un nouveau modèle économique du Sport qui incite au développement de nouvelles pratiques Sport-Santé, loisirs bien-être ou encore tourisme sportif.

A l'heure où l'Etat a engagé, au niveau national, une démarche similaire de "mobilisation générale" pour la définition d'une nouvelle Gouvernance du Sport en France, avec la participation très active de Monsieur Jean-Paul OMEYER, Vice-Président du Conseil régional en charge des Sports, le Grand Est a l'opportunité de suivre et d'amplifier cette dynamique par le biais du SRDS, en identifiant ses propres priorités sportives et en précisant les moyens devant être engagés pour les atteindre, tant à l'échelon régional que local.

Si la Région Grand Est est une jeune collectivité qui creuse progressivement son sillon et esquisse son identité, les préconisations qui sont détaillées dans le présent SRDS s'appuient tant sur des initiatives locales et expériences à valoriser et à déployer, que sur de nouveaux projets ambitieux et innovants.

Si *Paris 2024* est une opportunité exceptionnelle pour la capitale et l'Île de France, elle l'est tout autant pour l'ensemble des collectivités locales de notre pays qui sont les interlocuteurs quotidiens et privilégiés du mouvement sportif et de nos athlètes.

En se donnant les moyens de ses ambitions sportives, la Région Grand Est souhaite pleinement participer à cette aventure olympique historique pour que le Sport, sous toutes ses facettes, puisse contribuer au développement de l'attractivité, de l'excellence, de l'identité et du rayonnement des atouts et richesses de tous ses territoires, en s'appuyant sur des acteurs motivés.

Vive le Sport !

Editorial

Jean-Luc MARX, Préfet de Région



Les Schémas Régionaux de Développement du Sport (SRDS) traduisent la volonté de l'Etat de disposer d'une analyse territoriale approfondie de la pratique sportive. Ils visent tout autant à mettre en œuvre et évaluer une politique sportive partagée passant par la meilleure articulation possible des actions de l'État et celles des collectivités et groupements, au premier rang desquels la Région qui est invitée à une élaboration partagée de ce document prospectif de moyen terme.

Ainsi, le SRDS du Grand Est ambitionne avant toute chose de promouvoir et développer les outils adéquats de pratique sous ses formes individuelles ou collectives, de loisir comme de compétition, à la lumière des spécificités régionales en matière touristique et d'équipements appropriés.

Fruit d'une large consultation des acteurs publics et privés au sujet du développement des pratiques, de l'attractivité et de l'équilibre du territoire, du sport de haut niveau ainsi que de l'économie du sport, ce schéma n'oublie pas la dimension citoyenne du sport, contributeur de cohésion sociale.

L'élaboration du SRDS est confortée, bien entendu, par la désignation de Paris comme ville-hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 avec notamment un engagement fort de l'Etat pour augmenter sensiblement le nombre de pratiquants. En effet, l'héritage olympique est par essence destiné à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, prioritairement dans les zones carencées en termes d'équipements de proximité et d'animation des réseaux associatifs.

Outre la dimension éducative du sport, mise en avant notamment par les personnels techniques et pédagogiques de l'Etat et une filière territoriale jeune dans sa structuration, ce SRDS prend nécessairement en compte la réflexion actuelle sur l'évolution de la Gouvernance du sport, suite aux travaux conduisant à la création dès 2019 d'une agence nationale de coordination du sport associant Etat, mouvement sportif (CNOSF), collectivités et entreprises. Sa déclinaison territoriale et la mise en œuvre des politiques publiques relevant notamment de sa compétence constituent un enjeu majeur.

Cette évolution fondamentale de l'administration du Sport, avec un Etat soucieux d'optimiser l'administration du sport et de promouvoir les valeurs qu'il véhicule, justifie pour large part la présente réflexion et l'engagement partagé entre acteurs publics et privés désireux de dépasser leur traditionnelle complémentarité au profit d'une stratégie commune.

Sommaire

INTRODUCTION	p.7
DIAGNOSTIC REGIONAL SPORTIF DU GRAND EST	p.10
PROGRAMME 1 – LE SPORT, VECTEUR D’ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	
1.1 Le sport au cœur de l’identité régionale	p. 19
1.1.1 Sport et diversité naturelle du Grand Est.....	p. 19
1.1.2 Le Sport professionnel dynamique et pérenne.....	p. 20
1.1.3 Le Sport au cœur de l’action transfrontalière.....	p. 21
1.2 Faire du Sport le vecteur d’une offre touristique	p. 22
1.2.1 Structurer l’offre d’activités sportives de pleine nature sur les territoires	p. 22
1.2.2 Faire des Sports de nature un tout pour les sites touristiques structurants	p. 24
1.2.3 Développer une cartoweb des sites et offres touristiques d’activités de pleine nature ...	p. 28
1.2.4 Développer des offres globales d’accueil autour d’évènements sportifs.....	p. 28
1.3 Accompagner les acteurs et filières économiques liées au Sport et à l’Animation.....	p. 29
1.3.1 Mettre en œuvre un Contrat d’Objectifs Territorial Sport et Animation.....	p. 29
1.3.2 Adapter le montage opérationnel des projets et évènements sportifs innovants.....	p. 30
1.3.3 Développer des centres de ressources : l’exemple de la Maison de la Montagne de La Bresse	p. 31
1.3.4 Accompagner des projets mêlant hébergement touristique et activités sportives.....	p. 32
1.4 Construire des projets sportifs illustrant les spécificités du Grand Est.....	p. 33
1.4.1 Initier un Festival des Sports de Nature	p. 33
1.4.2 Développer la filière de l’e-sport.....	p. 34
PROGRAMME 2 – SPORT ET EQUILIBRE DES TERRITOIRES	
2.1 Le Sport, maillon d’une offre de services et de loisirs dans les territoires	p. 37
2.1.1 Le Sport en Grand Est : un parc d’équipement au 4 ^{ème} rang national	p. 37
2.1.2 Le Sport face à la professionnalisation des acteurs et la structuration des clubs	p. 40
2.1.3 Le Sport dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	p. 40
2.2 Pérenniser les emplois du secteur du Sport.....	p. 42
2.2.1 Participer au financement par le biais de Grand Est Emploi Associatif	p. 43
2.2.2 Avoir recours aux groupements d’employeurs.....	p. 44
2.2.3 Généraliser la polyvalence des intervenants	p. 45
2.3 Améliorer la gestion des équipements sportifs	p. 46
2.3.1 Associer les partenaires privés aux projets d’investissements	p. 46
2.3.2 Optimiser les créneaux et l’ouverture des lieux de pratique.....	p. 47
PROGRAMME 3 – SPORT ET ENJEUX DE SOCIETE	
3.1 Le Sport face aux évolutions démographiques et sociales	p. 50
3.1.1 Le Sport reconnu comme cause nationale en vertu de ses valeurs positives.....	p. 50
3.1.2. Le Sport face à de nouveaux publics et de nouvelles pratiques libres et autonomes	p. 50
3.1.3 Le Sport au sein de l’Economie Sociale et Solidaire	p. 51
3.2 Consolider les passerelles entre pratique libre/pratique fédérale/scolaire	p. 51
3.2.1 Orienter le plan de formation du CROS GE à destination des bénévoles vers le développement des « prestations club »	p. 52
3.2.2 Inciter à la création d’ententes de clubs à l’échelle des bassins de vie	p. 52
3.2.3 S’appuyer sur le label de l’Education Nationale – Sport « Génération 2024 »	p. 53
3.3 Développer l’offre de pratique santé loisirs / plaisir.....	p. 54
3.3.1 Actionner le Plan Régional pour les Activités Physiques à des fins de Santé.....	p. 55

3.3.2 « J'apprends à nager », opération citoyenne	p. 58
3.3.3 Innover pour promouvoir les lieux de pratique autonome	p. 59
3.3.4 Faciliter le Sport en entreprise	p. 60

PROGRAMME 4 – SPORT DE HAUT NIVEAU ET PERFORMANCE

4.1 Le Sport, vecteur de rayonnement et d'excellence	p. 62
4.1.1 Le Sport et la reconnaissance de la performance	p. 62
4.1.2 Le Sport de haut niveau, cœur de métier des trois CREPS de Reims, Nancy et Strasbourg ..	p. 62
4.1.3 Paris 2024 : mobilisation autour des « Centres d'entraînement olympiques »	p. 63
4.2 Coordonner les aides publiques en faveur des filières sportives	p. 64
4.2.1 Envisager une hiérarchisation des aides en faveur des clubs	p. 64
4.2.2 Déterminer des filières d'accès au haut niveau	p. 65
4.3 Créer un guichet unique d'accompagnement des sportifs de haut niveau	p. 65
4.3.1 Ouvrir les CREPS sous forme de campus	p. 66
4.3.2 Développer un accompagnement individualisé au sein de chaque CREPS	p. 66
4.3.3 Animer un réseau de partenaires des SHN : « Business Team Grand Est »	p. 68

PROGRAMME 5 – NOUVELLE GOUVERNANCE REGIONALE DU SPORT

5.1 « Un consensus historique pour le sport français »	p. 71
5.1.1 Le Sport : un projet partagé par tous les acteurs	p. 71
5.1.2 Projet de loi « Sport & Société » : une nouvelle vision de concertation et co-construction .	p. 72
5.2 Créer un Parlement Régional du Sport – PRS	p. 72
5.2.1 Dialoguer, coordonner et co-construire	p. 73
5.2.2 Proposer un guichet unique	p. 73
5.3 Définir un Projet Sportif Territorial – PST intégrant 5 axes	p. 74
5.3.1 Sport de haut niveau : identification de filières	p. 74
5.3.2 Sport professionnel : base de coopération avec le secteur privé	p. 75
5.3.3 Equipements structurants : vers un maillage territorial	p. 75
5.3.4 Réduction des inégalités : les moyens de promouvoir le Sport pour Tous	p. 75
5.3.5 Sport Santé / Loisirs / Plaisir : un atout sociétal et territorial	p. 75
5.4 Mobiliser des collèges de financeurs	p. 76
5.4.1 Envisager une spécialisation progressive des financements publics	p. 76
5.4.2 Systématiser les tours de table financiers pour tout projet structurant	p. 77
5.4.3 Contractualiser sur deux olympiades minimum	p. 77

CONCLUSION	p. 78
------------------	-------

INTRODUCTION

Le Schéma Régional de Développement du Sport : une vision prospective et partagée du sport à l'échelle territoriale

Le Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS) constitue une vision partagée du sport à horizon 2024.

La réforme de l'Etat au niveau régional a introduit de profonds changements pour les acteurs du sport. La montée en puissance des engagements en faveur du Sport dans les Départements, à la Région ainsi que dans les Métropoles, va de pair avec la recomposition des ligues sportives dans leur nouveau périmètre géographique. L'opinion reconnaît dorénavant le sport comme un vecteur de cohésion sociale, de développement économique et d'attractivité des territoires.

Cette évolution impose à l'Etat de dresser des constats simples avec l'objectif de parvenir à une analyse argumentée relative à l'évolution du Sport en région Grand Est, et apporter des éléments de réponses à une mise en cohérence des différentes politiques sportives initiées.

Ainsi, le SRDS s'inscrit dans une démarche prospective pour dépasser la demande actuelle, se projeter, appréhender et anticiper au mieux les besoins de demain, à travers des orientations conjointes mais aussi des actions plus précises à mener, portant sur la période 2019 à 2024. C'est ainsi que le SRDS se veut à la fois :

- **un schéma directeur**, car il débouche sur un programme d'actions qui aiguille les acteurs notamment les financeurs publics dans des priorités d'intervention ;
- **un schéma de cohérence**, car élaboré à l'échelle régionale, qui doit permettre d'établir une vision transverse, basée sur des préconisations partagées.

De fait, un comité stratégique réuni le 16 octobre 2016 a lancé les travaux pilotés et financés par la DRDJSCS et la Région Grand Est, appuyés par le mouvement sportif régional (les 3 ex-CROS d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne, fusionnés désormais en un CROS Grand Est).

Le sport, vecteur du rayonnement régional

Equipements, bénévoles, licenciés, politiques publiques, CREPS, constituent des atouts de réussite et de rayonnement régional.

Au titre des points forts du sport dans le Grand Est, il convient en effet de souligner la densité globale des équipements sportifs, le taux élevé de dirigeants bénévoles, le taux de licenciés dans la moyenne nationale malgré des inégalités territoriales, mais aussi un panel très large de disciplines disponibles à la pratique.

Par ailleurs, le sport professionnel couvre l'ensemble du territoire. Il compte plus d'une vingtaine de clubs, dans tous les sports collectifs olympiques, et des centres de formation de jeunes joueurs agréés par l'Etat.

De même, les dispositifs attachés aux politiques publiques tant de l'Etat que des collectivités territoriales, même si elles manquent parfois de lisibilité, sont accueillis plutôt favorablement par les acteurs de terrain, qu'elles concernent les pratiques loisirs, sport-santé, protection des usagers, sports de nature, accompagnement des sportifs, notamment en pôles, soutien aux clubs, etc.

Enfin, les CREPS de Reims, Strasbourg et Nancy sont appelés à renforcer leur rayonnement à l'échelle nationale par le biais du réseau Grand INSEP, mais aussi au niveau régional avec l'impulsion et l'implication de la Région.

Le sport : un domaine de compétences partagées

Niveau de collectivité	Article de référence	Objet
Loi de Modernisation de l'action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles – MAPTAM du 28/01/2014		
Métropole	Art. L 5217-1 et 2 modifiés par l’art. 70 de la loi 2015-257 du 28 février 2017	Création de métropoles de droit commun imposées à Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Compétences pour : - développement économique, social et culturel - construction, aménagement, entretien et fonctionnement d’équipements [...] sportifs d’intérêt métropolitain - politique locale de l’habitat et de la ville - gestion des services d’intérêt collectif - protection de l’environnement et du cadre de vie
Département	Art. L 3211-1 modifié par l’art. 94 de la loi 2015-991 du 7 août 2015	Compétences pour la promotion des solidarités et la cohésion territoriale
Région	Art. L4433-1 modifié par l’art. 1 de la loi 2015-991 du 7 août 2015	Compétences pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi que l’aménagement de son territoire
	Art. L 1111-9-1	Création de conférences territoriales de l’action publique CTAP pour favoriser la concertation des compétences dans un souci de rationalisation
Etat		Possibilité de délégation de certaines compétences à une collectivité territoriale ou EPCI par convention
→ Le Sport est maintenu comme compétence partagée		
Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – NOTRe du 08/08/2015		
Intercommunalité	Art. 33	- Seuil démographique d’au moins 15 000 habitants - Compétences de promotion touristique et optionnelle d’intérêt communautaire dans lequel le Sport est clairement identifié
Transfert des Départements aux Métropoles	Art. 90 alinéa 7	Installations et équipements dédiés à la pratique du sport
→ La compétence Sport est partagée entre les communes, Départements, Régions et collectivités à statut particulier (Art L 1111-4 du CGCT) → La mise en place d’une commission Sport au sein des Conférences territoriales de l’Action publique (CTAP) restera facultative, dépendant de la volonté de chaque Région (Art. L 1111-9-1) → La participation minimale d’un maître d’ouvrage pour tout projet d’investissement dans le domaine du Sport est fixée à au moins 20 % (At. L 1111-10 du CGCT)		

Le sport : un élément d'aménagement durable du territoire régional

La Région Grand Est élabore actuellement son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires (SRADDET), élément fédérateur de la construction régionale. A visée prospective, ce schéma propose une stratégie permettant de répondre collectivement aux grands défis auxquels sera confronté le Grand Est, dès aujourd'hui et à horizon 2050. La Région et ses partenaires appellent, à travers le SRADDET, à questionner les modalités de travail en commun afin d'amplifier les dynamiques partenariales existantes.

Parmi les grands défis du Grand Est pris en compte par le SRADDET, le Sport fait tout particulièrement écho à celui de « *Faire région : à toute échelle, renforcer les coopérations et les solidarités* ». L'objectif est de créer un projet commun, dans un contexte de fusion de trois régions, permettant notamment d'encourager le dialogue entre les territoires pour favoriser les coopérations et les visions partagées. Les enjeux d'organisation, de gouvernance et de connaissance à l'échelle du territoire sont des leviers puissants pour réussir ce challenge.

Pour un Grand Est rayonnant et fort de ses ressources humaines et naturelles, le Sport se fait ainsi l'écho de :

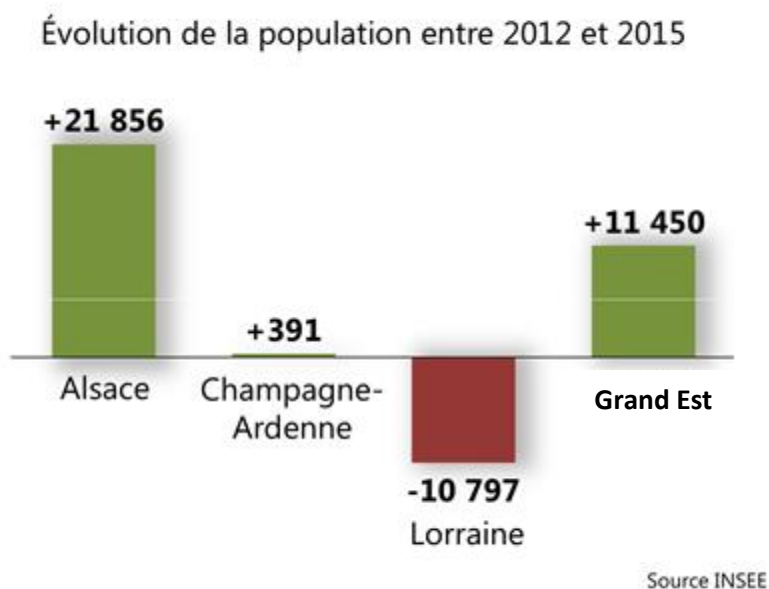
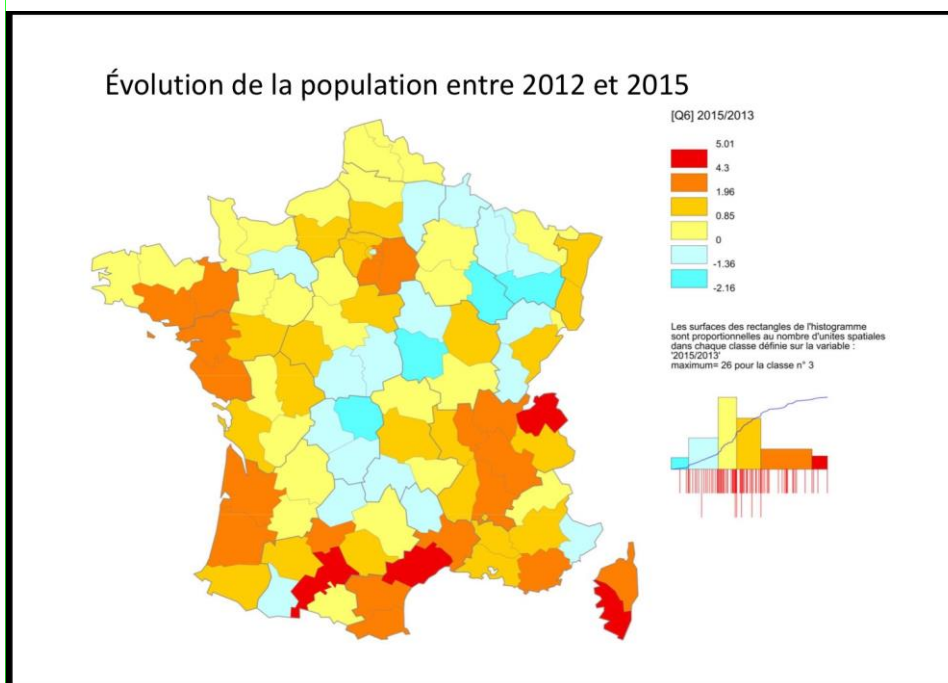
- **L'objectif 24 du SRADDET qui ambitionne de renouveler et d'organiser les gouvernances** dans les grandes thématiques de territoire en s'appuyant sur les avancées déjà réalisées. En dehors des gouvernances prévues par la loi, la déclinaison du mode de nouvelle **Gouvernance du sport** de l'échelon national vers le niveau régional permettra de mieux associer les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la stratégie. Au-delà de ces instances régionales, chacun (collectivités, associations, acteurs économiques, organismes publics ou privés...) a son rôle à jouer à son échelle, dans la réalisation des objectifs partagés du SRADDET et du SRDS.
- **L'objectif 26 du SRADDET sur la recherche de l'égalité d'accès à l'offre de services et de loisirs** dans les territoires avec un focus sur *les pratiques sportives et l'offre de sport de pleine nature*. En articulation avec le SRDS, la stratégie régionale souhaite développer l'offre sportive en s'appuyant prioritairement sur la complémentarité du maillage d'équipements existants à toute échelle. Il convient d'identifier et de maintenir à la fois les lieux de pratique autonome et les équipements structurants d'envergure métropolitaine participant au rayonnement du Grand Est. Ceci dans l'objectif d'accroître les synergies et développer le cas échéant des partenariats, voire des mutualisations et d'accompagner le sport de compétition. Parallèlement, l'offre de pleine nature, qui permet également de répondre à certains enjeux de santé publique, devra être structurée dans le respect de l'ensemble des fonctions des écosystèmes et devra permettre une approche tant touristique, économique, que pédagogique afin de renforcer le partage de connaissances et le respect des milieux.

Les préconisations développées dans le présent SRDS et rattachées au SRADDET qui les rendra prescriptives, se déploieront à répondre prioritairement à ces deux objectifs.

Après une présentation d'un diagnostic global du Sport dans le Grand Est, ces préconisations sont présentées dans ce document sous forme de **cinq programmes** qui totalisent plus d'une trentaine de **#mesures** ou **#suggestions**.

DIAGNOSTIC REGIONAL SPORTIF DU GRAND EST

Le contexte géographique et démographique est résumé par les tableaux d'évolution de la population du Grand Est, tant en pourcentage qu'en progression chiffrée de ses habitants



Une offre sportive étendue mais hétérogène

Plus de 14 000 clubs et 1,3 million de licenciés

En 2016, Le Grand Est compte quelques 14 300 clubs sportifs qui ont délivré 1 278 500 licences sportives.

Avec un taux de 23 licenciés pour 100 habitants, la région se situe juste en deçà de la moyenne hexagonale (24%) compte tenu de quelques inégalité territoriales, mais au 7^{ème} rang national, loin derrière les Pays de la Loire et la Bretagne où ce taux, sans doute en partie porté par les activités nautiques, avoisine les 27 %.

D'un département à l'autre, le nombre de licences par habitant varie de 19 % dans l'Aube à près de 25 % dans le Bas-Rhin et la Meuse. Dans ce dernier département, 13 % des licences sont délivrées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), soit la proportion la plus élevée de métropole.

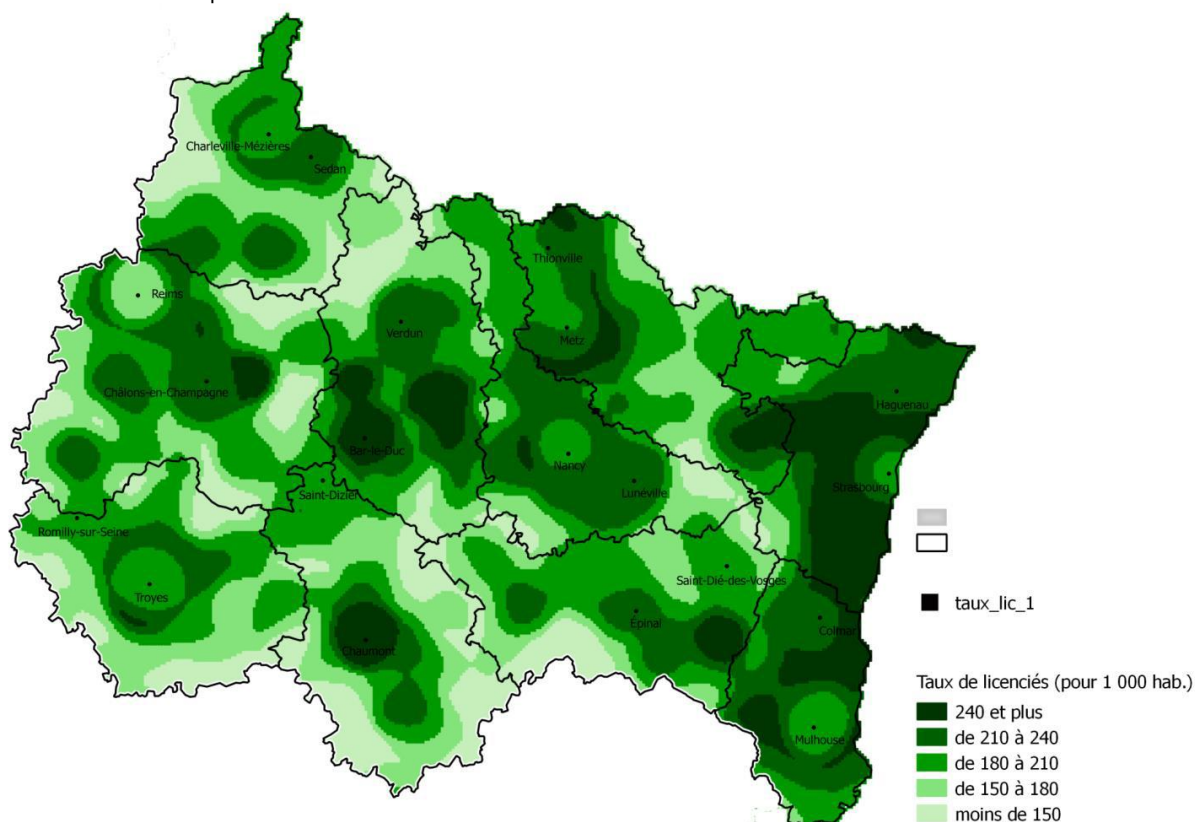
Globalement, les habitants du Grand Est les plus licenciés résident en périphérie des grands pôles urbains, surtout autour de Strasbourg et à un degré moindre de Metz et Nancy, mais beaucoup moins sur Reims. Ils sont rejoints en termes de pratique sportive licenciée par les habitants résidant dans des pôles de taille moyenne, tels Bar-le-Duc, Chaumont, Phalsbourg - Sarrebourg, ou encore La Bresse-Gérardmer.

Plus de licenciés en périphérie des grands pôles urbains et au sein des pôles de taille moyenne

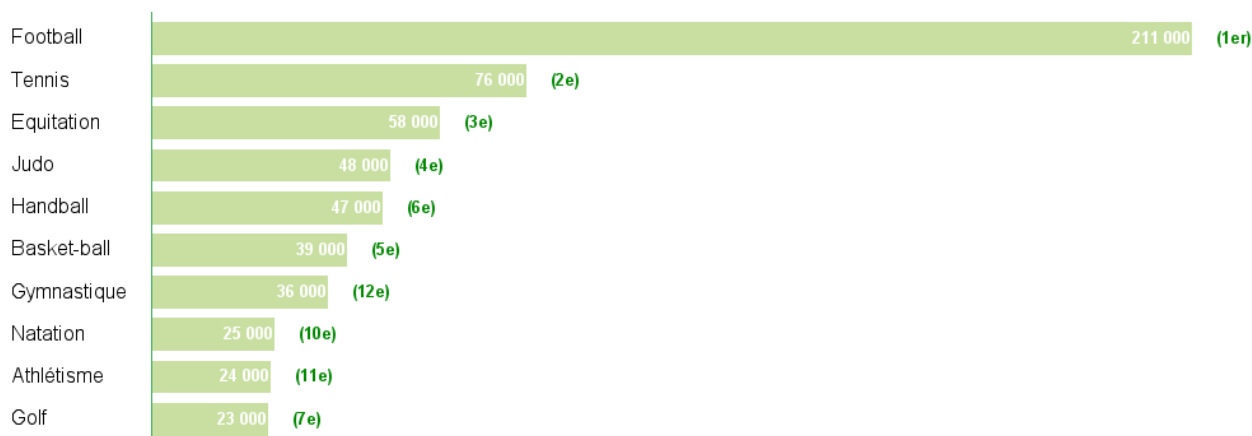
Taux de licenciés sportifs pour 1 000 habitants, par commune, en 2015

©IGN

Source : Fédérations sportives et DRDJSCS



Dans la région, comme en France, la pratique sportive est largement dominée par les sports collectifs de balles, avec en tête le football (207 000 licences, soit à lui seul une licence sur six), suivi du handball et du basket-ball (52 000 et 41 000 licenciés). Mais ce sont le tennis et l'équitation (74 000 et 58 000 licenciés) qui occupent les deux autres marches du podium des sports les plus pratiqués dans la région derrière le football. Le judo (48 000 licenciés) se place en quatrième position.



Gymnastique, tir, handball et football : spécificités du Grand Est

Si elles comptent moins de licenciés, la gymnastique (36 000 licenciés) et le tir (22 000 licenciés) sont des disciplines spécifiques à la région : elles y sont presque deux fois plus pratiquées que dans le reste de la France de province. Le handball et le football sont également des disciplines surreprésentées dans la région. Inversement, la randonnée est deux fois moins pratiquée, alors que la voile et le rugby le sont trois fois moins.

Même si elle augmente, la pratique féminine licenciée reste nettement en retrait par rapport à celle des hommes. Dans le Grand Est, comme en France, à peine plus du tiers des licences sportives sont délivrées à des femmes (37 %). Ici comme ailleurs, la prédominance masculine s'illustre notamment dans les sports mécaniques et aériens, les activités de précisions (tir et boules) ainsi que dans les sports collectifs tels que le rugby et le football (plus de 90 % d'hommes). Inversement, les femmes sont majoritaires en randonnée pédestre et natation et elles sont particulièrement présentes (plus de 80 %) en gymnastique, équitation et danse.

Athlétisme, randonnée, badminton, danse, voile, motocyclisme, boxe, triathlon : sports en vogue

Depuis une quinzaine d'années, le nombre de licenciés sportifs dans le Grand Est reste stable autour de 1,2 à 1,3 million, mais cela n'empêche pas certaines disciplines de voir leurs effectifs progresser ou régresser.

Parmi les grosses fédérations (10.000 licenciés ou plus dans la région), l'équitation et le handball sont celles qui, comme en France, ont vu leurs effectifs augmenter le plus entre 2000 et 2015 (d'au moins 50%). Mais leur croissance s'est, comme en France, arrêtée en 2011 pour l'équitation et en 2014 pour le handball. Dans le même temps, l'athlétisme, la randonnée et le badminton, comptant certes moins de licenciés, ont réussi à en doubler le nombre en 15 ans, et sans connaître de rupture de croissance ces dernières années. Enfin golf (jusqu'en 2011), natation, karaté et surtout tir sont de plus en plus prisés. En revanche, la pétanque et le ski sont les grands perdants avec des effectifs qui ont fondu de 30 % et 40 % en 15 ans.

Parmi les fédérations moyennes (5 à 10.000 licenciés), en 15 ans, la danse a triplé ses effectifs, la voile et le motocyclisme ont plus que doublé les leurs. Ces tendances se rapprochent de celles observées au niveau national. On note également de belles progressions d'effectifs pour le tir à l'arc, l'aviron et le rugby (pour ce dernier, les années suivantes une coupe du monde).

Parmi les petites fédérations (moins de 5.000 licenciés), la boxe et le triathlon se développent rapidement. Elles ont triplé leurs effectifs en 15 ans. Elles sont suivies par le taekwondo, la savate et boxe française, l'haltérophilie, le roller, l'ULM, l'aéromodélisme, le football américain. Inversement, le squash, le billard, les échecs, le parachutisme voient leurs effectifs se réduire de 30 % à 40 % et les sports de boules de 70 %.

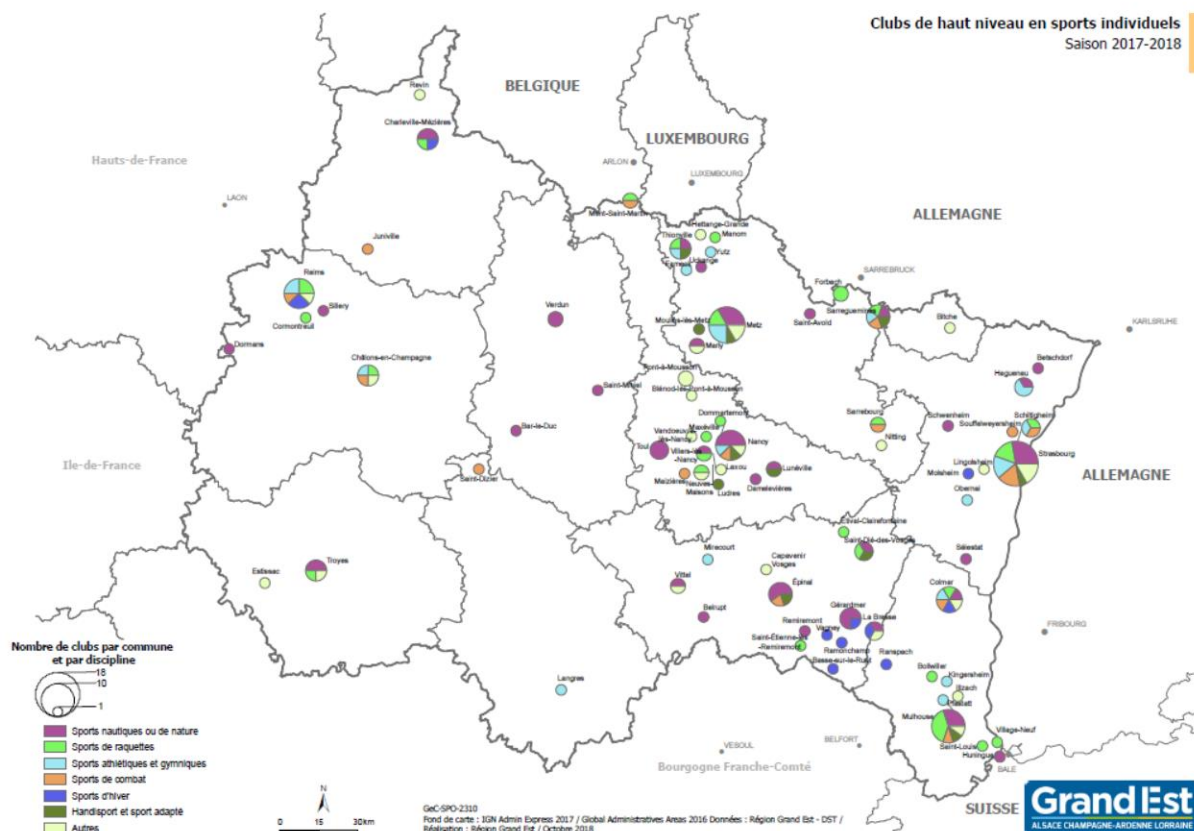
La baisse des naissances pourrait impacter prochainement le judo et l'équitation

Dans un proche avenir, deux phénomènes démographiques de fond devraient impacter la pratique sportive dans la région : la baisse des naissances observées ces dernières années et le vieillissement annoncé de la population.

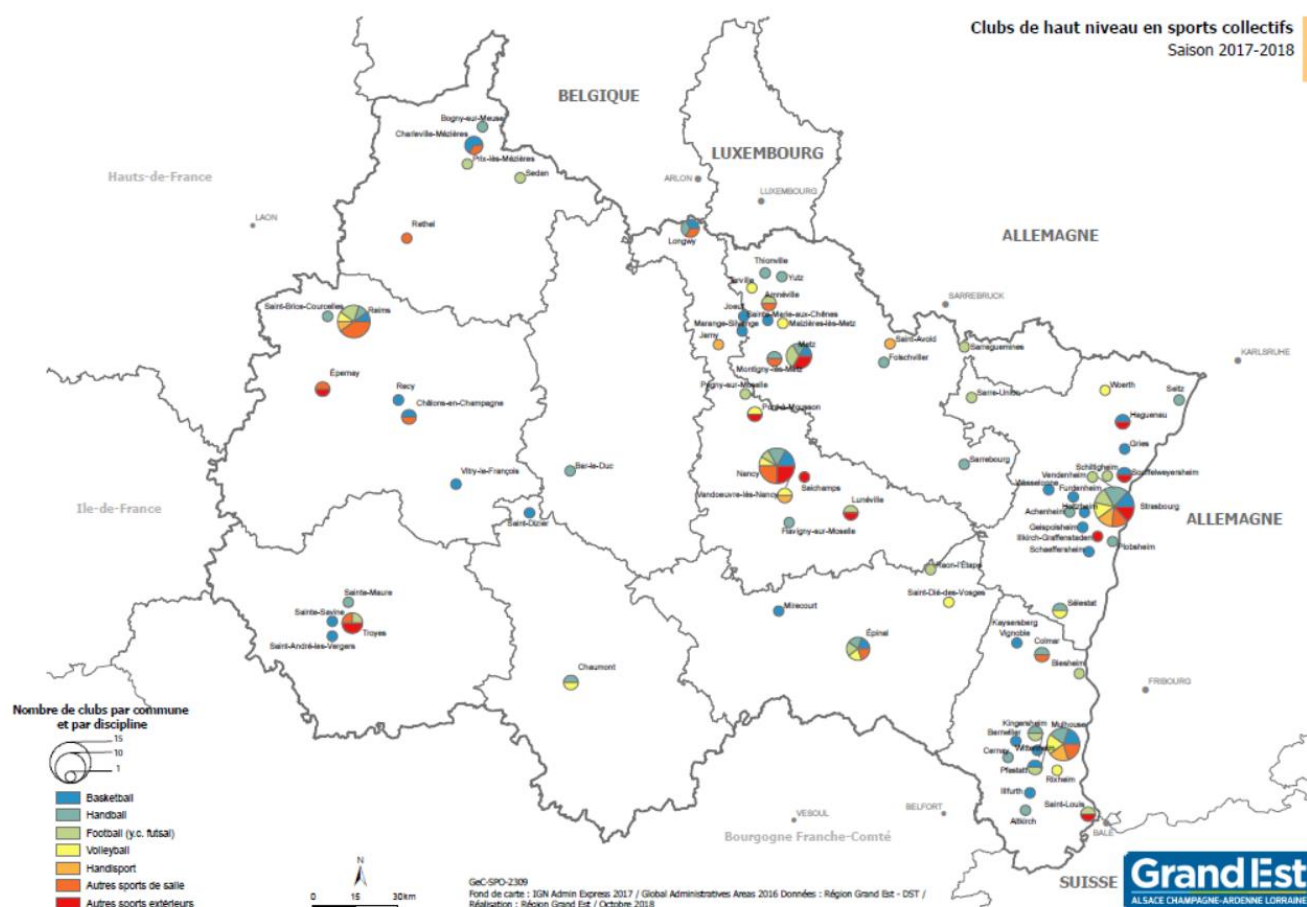
Les fédérations qui comptent le plus de jeunes pratiquants devraient être touchées en premier lieu. Il en va ainsi du judo (1^{er} sport licencié pratiqué par les jeunes enfants dès 6-7 ans, notamment les garçons) et de l'équitation (sport très prisé des adolescentes). Sans une augmentation de leur taux d'adhésion, ces deux disciplines risquent de voir leurs effectifs se réduire. Inversement, la randonnée pédestre (largement pratiquée par les aînés) devrait enregistrer, sans effort, une hausse de ses effectifs.

Plus de 1 000 Sportifs de Haut niveau ou Espoirs

Sur les listes ministérielles établies au 1^{er} novembre 2017, le Sport de Haut Niveau qui représente l'excellence sportive compte 471 sportifs du Grand Est, dont 55 classés « élite », 71 « senior », 187 « relève », 158 « collectifs nationaux » et 5 « reconversion ». S'y ajoutent 547 sportifs identifiés sur liste « espoir ».



Outre les pratiquants de sportifs individuels, une partie de ces sportifs évolue au sein de 23 équipes professionnelles : 5 équipes de football, 5 de volley-ball, 5 de basket-ball, 3 de handball, 2 de hockey sur glace et 2 de waterpolo.



Des politiques publiques sportives hétérogènes et à coordonner

Au vu de l'évolution démographique et sociale, des choix majeurs devront être faits dans les années à venir concernant les différents secteurs d'intervention publique, avec des priorisations politiques.

Parallèlement la réforme territoriale en cours engendre d'ores et déjà une recomposition des partenariats et des coopérations entre territoires. Les territoires les plus dynamiques et/ou dotés des ressources les plus importantes peuvent y trouver des opportunités nouvelles.

A l'opposé, les territoires fragiles en voie de marginalisation, qu'ils soient en milieu urbain (les quartiers sensibles) ou en milieu rural (les territoires en voie de désertification) peuvent être confrontés à l'accroissement de leurs difficultés de développement.

L'organisation territoriale des services publics constituera alors l'un des enjeux majeurs de lutte contre les exclusions : santé, éducation, culture, sport, ...

A ce jour, le soutien des collectivités territoriales de la région est hétérogène. Si les champs d'intervention sont sensiblement les mêmes, les moyens financiers mobilisés varient fortement d'un territoire à un autre.

A titre d'exemple, nous pouvons citer (liste non exhaustive) :

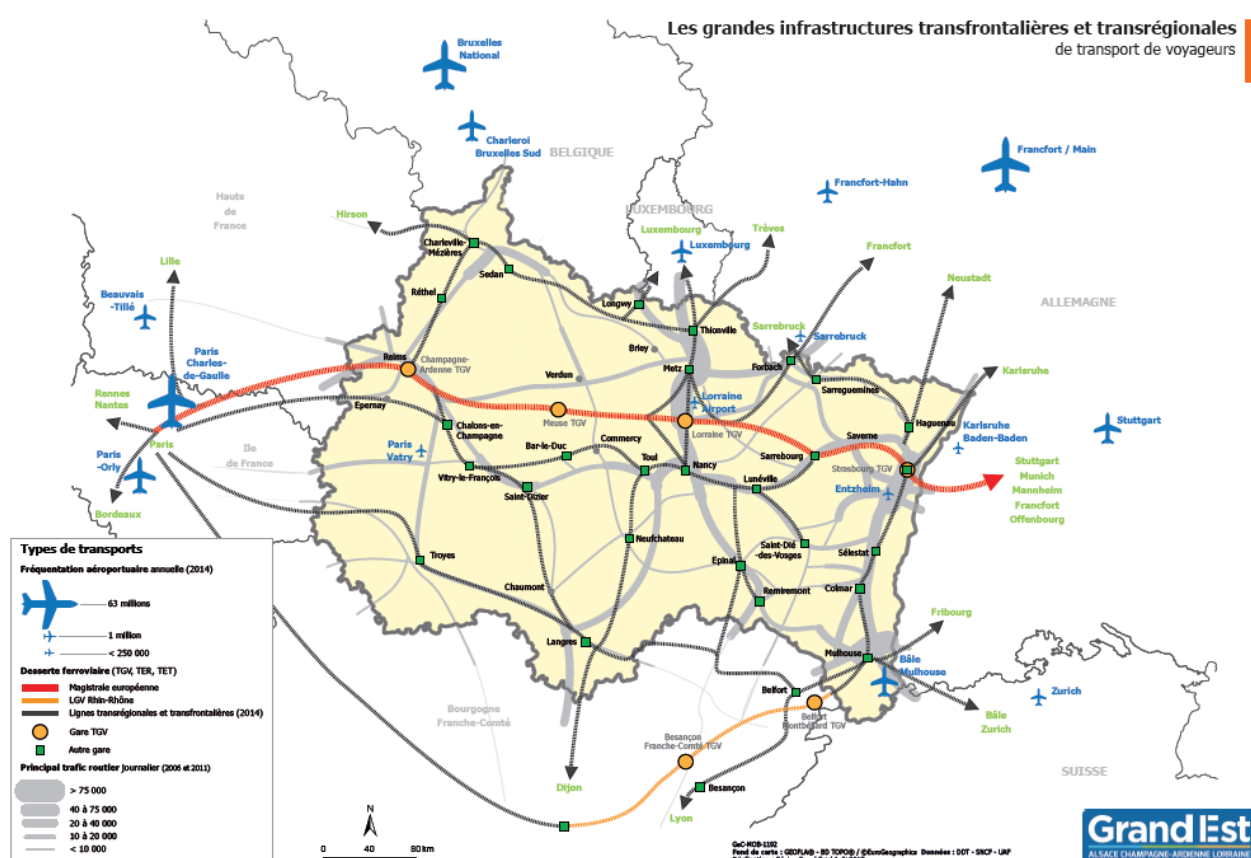
	Budget Sport 2018	SHN	CHN	Clubs amateurs	Comités départementaux	Investissements sportifs	Sport santé	Accessibilité à la pratique	Autres priorités
DRDJSCS Grand Est	912 000 € hors CNDS	x					X	x	x prévention et insertion certification formations
CNDS	9 M€							X	<i>*hors investissements sportifs en faveur des territoires</i>
Région Grand Est	16,9 M€	X	X	X		X	X		X contractualisation avec les ligues et comités sportifs régionaux événements sportifs et compétitions
Haute Marne	685 970 €	X	X	X	X	X	X		X encouragement sport scolaire, encouragement à la natation, bourses BAFA et BAFD
Vosges	1,67 M€	X	X	X	X	X		X	X promotion du territoire à travers le sport, événements sportifs, insertion par le sport, sport nature
Métropole Grand Nancy	NC	X	X			X	X	X	X mixité (accompagnement de la pratique libre, public en fragilité sociale, cohésion sociale)
Ardennes	1,03 M€	X	X	X	X				X soutien aux manifestations sportives, aide aux sections sportives scolaires, aide au BAFA, BAFD et BNSSA
Meuse	557 000 €	X	X	X	X	X			X soutien aux sections sportives scolaires
Aube	1,48 M€	X	X	X	X	X	X		X soutien aux manifestations sportives, billetterie, Challenge du Conseil, Challenge sportif scolaire
Marne	2,82 M€	X	X	X	X	X	X	X	
Meurthe-et-Moselle	2,47 M€	X	X		X			X	X aide à la licence scolaire, soutien à l'organisation de manifestations, événements relatifs au sport
Moselle	5,28 M€	X	X	X	X	X	X	X	X Belles rencontres (pratique des enfants placés en MECS), Moselle Sport Sénior, Femmes Moselle Energie
Mulhouse		X	X	X		X	X	X	X marchés de prestations de communication

N.B : autres crédits d'Etat d'investissement sportif, liés à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive dans le Grand Est en 2018 : Centre National de Développement du Sport (CNDS), 2,1 M€. Non comptabilisés ici : dotation d'équipement territorial rural (DETR) et fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Un fort enjeu d'accessibilité à la pratique sportive

Il est à noter que l'objectif 3 du SRADDET met en évidence la nécessité, pour le tissu de métropoles, de villes et de villages de s'appuyer sur un réseau d'infrastructures de transport efficient, en capacité de répondre aux besoins et usages quotidiens de mobilité des voyageurs et des marchandises. Le diagnostic SRADDET a soulevé que ce réseau est aujourd'hui dense et répond globalement aux besoins du territoire. La complémentarité entre les modes de transport et les facilités d'échanges entre les réseaux (national, régional, urbain, rural) doivent guider l'organisation des transports afin de faciliter les déplacements. **Un effort particulier doit se porter dans les années à venir sur l'organisation des correspondances et rabattements autour d'un réseau de pôles d'échanges de qualité et accessibles à tous qui favorise donc l'accès à la pratique sportive.**

Le positionnement des métropoles régionales au cœur de l'Europe et les liaisons ferroviaires et aéroportuaires vers les principales capitales européennes sont des atouts importants pour le développement de l'attrait sportif du Grand Est. Cet emplacement stratégique doit être valorisé et renforcé afin de promouvoir la région comme un lieu d'accueil privilégié de séjours de préparation de délégations étrangères, de stages de haut niveau des fédérations françaises mais également d'événements sportifs d'ampleur internationale.



Le sport face aux évolutions numériques

Les évolutions technologiques s'imposent désormais à une vitesse exponentielle. Alors qu'il avait fallu 75 ans pour que le téléphone atteigne les 10 millions d'utilisateurs dans le monde, il en a fallu 38 pour la radio, 13 pour la télévision et seulement 4 pour internet et même 3,5 pour Facebook.

L'offre de produit, mais également de services (y compris sportifs), doit s'adapter à cette nouvelle donne au plus vite, au risque d'être évincée très rapidement. Parce qu'il réunit des équipes, des communautés, des tribus, etc., une partie du sport, surtout la pratique autonome, est déjà impactée positivement par ses évolutions technologiques. Mais les institutions, notamment sportives, sont moins flexibles et peinent en général plus à se saisir de telles opportunités.

Les différentes tendances lourdes décrites ci-dessus sont déjà à l'œuvre. Elles constituent pour tous les acteurs du Sport autant de menaces que d'opportunités potentielles. Elles rendent, dans tous les cas, plus que jamais nécessaire la définition de stratégies fines définies à l'échelon régional, pour le mouvement sportif, mais aussi les entreprises et l'ensemble des territoires.

Ainsi, depuis 60 ans, date de création du modèle sportif actuel, les attentes sociales ont largement évolué. Elles varient en outre au cours de la vie d'un individu. Les motivations sont très diverses, et la réponse par une pratique licenciée n'est dorénavant plus suffisante, d'autant que le numérique encourage à une autre forme de pratique.



Source : DRDJSCS du Grand Est - MEOS

Dès l'année 2013, l'apparition en France de nouvelles applications révolutionnaires via les smartphones et les réseaux sociaux reposent sur l'organisation "informelles" des pratiques sportives. Celles-ci s'inscrivent dans cette fameuse "économie du partage" qui a pris le nom d'« ubérisation ». L'utilisation d'objets connectés et d'applications via les smartphones et les réseaux sociaux permettent la mise en place d'un plan d'entraînement, la fixation d'objectifs et le suivi de l'évolution des performances. Le succès de ces applications conduit très vite à une mise en danger pouvant aller jusqu'à la disparition de certaines structures associatives "physiques".

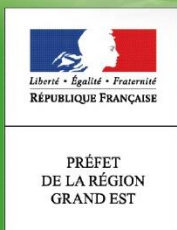
Tout à fait conscient du phénomène, le mouvement sportif considère que « l'offre de pratique fédérale traditionnelle basée sur la licence annuelle et orientée compétition ne répond plus à l'ensemble des demandes des pratiquants ».

L'enjeu est ici de trouver des passerelles entre sport fédéral et pratique libre afin de répondre à toutes les demandes de pratiques sans les opposer. Plus insidieusement, cette véritable "révolution sportive" conduira les communes à revoir l'usage et le management de leurs équipements en combinant certains avec les espaces publics.



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

1 Le Sport, vecteur d'attractivité des territoires



DRDJSCS
Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Culture
Département de la Région Grand Est

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

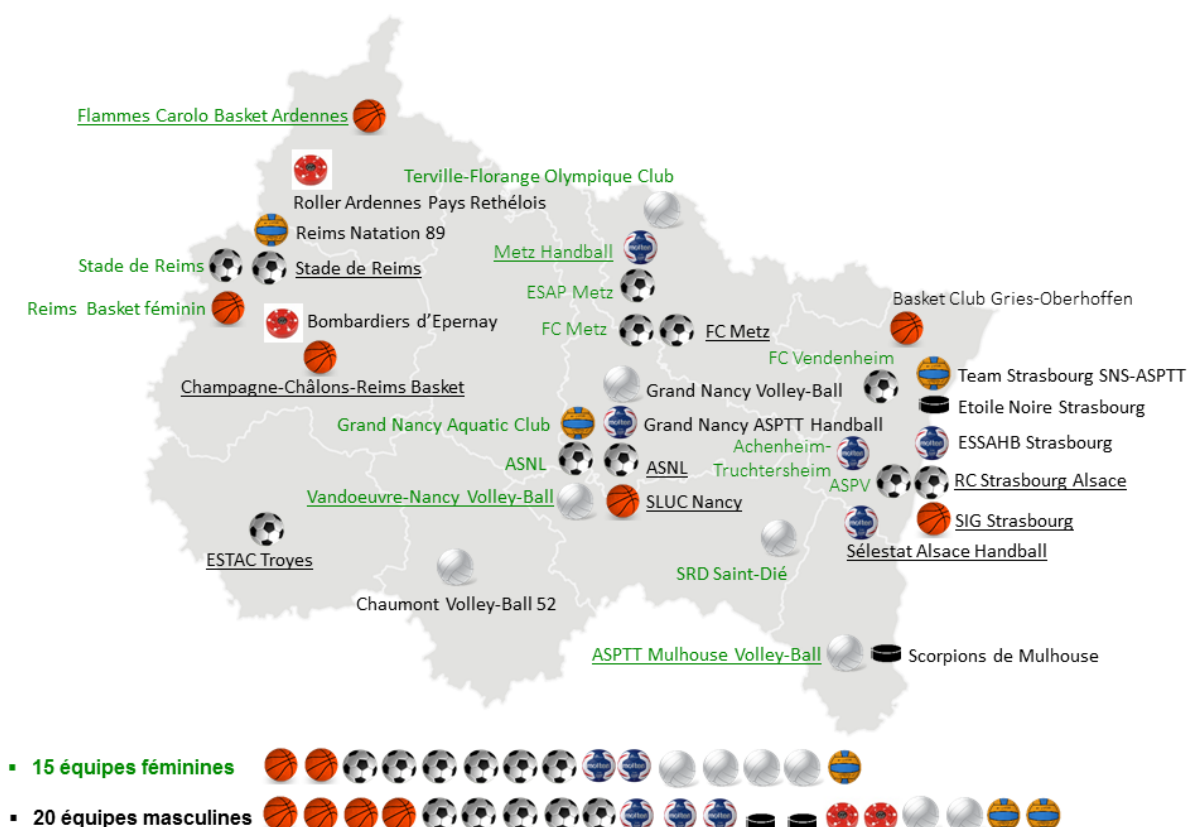
L'Europe s'invente chez nous

1.1.2. Le Sport professionnel dynamique et pérenne

Une forme d'équilibre géographique régional se maintient saison après saison, assuré par la représentativité majoritaire et traditionnelle du football et du basket-ball en matière de sports professionnels.

Les équipes de sports collectifs Grand-Est

(1er et 2ème niveau national géré par une ligue professionnelle ou une fédération)



NB : les clubs dont le nom est souligné disposent d'un centre de formation agréé

DRDJSCS-Pôle Sport
Septembre 2018

- La région Grand Est compte **35 équipes** de sport collectif jouant au plus haut-niveau national.
- **15 équipes féminines et 20 équipes masculines** réparties dans 7 disciplines sportives (Basket-Ball, Football, Handball, Roller Hockey, Hockey sur Glace, Volley-Ball et Water-Polo).
- **17 équipes** évoluent en 1^{ère} division nationale.
- **Palmarès 2017/2018**: **2 titres de champion de France** (Metz Handball Féminin et Team Strasbourg Water-Polo masculin) et **3 titres de champion de France de 2^{ème} division** (Stade de Reims en football masculin, Reims Natation 89 en Water-Polo et FC Metz en football féminin) et **1 titre de Champion d'Europe** (Roller Ardennes Pays Rethélois en roller hockey).

1.1.3. Le sport au cœur de l'action transfrontalière

Située au cœur de l'Europe, la région Grand Est compte près de 760 km de frontières dont 450km de frontières franco-allemandes. Elle est voisine de quatre pays (Allemagne, Belgique, Luxembourg et Suisse) et participe activement aux trois espaces de coopération : le Rhin Supérieur, la Grande Région et la Champagne-Ardenne/Wallonie.

La coopération transfrontalière est un enjeu important de développement pour les partenaires de ces trois espaces frontaliers. Cette coopération interrégionale européenne de proximité doit s'inscrire dans une politique ouverte sur l'Europe et l'International, y compris dans le domaine du sport. Des instances de gouvernance transfrontalière permettant de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une ambition sportive globale ont déjà été mises en place, notamment :

→ **La Conférence du Rhin Supérieur**, créée en application d'un traité international de 1975, a mis en place un groupe de travail spécifique. Composé de dirigeants et/ou bénévoles d'organisations sportives, de représentants des Etats et Collectivités Territoriales, il a pour vocation de :

- promouvoir la réalisation de manifestations transfrontalières,
- soutenir les projets qui contribuent à accroître les activités sportives et leurs effets dans le Rhin supérieur,
- souligner les obstacles juridiques et administratifs qui rendent les rencontres difficiles ou qui les empêchent,
- assurer l'information mutuelle des organisations sportives et contribuer aux offres de collaborations réciproques,
- assurer le travail de communication sous l'égide de la Conférence du Rhin supérieur,
- évaluer les travaux effectués à ce jour et décider de leur maintien, de leur modification ou de leur arrêt,
- soutenir financièrement les missions infrastructurelles communes dans le cadre du programme Interreg 2020-2030.

→ Au niveau de la **Grande Région**, le développement de la coopération transfrontalière en matière de sport est organisé par l'**EuroSportPool** qui rassemble des représentants de quatre pays : l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat et Sarre), la Belgique (Communauté germanophone de Belgique et Wallonie), la France (Région Grand Est) et le Luxembourg. Sa principale mission est de coordonner les manifestations sportives transfrontalières et de rechercher des partenariats dans les différents territoires de la Grande Région ; l'objectif étant le renforcement de la collaboration interrégionale dans le domaine du sport par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets. On retrouve, au centre de ces projets, le respect des valeurs telles que le fair-play, l'éthique et le souci d'inscrire les initiatives sportives dans un souci de développement durable.

→ **L'Eurodistrict PAMINA** est un Groupement Européen de Coopération Territoriale qui rassemble les territoires frontaliers du Palatinat du Sud et du Mittlerer Oberrhein en Allemagne, de l'Alsace du Nord pour la partie française. Dans le domaine sportif, l'Eurodistrict PAMINA favorise la mise en réseau des acteurs du mouvement sportif sur son territoire et développe des projets visant à encourager la pratique sportive transfrontalière par l'organisation d'événements associant des athlètes venant d'Allemagne et de France mais également d'autres pays. Par exemple, la commission football PAMINA organise depuis 2011 des tournois de football transfrontaliers, une rencontre internationale des jeunes espoirs de la natation a également lieu tous les ans. En 2018, un forum transfrontalier sur le thème du sport est organisé pour mettre en relation des acteurs du monde sportif issus des deux pays.

Ces initiatives au niveau des trois espaces de coopération transfrontalière permettent aux acteurs du mouvement sportif de se rencontrer et d'échanger. Il semble opportun d'impulser des rencontres entre les différentes structures intervenant dans le domaine du sport au niveau transfrontalier afin qu'elles puissent mettre en commun leur expérience, partager leurs connaissances et développer des projets communs sur l'ensemble du territoire frontalier du Grand Est.

1.2 Faire du sport le vecteur d'une offre touristique :

A la frontière entre le Sport, le Tourisme et l'Aménagement des Territoires (via la Convention du Massif des Vosges notamment), les sports de nature sont de véritables outils de développement touristique, économique, d'emploi, mais aussi un vecteur d'identité régionale.

Le **Schéma Régional de Développement du Tourisme reconnaît ainsi l'impact du sport en termes d'attractivité touristique régionale** au travers en particulier de deux thématiques dites « signatures » du Grand Est :

- L'itinérance : le tourisme itinérant comprenant la randonnée pédestre, équestre, le cyclotourisme, la pratique du VTT, le tourisme fluvestre est décrit comme « une thématique incontournable pour la croissance en région Grand Est ». Les objectifs du SRDT prévoient en matière de sports de nature, le développement d'un Schéma régional des véloroutes voies vertes et un accompagnement des projets structurants en matière d'itinérance. Avec 2 200km de Véloroutes Voies Vertes inscrites au schéma national ainsi que 660km d'EuroVélo®, le Grand Est dispose d'atouts importants de développement de la pratique du cyclotourisme.
- Le tourisme de loisirs dont les sports de pleine nature. Sur cette thématique, l'objectif de promouvoir touristiquement les grands lacs à l'échelle Grand Est rejoint la structuration de l'offre d'activités sportives de pleine nature sur les territoires. En effet, les Lac de Madine, du Der et les lacs des Vosges sont autant de lieux de pratique de sports nautiques. Le travail de valorisation de ces grands lacs, de développement et communication d'une offre est d'ores et déjà prévu pour 2019. Un travail en transversalité entre les acteurs du tourisme et ceux du sport sur la valorisation de ces sites apparaît opportun. L'association systématique à la concertation des représentants des disciplines qui y pratiquent (sports nautiques) ou s'y retrouvent pour des stages de préparation (handball au Lac du Der, Football à la Madine) permettrait, d'une part une valorisation efficiente du tourisme sportif, d'autre part, une prise en compte des besoins spécifiques des pratiquants dans la définition de l'offre touristique.

1.2.1. Structurer l'offre d'activités sportives de pleine nature sur les territoires

L'article L 311-3 du Code du Sport identifie les Départements comme garants du développement maîtrisé des sports de nature avec l'élaboration d'un **Programme Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)** spécifiquement dédié, puis la mise en place d'une commission de gestion dénommée CDESI. Le Pôle Ressources National Sports de Nature, relevant du Ministère chargé des Sports, met à disposition sur son site internet un guide pratique « Pour le Développement maîtrisé des Sports de nature : les PDESI et CDESI ».

Concrètement, le PDESI doit garantir l'accessibilité des lieux de pratique, supports de sports de nature, sans pour autant compromettre la préservation environnementale, l'exercice d'autres activités (chasse et pêche notamment) et le droit de propriété.

Outre les itinéraires inscrits au Programme Départemental Itinéraires et Parcours de Randonnée (PDIPR) intégré au PDESI, ce dernier peut comporter :

- des voies, des terrains, des souterrains du domaine public ou privé, ainsi que des cours d'eau, sur la base des inventaires et projets existants, réalisés par les fédérations sportives et les gestionnaires territoriaux de lieux de pratique,
- des lieux de pratique terrestres, nautiques ou aériens.

Le Pôle Ressources National Sports de Nature ne recense actuellement dans le Grand Est que le PDESI élaboré par le **Département du Bas-Rhin**, qui se définit ainsi comme « Terre d'itinérances douces et de sports de nature » dans le cadre de sa nouvelle stratégie sportive. A ce titre, il souhaite « concilier le développement des sites de pratique [...] et la préservation du milieu naturel, en accompagnant des actions ou animations novatrices » en termes d'accessibilité, d'accueil de manifestations, de mise à disposition de matériel, d'application mobile dédiée, etc.

Les réflexions menées dans le cadre du SRDS pourraient inciter les autres Conseils Départementaux à se positionner sur le sujet, en prenant l'exemple de la région Sud PACA, qui s'appuie sur les PDESI existants pour valoriser son offre sportive et touristique, au bénéfice du développement économique tant des Départements que de la Région.

La démarche est également impulsée par le **Département des Vosges** spécifiquement en vue de la structuration de l'offre de pratique de pleine nature :

Conscient des enjeux, le Conseil Départemental des Vosges s'est engagé dans un diagnostic de la filière sport de nature sur son territoire et a organisé des assises réunissant tous les acteurs concernés. Les réflexions menées à cette occasion ont conduit à la rédaction d'un Schéma Départemental du Sport. Les dispositifs de la politique sportive ont été conservés mais de nouvelles orientations ont également été proposées, notamment dans l'optique d'assurer un développement maîtrisé des sports de nature. Il a été ainsi identifié la nécessité de renforcer le rôle du Comité Départemental Olympique et Sportif des Vosges en lui donnant les outils pour développer une vision stratégique afin d'encourager la mise en œuvre de filières dans l'organisation des activités de sports de nature et favoriser les labellisations fédérales des lieux de pratique. A ce titre, le CDOS des Vosges a bénéficié d'une aide à l'emploi CNDS pour recruter un chargé de mission, notamment à cet effet. En se rapprochant des communes et EPCI, le Département des Vosges souhaite également inciter au recensement et à la pérennisation des itinéraires existants, se positionner comme soutien technique et accompagner les balisages. A plus long terme, il pourrait être envisagé la mise d'une CDESI pour aboutir à un PDESI permettant de faire le lien entre pratiques dans la vallée et sur le massif.

La méthodologie mise en place prévoit d'associer à la démarche l'ensemble du mouvement sportif (CDOS, Comités Départementaux, clubs, organisateurs d'événements sportifs et pratiquants) puis, dans un second temps, de mobiliser les intervenants extérieurs (chasseurs, Office National des Forêts,...). Le diagnostic réalisé par le **Comité du Massif des Vosges** (cf paragraphe 1.2.2.) servira d'appui complémentaire, l'idée étant de prendre en compte les problématiques et la structuration envisageable sur l'ensemble du territoire vosgien, massif, centres urbains et plaine.

Dans le cadre d'une vision transverse, cette démarche doit aboutir au développement d'une offre sportive complète en faisant coïncider les schémas touristique, sportif et culturel pour renforcer l'attractivité du Département des Vosges.

#1 Coordonner l'offre « Sports de Nature » au-delà des PDESI

1.2.2. Faire des « sports de nature » un atout pour les sites touristiques structurants du Grand Est

L'offre régionale d'activités de pleine nature s'appuie en partie sur le diagnostic de la Convention du Massif des Vosges, programme de coopération entre le massif et les grandes agglomérations du pourtour du massif.

Ce programme met notamment en relief l'avantage des quatre frontières de la région, nouvelles consommations du sport (génération mobile et connectée), ainsi que la coopération avec la filière du tourisme.

Par ailleurs, le rapport « Etat des Lieux Massif des Vosges » (source : CROS Grand Est) faisant suite à une étude quantitative réalisée auprès des clubs, ligues et structures professionnelles du Massif a été présenté en décembre 2017 et a donné lieu à un plan d'actions basé sur trois items : Observation – Communication – Organisation de l'offre.

Le pilier « Observatoire » prévoit la création de cartographies des pratiques des sports de nature sur le Massif, des éducateurs et de leurs niveaux de diplôme, des lieux d'excellence et l'élaboration de guides pratiques des motivations des pratiquants des sports de nature, tant en période estivale qu'hivernale. Il intègre également la réalisation d'un rapport prospectif sur les axes de développement possibles. Ce type d'outil correspond également à un objectif essentiel du Ministère des Sports, visant à un maillage territorial cohérent pour un accès de tous aux sites, conformément à un cahier des charges établi sur la base de la réglementation en vigueur.

Le pilier « Communication » prévoit la création d'un support visant à promouvoir les sites de pratique des sports de nature auprès de la clientèle touristique et l'appui aux plans de communication des manifestations sport de nature dans le Massif. A ce titre, un appel à projet « Manifestation sports de nature » a été lancé durant l'été 2018.

Le pilier « Organisation de l'offre » prévoit la mise en place d'un ou de plusieurs produits phare (via ferrata, stations de trail, piste de BMX,...) et de leur promotion.

Le diagnostic réalisé pour le Massif des Vosges et le plan d'actions en découlant pourrait être dupliqué sur d'autres territoires du Grand Est. Pour cela, le **Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est** met en place une stratégie sur l'ensemble du territoire. Celle-ci se décline en trois axes prioritaires :

- **Mettre en place un observatoire-centre de ressources des sports de nature**
 - Sur le Massif des Vosges pour placer le mouvement sportif de nature au cœur de la stratégie touristique ;
 - Sur le Grand Est pour obtenir une base de données des chiffres clés des sports de nature sur le territoire et de mettre en place une cartographie des lieux de pratique (ce dernier point rejoint l'idée d'une cartoweb détaillé dans le chapitre suivant 1.2.3. intitulé Cartoweb des sites et offres touristiques d'activités de pleine nature)

- **Développer les sports de nature**
 - **Par la formation et le renforcement de compétences** et des bénévoles et des professionnels du domaine. L'objectif est d'amener sur le marché des professionnels adaptés aux caractéristiques territoriales des sports de nature. Les Directions Départementales de la Cohésion Sociale de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin proposent à ce jour une formation « Jeunes dans la nature » ouverte aux détenteurs d'un BAFA minimum, l'idée serait d'aller plus loin par la création d'un BPJEPS dédié (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) de niveau 4. Le développement de ces formations aux bienfaits des sports de nature, pour des animateurs du champ de l'éducation populaire en lien avec les accueils collectifs de mineurs (ACM) permettrait un accès à des publics élargis, notamment ceux des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).
 - **Par le maintien des accès aux sites de pratique** en accompagnant les structures et en créant des outils de pérennisation.
 - **Par la création des Régionales des sports de nature**, une rencontre annuelle des comités sportifs du domaine dont l'objectif serait la mise en place d'un espace d'échanges entre les acteurs des espaces naturels. Celles-ci pourraient promouvoir les Villages sport de nature ainsi que toutes les initiatives du territoire.
- **Initier un évènementiel et coordonner la promotion des Sports de nature** : le CROS Grand Est souhaite se positionner comme relais d'information et de promotion des sports de nature auprès du grand public. Une des actions évoquées dans le plan stratégique est la mise en place d'évènements spécifiques de sports de nature pour le grand public. Cela rejoint l'idée développée dans le chapitre « 1.4.1. Festival des Sports de Nature CROS » du présent schéma.

Ces dispositions se résument dans le tableau ci-après :

Pilier	Objectif	Livrable	Détails actions
Observatoire	Etat des lieux/Diagnostic des points d'excellence sportives et du positionnement du massif sur les grands événements sportifs nationaux et internationaux.	Cartographie des pratiques des Sports de Nature sur le massif.	Identifier les sites de pratiques via le Recensement des Equipements Sportifs (RES) et les Plans Départementaux des Espaces, des Sites et des Itinéraires (PDESI)
		Cartographie des éducateurs sportifs sur le Massif	Identifier les éducateurs et leurs niveaux de diplômes
		Cartographie des lieux d'excellence et des pratiques sportives sur le massif (dont les manifestations)	Identifier pôles d'attractivités (global, touristique, haut-niveau, évènementiel) en sports de nature sur le massif
		Identifier les zones de carences ou de surabondance	Parallèle avec autres thématiques touristiques dont hébergements
	Etat des lieux des pratiques sportives présentes sur le massif	Guide pratique des motivations des pratiquants de ces sports de nature en été	Enquête métier auprès des éducateurs professionnels (associations et privés)
	Accompagner le développement des pratiques sportives nouvelles	Guide pratique des motivations des pratiquants de ces sports de nature hiver	Enquête métier auprès des éducateurs professionnels (associations et privés)
	Mettre en place un observatoire des sports de nature et de la pratique de ses sports sur la massif des Vosges	Rapport détaillant les SWOT des sports de nature d'excellence sportive et le positionnement des manifestations sportives du massif des Vosges sur les grands événements nationaux et européens,	Analyse
		Rapport prospectif sur les axes de développement possible pour développer des points d'excellence et améliorer le positionnement du massif sur l'évènementiel sportif au national/international.	Propositions de développement
Communication	Promouvoir les sites de pratique des sports de nature sur le massif auprès de la clientèle touristique	Création d'un support de communication, à destination du grand public et des licenciés	Insertion d'une page Sports de Pleine Nature sur le site du Massif des Vosges
			(En lien avec l'identification des sites de pratique) Création d'une brochure de promotion des sports de nature du Massif
	Promouvoir les manifestations SN se déroulant sur le massif et dans le cadre de l'appel à projet et adoptant un plan de communication massif	Appui dans les plans de communication des manifestations SN promouvant le massif	Accompagnement des comités/clubs s'inscrivant dans l'appel à projets "manifestation sports de nature du Massif des Vosges"
			Organisation d'une conférence de presse (+ document) sur la politique du Massif des Vosges en matière de sports de nature, Appel à projet "Manifestation sportives", Convention de partenariat avec le mouvement sportif Organisation de réunions trimestrielles d'échanges entre les institutions et les organisateurs de manifestations "sports de nature" en contre partie d'une mise à disposition d'un kit de communication Massif des Vosges à déployer pendant la manifestation
Organisation de l'offre	Identification des produits phares pour le Massif des Vosges (via ferrata, station de trail, piste de BMX...) et promotion de ses produits	Mise en place d'un ou de plusieurs produits phares	A la suite de de l'état des lieux et du potentiel des activités: Repérage des activités et des zones de potentiels
			Sélectionner deux activités de pleine nature et structurer un produit pour chaque activité
			Sélectionner un site pour développer une gamme de produits type "station (pôle) sports de nature"
			Lancement des produits "sports de nature" Lancement des produits "station (pôle) de sports de nature"

Outre ces plans d'action mis en œuvre par le CROS Grand Est, d'autres initiatives tendant à allier sport de nature et offre touristique sont développées sur le territoire Grand Est et peuvent être citées pour exemple.

A ce titre, le projet autour du site de **Madine** est intéressant. Offrant de véritables potentialités touristiques (situation à proximité de Nancy et Metz, de l'aérodrome de **Chambley** au cœur du Parc Naturel Régional de Lorraine, une nouvelle stratégie de développement va être mise en place et repose notamment sur une identité affirmée « nature/sport/détente ».

Plus largement, l'idée est d'intégrer le site de Madine dans une offre touristique plus globale en développant l'hébergement insolite/écologique sur le site, les activités, les services et l'accueil autour de cette identité « nature ».

Pour ce qui relève du domaine du sport, différents projets sont prévus :

- le développement d'une offre sportive indoor et outdoor. L'idée est de faire de Madine un site de référence dans les activités sportives en développant une offre à la fois outdoor (plaisance, golf, équitation, randonnée pédestre, vélo) mais aussi indoor en développant un lieu d'accueil multi-activités.
- La connexion du lac aux axes d'itinérance afin d'attirer les cyclotouristes.
- Le développement des partenariats avec les clubs et fédérations sportives par la création d'un pôle sportif pour l'organisation de stages, d'une part, par l'accueil d'événements sportifs d'ampleur, d'autre part.

Dans un registre voisin, la mise en œuvre du **Contrat de pays lunévillois** traduit une volonté concertée des pouvoirs publics de promouvoir et animer un territoire rural que de nombreuses activités sportives de pleine nature sont en mesure de valoriser, en portage majoritaire par les associations locales. La contribution de celles-ci à la cohésion sociale s'en trouve ainsi renforcée.

Autre exemple innovant pouvant être cité est le projet du **Snowhall d'Amnéville**. Le snowhall est la seule piste de ski indoor de France et l'une des plus grandes d'Europe, sa capacité d'accueil simultanée est de 500 utilisateurs. Elle a été inaugurée en 2005 et comprend deux pistes pour la pratique libre du ski et du snowboard et des cours encadrés par l'Ecole de Ski Française. Pénalisée par des problèmes techniques liés à la vétusté et des installations désuètes, la commune d'Amnéville qui gère le site a souhaité trouver un exploitant afin de donner un nouveau souffle à ce site emblématique dans le Grand Est et en France.

Le **groupe Labellemontagne** a été retenu pour la mise en œuvre de deux projets prioritaires :

- une remise à niveau des équipements (lutte contre les déperditions d'énergie, amélioration de la production de neige de culture, aménagement des abords du site,...)
- l'aménagement des abords du Snowhall en installant une zone d'équipements de loisirs variés avec notamment des tyroliennes, un saut à l'élastique, une zone de glisse sur eau, des pistes de VTT...

#2 Identifier les offres d'accueil
autour des « Sports de Nature »

1.2.3. Développer une Cartoweb des sites et offres touristiques d'activités de pleine nature

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme, 5 destinations touristiques ont été identifiées, qui vont chacune définir leur propre positionnement marketing en s'appuyant sur les axes de développement les plus pertinents selon leurs spécificités. Pour chacune de ces 5 destinations, il est prévu la mise en place, à l'horizon 2020, d'un site internet dédié, afin de valoriser et de faire connaître les atouts touristiques des territoires concernés.

Le développement de la pratique sportive de pleine nature allié aux ressources naturelles du Grand Est incitent à proposer de compléter ces sites dédiés à chaque destination avec des informations liées aux activités de pleine nature : sites de pratique, coordonnées des clubs, dates et présentations des événements sportifs.... Cela permettrait la promotion conjointe des atouts touristiques et de la diversité des offres de pratique sportive de pleine nature dans le Grand Est. L'idée est de développer une communication conjointe sur une offre globale de services hôteliers, culturels et sportifs pour les personnes désireuses de visiter le Grand Est et renforcerait la valorisation des atouts régionaux dans les domaines complémentaires que sont le tourisme et le sport.

#3 Promouvoir les offres d'accueil
autour des « Sports de Nature »

1.2.4. Développer des offres globales d'accueil autour d'événements sportifs

Le sport spectacle n'est pas un pilier économique essentiel des territoires, mais il contribue à créer de l'activité économique et de l'emploi non-délocalisables. Le poids de la filière sport dans le PIB, soit environ 36 milliards d'Euros de dépenses représente 1,9%, sans compter les 3 à 4 millions de bénévoles dont la valeur est estimée à près de 4 milliards d'Euros (Source : Ministère des Sports).

Son impact reste méconnu par de nombreux acteurs économiques et politiques. Or plusieurs études sérieuses ont démontré que le spectacle sportif, à travers les clubs et les événements sportifs, sont souvent générateurs de retombées et d'impacts locaux importants.

Dans le cadre du Conseil ministériel sur la thématique Sport et Tourisme qui s'est déroulé le 19 juillet 2018, Tony ESTANGUET, Président du Comité d'organisation des JOP Paris 2024, a notamment évoqué une proposition parlementaire visant à lier la billetterie d'événements sportifs à la vente de package touristique (culture, transport, hébergement,...). Afin que Paris 2024 soit un moteur du secteur touristique, il est préconisé la mise en place de groupes de travail avec les acteurs du tourisme.

A l'échelle régionale, il serait intéressant de décliner cette proposition et de mener une réflexion sur **la mise en place de package dans le cadre des grands événements sportifs programmés dans le Grand Est**, à l'instar des Internationaux de Strasbourg de tennis féminin, du Moselle Open de tennis masculin, ou encore lors de l'accueil de grandes rencontres internationales (Mondiaux de Hand masculin, Euro féminin de Hand, Coupe du Monde de Football féminin, Fed Cup, etc...). Pour cela, il semble opportun d'associer systématiquement et dès les premiers échanges, les organisateurs des compétitions sportives d'ampleur et les acteurs touristiques de la destination identifiée dans le SRDT. Ces packages pourraient contenir, par exemple, un billet d'accès à la compétition, un tarif préférentiel dans une sélection d'hôtels et une entrée à un site touristique.

Egalement en conformité avec le SRDT, ces offres touristiques nouvelles et innovantes pourraient prendre une dimension transfrontalière. Il s'agirait alors de rendre plus visible le territoire Grand Est et sa dynamique sportive, en lien avec les cinq destinations phares, auprès des espaces frontaliers partenaires, voire au-delà.

#4 Utiliser l'évènement sportif
comme vecteur touristique

1.3 Accompagner les acteurs et filières économiques liées au Sport et à l'Animation

Il est exposé précédemment tout l'intérêt pour le Grand Est d'identifier, organiser, structurer et valoriser ses atouts en termes de pratique des activités et sports de pleine nature, qu'ils soient aériens, terrestres ou nautiques.

Or ces filières sportives de pleine nature doivent être associées à des stratégies réalistes mais ambitieuses en termes de compétences et de cursus professionnels pour se transformer en véritables atouts touristiques et économiques, notamment en termes d'emplois, pour les territoires.

1.3.1. Mettre en œuvre un Contrat d'Objectifs Territorial Sport et Animation

Même si les compétences de la Région en matière de formation professionnelle sont impactées par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » publiée le 5 septembre 2018 et dont les décrets sont en cours d'élaboration, elle poursuit la démarche engagée dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP) « Performance Grand Est » adopté par les élus du Conseil régional en Assemblée Plénière du 21 décembre 2017 et signé le 16 février 2018. Le CPRDFOP constitue la feuille de route stratégique partagée sur le champ des formations et de l'orientation professionnelle en Grand Est pour les 5 prochaines années entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux. Son volet transverse se décline en 3 priorités : analyser et anticiper, conseiller et informer, former et insérer.

Sa déclinaison opérationnelle et sectorielle se réalise au travers d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Une démarche « COT » a été enclenchée pour 8 « secteurs » considérés comme stratégiques en Région Grand Est dont « Sport et Animation ».

Ce COT Sport et Animation, élaboré dans une logique partenariale, est le principal outil de concertation en matière de promotion des métiers, de formation professionnelle et d'accès à l'emploi.

Cette contractualisation pluriannuelle régionale est signée par la Région, l'Etat, les Autorités Académiques (Rectorat/DRAAF/DRJSCS), l'ONISEP, les représentants des secteurs professionnels du sport et de l'animation (organisations professionnelles et/ou les commissions paritaires) et les OPCAs/OPCO.

Le COT doit définir des modalités de collaboration entre les signataires afin de permettre le développement harmonieux et cohérent des formations, en relation avec les besoins en matière d'emploi, de compétences et de qualifications du secteur, et ainsi contribuer à son développement économique.

Sur la base de diagnostics partagés, il aura notamment pour objectifs de :

- **observer le secteur et anticiper l'évolution des métiers**, des emplois et des compétences ;
- **développer la promotion des métiers** auprès des différents publics et développer l'attractivité du secteur d'activité, notamment par la professionnalisation des acteurs de l'orientation (CEP) ;
- **adapter l'offre de formation professionnelle** par voie et par niveau et mener des expérimentations, en adaptant la carte des formations aux priorités et enjeux partagés, notamment en développant les cursus en apprentissage.

Toutes ces questions, initiées au second semestre 2018, seront finalisées pour une signature officielle du COT Sport et Animation courant 2019.

#5 Adapter l'offre de formation aux besoins du territoire

1.3.2. Adapter le montage opérationnel des projets et événements sportifs innovants

Outre la mise en cohérence des besoins et de l'offre de formation par le biais d'un COT, il existe d'autres outils de structuration d'un projet sportif, notamment en termes de montage opérationnel.

Une récente étude menée par le CNOSF démontre en effet que les principes de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont concordants avec les valeurs du sport :

- finalité visant l'intérêt général ou collectif,
- gouvernance démocratique et vertueuse,
- non lucrativité de l'activité (encadrement des échelles de salaires, répartition équitable des bénéfices..),
- approche territoriale pour répondre à des besoins identifiés à l'échelon local,
- liberté d'adhésion.

Un projet sportif revêtant un aspect commercial affirmé, sans cependant volonté de profit, au service d'une mission d'intérêt collectif, avec une volonté d'impliquer les salariés et les usagers pour motiver la capacité entrepreneuriale, voire la professionnalisation des acteurs (dirigeants et bénévoles), peut ainsi pousser à la structuration en instance coopérative.

Quelques exemples existent : centre équestre à vocation sociale et sport-santé, gestion multi-partenaire d'une maison du nautisme (clubs, collectivités locales, professionnels de l'encadrement, clusters, office de tourisme..), comité local d'organisation d'une compétition d'athlétisme dans le Limousin.

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif – SCIC - constituée sous forme de SARL, SAS ou SA à capital variable régie par le Code de Commerce, peut répondre à ce format. Elle a pour objet la production ou la fourniture de biens ou de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale. La SCIC peut concerner tous les secteurs d'activités, dès lors que l'intérêt collectif se justifie par un projet de territoire ou de filière d'activité impliquant un sociétariat hétérogène, le respect des règles coopératives (1 personne = 1 voix), et la gestion désintéressée prévoyant le réinvestissement des excédents dans l'activité. Doivent être associés d'une SCIC : des producteurs de biens ou de services (salariés, cadres), des bénéficiaires des biens et services proposés par la coopérative (clients fournisseurs, habitants ...), et d'autres types d'associés, personnes physiques ou morales de droit privé ou de droit public, contribuant à l'activité de la coopérative (par exemple : des sociétés, des associations, des artisans, des bénévoles, des agriculteurs, des collectivités territoriales,...).

Sous réserve de la confirmation de l'Etat de la possibilité d'octroi d'aides publiques au regard du droit communautaire (notion de service économique d'intérêt général - SIEG), **la SCIC paraît parfaitement adaptée à la gestion de projets sportifs de territoire, que ce soit pour la dynamisation d'un site (cf articles 1.3.3. et 1.3.4.) ou l'organisation d'un événement sportif** tel qu'un Festival des Sports de Nature (cf article 1.4.1.). Pour ce faire, les acteurs identifiés pour concrétiser ce projet devront préciser leurs rôles respectifs puis s'appuyer sur l'expertise et les ressources du CNOSF pour créer la structure gestionnaire.

#6 Mobiliser les structurations
développées par l'ESS

1.3.3. Développer des centres de ressources : l'exemple de la Maison de la Montagne de La Bresse

Dans le cadre de la fermeture du collège « Les Boudières » de La Bresse à l'issue de l'année scolaire 2017/2018, le **Département des Vosges**, en lien avec la **Région Grand Est**, a initié un projet de reconversion de l'établissement pour en faire un site de référence autour des acteurs de la Montagne. Ce projet vise particulièrement à accompagner les professionnels et les métiers de la montagne à la fois dans le domaine du sport et du tourisme.

Pour le sport, la **Maison de la Montagne** pourrait accueillir la formation des guides et accompagnateurs de moyenne montagne (en lien avec le CREPS de Nancy, établissement de formation), des moniteurs de ski, des surveillants titulaires du BNSSA, etc... ainsi que la certification des organismes pour une reconnaissance des métiers du sport. En marge de la réunion du Pôle national des sports de nature qui s'est déroulée le 12 septembre 2018, il a d'ores et déjà été acté que le site hébergera le Pôle de Formation National des diplômés d'Etat de ski.

Pour le volet touristique, la Maison de la Montagne vise la pluriactivité pour accompagner et former les saisonniers dans leur parcours et faire reconnaître leurs compétences. Le projet suggère la constitution d'un groupement d'employeurs afin de faciliter l'embauche et la formation des acteurs de la filière de montagne, en cohérence avec les objectifs du Schéma Régional de Développement du Tourisme.

Une douzaine de partenaires dont le CREPS de Nancy, le CROS Grand Est et l'Ecole de Ski Français ont été identifiés pour développer des activités sur le site. Une gouvernance collective du site est envisagée et les différents acteurs pourraient se structurer en SCIC à moyen terme (cf article 1.3.2. Organisation autour d'une SCIC).

Le projet de la Maison de la Montagne de la Bresse répond aux objectifs du SRDS en inscrivant le sport comme outil d'attractivité du territoire et s'intégrant dans une filière Sport de Nature. Il répond également aux objectifs du Schéma Régional du Tourisme par le développement de l'attractivité touristique des Vosges, l'encouragement à la professionnalisation des acteurs touristiques, la réinsertion professionnelle vers l'hôtellerie-restauration et le développement du tourisme de nature.

Dans une vision plus large à l'échelle de tout le territoire vosgien, la Maison de la Montagne pourra être rattachée au projet de transformation de la station de ski de Ventron-Leduc et la cité scolaire La Haie Griselle de Gérardmer qui intègre plusieurs sections et pôles sportifs en ski alpin, ski nordique, aviron, athlétisme, kayak et voile.

**#7 Redynamiser des territoires
autour du Sport**

1.3.4. Accompagner des projets mêlant hébergement touristique et activités sportives

Le développement de sites liant à la fois offre sportive et offre touristique permet de diversifier les utilisateurs/clientèles et de conforter la rentabilité économique du lieu.

A titre d'exemple, on peut évoquer le projet de réalisation d'un **complexe touristique et sportif au Domaine de Montvillers implanté sur la commune de Bazeilles**, proche de Sedan (Ardennes). Ce domaine qui dispose d'un parc de 14 hectares accueille depuis 2000 le centre de vie du Club Sportif Sedan Ardennes - CSSA (services administratifs, stades d'entraînement de l'équipe, vestiaires, salle de kinésithérapie, musculation, cabinet médical, balnéothérapie et bureaux du staff technique), et propose 4 terrains de football.

Le projet prévoit d'associer le centre d'entraînement et de formation du club et un complexe hôtelier haut de gamme (hôtel 4 étoiles, restaurant, spa) permettant d'accroître l'offre touristique existante autour de la thématique du bien-être lié à l'eau et à la prévention du capital santé associée au sport et à la diététique. En ouvrant une offre touristique, le CSSA, propriétaire du site, s'assure un développement économique diversifié lui permettant des financements indirects pour la réalisation de son projet sportif.

Ce type de projet alliant sport et tourisme permet de cibler à la fois une clientèle sportive et de développer l'attractivité régionale pour des athlètes et des clubs extra régionaux à la recherche d'un lieu de stage et une clientèle touristique « classique » à la recherche d'un lieu d'exception et de prestation haut de gamme.

Le projet de la **Commune des Rives Dervoises** peut également être cité comme exemple. Il s'agit ici de réhabiliter l'ancien Lycée Agricole de Droyes en un centre d'hébergement/restauration pour les sportifs (accueil de stages de ligues et de clubs) mais également, à terme, un pôle « sports de nature » pouvant accueillir des sportifs à titre individuel et des touristes. En effet, idéalement situé au bord du Lac du Der, ce site naturel offre une possibilité de pratique variée de nombreux sports nautiques et sports terrestres, ainsi que des pratiques tournées vers le loisir et le tourisme.

Ces deux projets exemplaires pourraient servir de modèles à de futures initiatives et être dupliqués sur le territoire Grand Est pour le développement de filières économiques liées au Sport et à l'Animation, en plus particulièrement les sites d'hébergement/restauration pour activités sportives et touristiques.

#8 Créer des activités économiques
locales autour du Sport

1.4 Construire des projets sportifs illustrant les spécificités du Grand Est

Les échanges menés dans le cadre de l'élaboration du SRDS ont mis en évidence à la fois le manque d'outils identitaires du Grand Est dans le domaine du Sport et notamment au niveau de l'événementiel, et parallèlement la reconnaissance de l'importance des sports et activités de pleine nature dans l'environnement sportif régional.

Ce constat s'appuyant sur l'existant, l'objectif prospectif du SRDS permet également d'envisager le développement d'autres filières identitaires du Grand Est telles que l'e-sport, sur la base d'un premier état des lieux des initiatives locales.

1.4.1. Initier un Festival des Sports de Nature

Partant du constat qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle d'évènement sportif emblématique du Grand Est, une réflexion a été menée pour définir les contours d'une telle manifestation. Comme évoqué par ailleurs, les sports de nature constituant une caractéristique forte de l'identité sportive régionale, ils se sont rapidement imposés comme pilier de l'évènement à créer qui pourrait prendre le nom de Festival Grand Est des Sports de Nature.

D'une durée de 7 à 10 jours, cet évènement pourrait avoir lieu durant la première quinzaine de mai et serait décliné sur l'ensemble du territoire par la création d'un programme de manifestations labellisées en lien avec les sites touristiques et créé dans le cadre d'un appel à projets.

Des compétitions de niveau national ou international en lien avec les sports de nature déjà programmées sur la période du Festival pourraient bénéficier d'une aide complémentaire de la Région Grand Est.

Partenaires principaux de l'échelon régional, le CROS Grand Est ainsi que les ligues et comités sportifs régionaux identifiés sport de nature seront sollicités, tout comme les départements qui ont la compétence du développement des sports de nature et les CDOS pour le mouvement sportif. Ces différentes instances seront encouragées à répondre à l'appel à projet en présentant une action intégrant des animations et des initiations à la pratique de leur discipline. Il revient à chaque opérateur de l'action labellisée d'associer le club du lieu où se déroulera l'évènement.

Pourraient également être associés à cet évènement l'ADEME et des partenaires privés pour, par exemple, installer des bornes de recharge de VTT électriques.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie Sports de nature du CROS Grand Est dont le plan d'action prévoit la mise en place d'un évènement spécifique Sport de Nature à destination du grand public.

**#9 Conforter le Grand Est comme
terre Sports de Nature**

1.4.2. Prendre en compte le développement de l'e-sport

Le sport électronique, ou **e-sport** en anglais, désigne des compétitions de jeux vidéo en réseau local (LAN party) ou via Internet sur consoles ou ordinateurs.

Les joueurs professionnels (appelés pro gamers en anglais) évoluent en individuel ou appartiennent à une équipe. S'astreignant à un entraînement quotidien de plusieurs heures, ils participent aux compétitions organisées à travers le monde et vivent des gains remportés.

Outre l'aspect purement compétitif médiatique, l'e-sport intègre également des volets de formation et d'événementiels engendrant une activité économique très importante.

Cette filière est actuellement en pleine expansion et de **nombreux évènements** sont organisés dans le Grand Est. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, l'organisation d'une compétition LOL Open Tour (League of Legend) à Strasbourg ou les trois éditions annuelles de l'Electronic Sports World Convention (ESWC) qui se tiennent au Centre des Congrès Robert Schuman de Metz de 2018 à 2020.

Parallèlement, de nouvelles structures voient le jour et propose des **filières de formation** en lien avec l'e-sport. C'est le cas de PowerGamingHouse à **Mulhouse** qui propose une **formation aux métiers de joueur professionnel, animateur/streamer, journaliste/blogueur, technicien réseau et organisateur d'évènements** e-sport à 48 élèves et qui, dans le cadre d'une convention avec le Lycée Louis Armand de Mulhouse, développe l'e-sport comme outil pédagogique.

On peut également citer l'Hélios Gaming School à **Freyming-Merlebach** qui présente deux cursus ouvrant aux **métiers de joueur professionnel, web journaliste, chef de projets événementiels et community manager**.

Par ailleurs, la société Helios Gaming (et sa société mère Aux Frontières du Pixel) spécialisée dans l'organisation d'évènements e-sport sur le territoire lorrain a été retenue pour transformer le cinéma Imax d'**Amnéville**. Celui-ci deviendra **l'E-max, un lieu intégralement dédié à l'e-sport** qui contiendra notamment les bureaux de la société et une arène pour organiser des compétitions.

Aujourd'hui, il est estimé que 1,4 million de Français suivent et regardent régulièrement des compétitions e-sport, 92% des 15-18 ans jouent aux jeux vidéo. On estime par ailleurs que les recettes générées par les jeux vidéo en France avoisinent les 22 millions de dollars.

Face à cet engouement et à l'impact économique de ces nouvelles pratiques, Région Grand Est entend établir un état des lieux sur ce phénomène afin de définir l'opportunité d'un accompagnement régional en faveur du développement d'une filière complète de e-sport dans le Grand Est.

Au niveau national, le ministère chargé des Sports n'a pas souhaité à ce jour s'engager dans une reconnaissance de l'e-Sport comme activité sportive en tant que telle (réponse parlementaire publiée au JOAN du 19 juin 2018, question n° 3526).

L'organisation de compétition d'e-sport et l'existence de « fédérations » aux niveaux national et international présentent quelque analogie avec l'organisation sportive, mais la question de cette reconnaissance fait toujours débat. Par ailleurs, la compatibilité de cette activité avec les politiques publiques portées par l'Etat en matière de promotion de l'activité physique comme enjeu de socialisation et vecteur de lutte contre la sédentarité doit également être interrogée, faute de recul nécessaire.

Pour autant, le ministère des Sports travaille avec la Direction générale des entreprises sur des ateliers pour évaluer la réalité du marché français, réfléchir à des ajustements législatifs, favoriser l'attractivité de la France en matière d'accueil de compétitions internationales (gaming), optimiser les facteurs potentiels d'inclusion sociale.

**#10 Faciliter l'émergence d'une
filière e-sport dans le Grand Est**

ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES...

Le rapprochement du Sport avec les secteurs touristique et économique ouvre au Grand Est des perspectives de projets de territoire autour des sports de nature et du e-sport, en s'appuyant sur des compétences et structurations adaptées.

...en transversalité :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| ✓ Aménagement du territoire | ✓ Tourisme |
| ✓ Développement économique | ✓ Innovation |
| ✓ Formation initiale et continue | ✓ Economie sociale et solidaire |



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

2 Sport et équilibre des territoires



DRDJSCS
Direction Régionale et Départementale de la
Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

Programme 2 – SPORT ET EQUILIBRE DES TERRITOIRES

2.1 Le Sport, maillon d'une offre de services et de loisirs dans les territoires

L'un des enjeux d'administration d'une région grande comme deux fois la Belgique est la **proximité** des décisions politiques en matière sportive, au profit notamment des territoires ruraux.

Le Pacte pour la Ruralité, voté en séance plénière du Conseil régional du 25 janvier 2016 présente des mesures destinées à tenir compte de disparités (démographie, espaces en reconversion, pays ruraux ou de montagne...) tout en améliorant l'accessibilité et le développement économique.

Ce dispositif complète l'action de l'Etat en matière de soutien aux territoires ruraux, notamment par l'élaboration de contrats de ruralité. Ces outils permettent de coordonner les moyens financiers et de prévoir l'ensemble des actions et projets à conduire en faveur de l'accessibilité aux services publics et la dynamisation des territoires concernés.

2.1.1. Le Sport en Grand Est : un parc d'équipement au 4^{ème} rang national

Près de 31 000 équipements sportifs

Le Grand Est offre une palette de près de 31 000 équipements sportifs en 2016. Rapporté à la population, avec 50 équipements (hors sports de nature) pour 10 000 habitants, contre 41 au niveau hexagonal, la région se situe au 4^{ème} rang des régions les mieux équipées.

La densité d'équipement est toutefois hétérogène au sein du territoire : supérieure à 60 en Moselle et en Haute-Marne, elle ne dépasse pas 40 dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et l'Aube. Cela n'empêche toutefois pas les deux départements rhénans d'enregistrer une pratique sportive licenciée supérieure à la moyenne régionale.

Parmi les équipements les plus fréquents, on peut citer : 4 800 terrains de football (présents dans près d'une commune sur deux), 3 800 courts de tennis (mais seulement un sur cinq couvert), 2 700 terrains de pétanque (aux coûts d'installation et d'entretien modestes), 2 300 plateaux d'éducation physique et sportive (EPS). La région ne compte en revanche guère plus de 400 bassins de natation, ce qui la classe au 10^{ème} rang national pour cette catégorie d'équipement en termes de densité par habitant. De fait, plus de 150 communes et 30 000 habitants se situent à plus de 30 minutes de route du bassin de natation le plus proche. Quant aux bassins de natation couverts, permettant une pratique en toute saison, on n'en recense que 300.

13 600 équipements sportifs d'attractivité territoriale

La pratique régulière d'une activité physique et sportive a des effets bénéfiques pour la population, notamment en matière de santé et d'intégration. Mais elle reste dépendante de la présence d'équipements et de leur accessibilité, en particulier dans les espaces ruraux.

Parmi ces équipements, certains sont essentiels à la pratique de sports populaires ou répondant à d'autres enjeux tel que l'apprentissage de la natation. Ils sont par ailleurs facteurs d'attractivité pour le territoire. En 2016, le Grand Est compte 13 600 équipements sportifs de ce type, regroupés en 8 catégories :

4 sous forme d'équipements génériques (pour des usages multiples et variés) :

- terrains de grands jeux
- plateaux d'éducation physique et sportive (EPS)
- gymnases
- salles polyvalentes

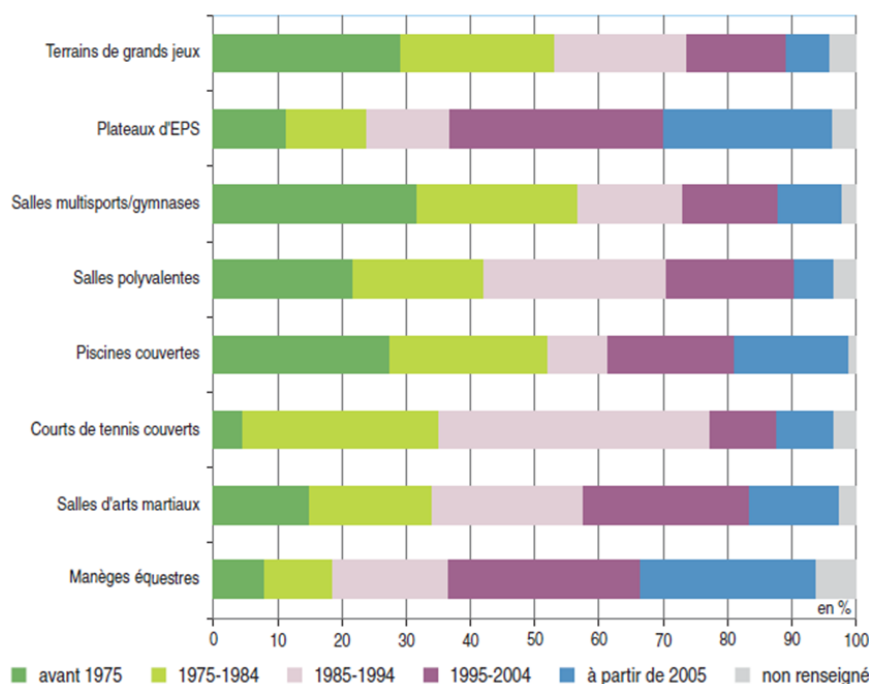
4 autres sous forme d'équipements spécifiques (pour pratiquer les sports parmi les plus populaires) :

- bassins de natation couverts
- terrains de tennis couverts
- salles d'arts martiaux
- manèges équestres

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements structurants	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population éloignée d'au moins un type d'équipement (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	769	27,4	44,2	100,0	99,4	1,7	24,7	11,2
Aube	306 581	51,9	619	20,2	40,6	100,0	99,3	9,9	20,2	14,5
Marne	569 999	41,6	1 477	25,9	51,6	100,0	99,8	1,2	25,6	10,4
Haute-Marne	181 521	66,3	566	31,2	42,4	100,0	99,4	16,7	16,6	7,6
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	1 760	24,1	59,8	100,0	100,0	0,9	24,9	11,7
Meuse	192 094	75,9	606	31,5	42,9	100,0	99,7	8,8	19,3	10,4
Moselle	1 046 873	34,6	3 305	31,6	76,5	98,2	100,0	0,6	25,6	10,9
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	2 227	20,1	85,8	97,8	100,0	0,3	18,9	13,8
Haut-Rhin	758 723	35,8	1 449	19,1	83,4	95,1	100,0	0,7	21,3	11,6
Vosges	375 226	62,6	861	22,9	50,9	100,0	99,9	1,4	19,4	11,4
Grand Est	5 552 388	41,7	13 639	24,6	57,4	98,2	99,9	2,1	22,6	11,6
France de province	51 738 058	42,4	103 423	20,0	58,7	98,5	99,6	5,8	22,6	12,3

Lecture : la Moselle compte 3 305 équipements sportifs considérés comme structurants, soit 31,6 équipements pour 10 000 habitants. Dans l'espace rural, 76,5 % des communes disposent d'au moins un équipement structurant contre 98,2 % des communes non rurales. Dans le département, la totalité de la population accède à au moins un équipement structurant en moins de 10 minutes en voiture. Parallèlement, 0,6 % de la population mosellane est éloignée de 30 minutes ou plus d'au moins un équipement structurant. En Moselle, 25,6 % des équipements structurants ont été mis en service avant 1975 et 10,9 % après 2005.

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).



Sources : idem

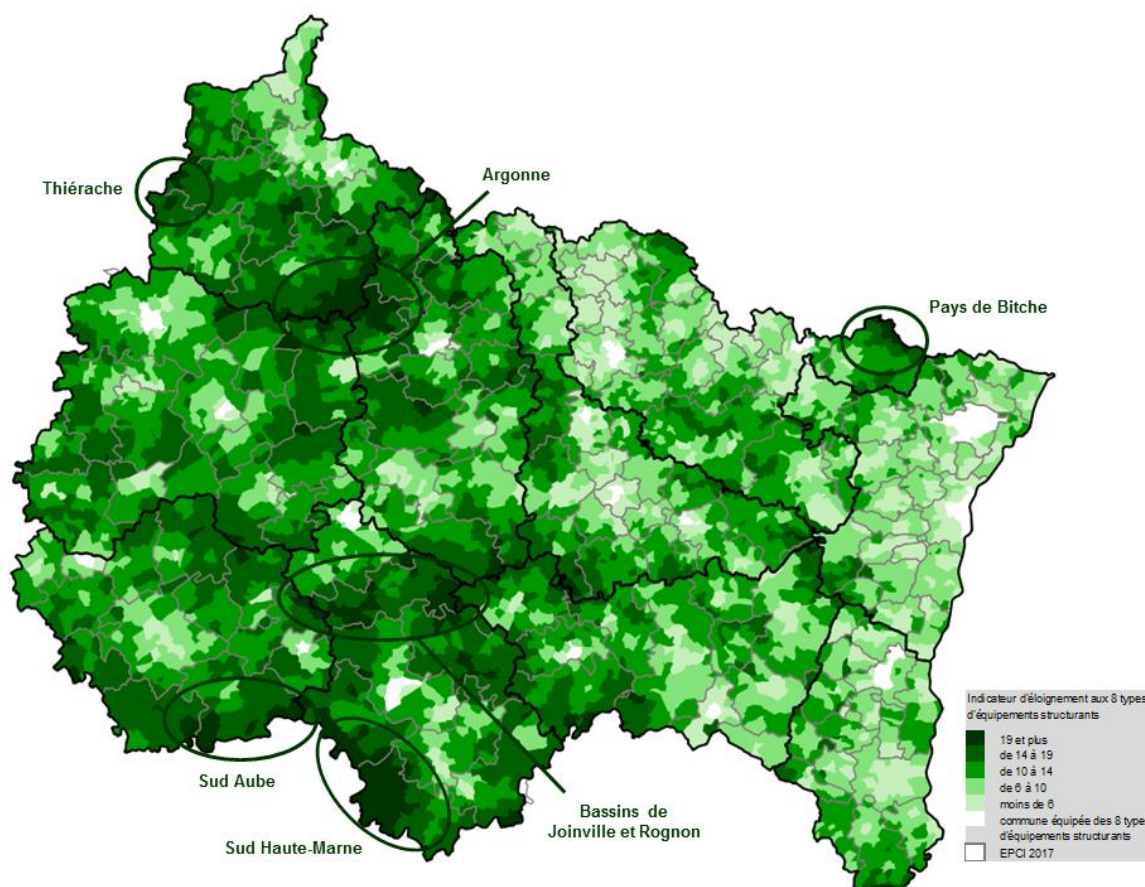
Eloignement aux équipements spécifiques pour les habitants de certains territoires ruraux

Avec 25 équipements structurants pour 10 000 habitants, la région se classe au 2^{ème} rang national derrière la Bourgogne-Franche-Comté. Plus de 6 communes sur 10 disposent en effet d'au moins un équipement d'attractivité territoriale. La quasi-totalité de la population du Grand Est y a accès en moins de 10 minutes, surtout lorsqu'il s'agit d'un équipement générique.

Toutefois, 116 000 personnes (soit 2% des habitants du Grand Est) demeurent à plus de 30 minutes du 1^{er} équipement d'attractivité territoriale. Cette situation concerne principalement la population rurale, et l'accès à un équipement spécifique.

Dans la région, 88 000 personnes (dont 94 % de ruraux) mettent ainsi au moins 30 minutes en voiture pour accéder à la piscine couverte la plus proche. Près de 49 000 personnes (dont 90 % de ruraux) ont besoin du même laps de temps pour se rendre sur un terrain de tennis couvert.

Certains secteurs géographiques cumulent des temps de transport de plus de 30 minutes pour accéder à plusieurs équipements spécifiques. Sans exhaustivité, il s'agit notamment de territoires situés dans la Haute-Marne : bassin de Joinville et communauté de communes (CC) de Meuse- Rognon, pour l'accès à un bassin de natation couvert et à un court de tennis couvert ; CC des Trois Forêts et CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugéonnais, pour l'accès à une piscine couverte, un terrain de tennis couvert et une salle d'arts martiaux. L'Argonne (08-55), la Thiérache (08) et le pays de Bitche (57) sont aussi partiellement très éloignés de plusieurs équipements spécifiques



2.1.2. Le Sport face à la professionnalisation des acteurs et la structuration des clubs

Alors que l'Alsace compense largement un manque d'encadrement professionnel des associations sportives par un engagement de ses dirigeants bénévoles, la Lorraine et la Champagne-Ardenne ont dû plus rapidement se tourner vers des renforts techniques rémunérés, donc qualifiés.

Or, au sein des associations sportives, la pratique compétitive et la pratique loisirs/santé bien-être, dite "plaisir", ouverte au plus grand nombre, s'articulent incontestablement. Certaines disciplines l'ont bien compris, en proposant des offres encadrées de pratique "remise en forme" ou sport santé, de type body fight ou baby gym, pour financer, le cas échéant et en partie le volet « compétition », voire « haut niveau » de leur structure.

Outre la nécessaire ouverture du mouvement sportif fédéral vers les pratiques plus autonomes (sujet abordé dans le Programme 3) et d'une manière plus générale, l'idée est d'inciter les associations sportives à revoir leur modèle économique et à se restructurer vers la professionnalisation pour mettre en place un panel d'offres complémentaires, à vocation plus "commerciale", contribuant à leur autofinancement.

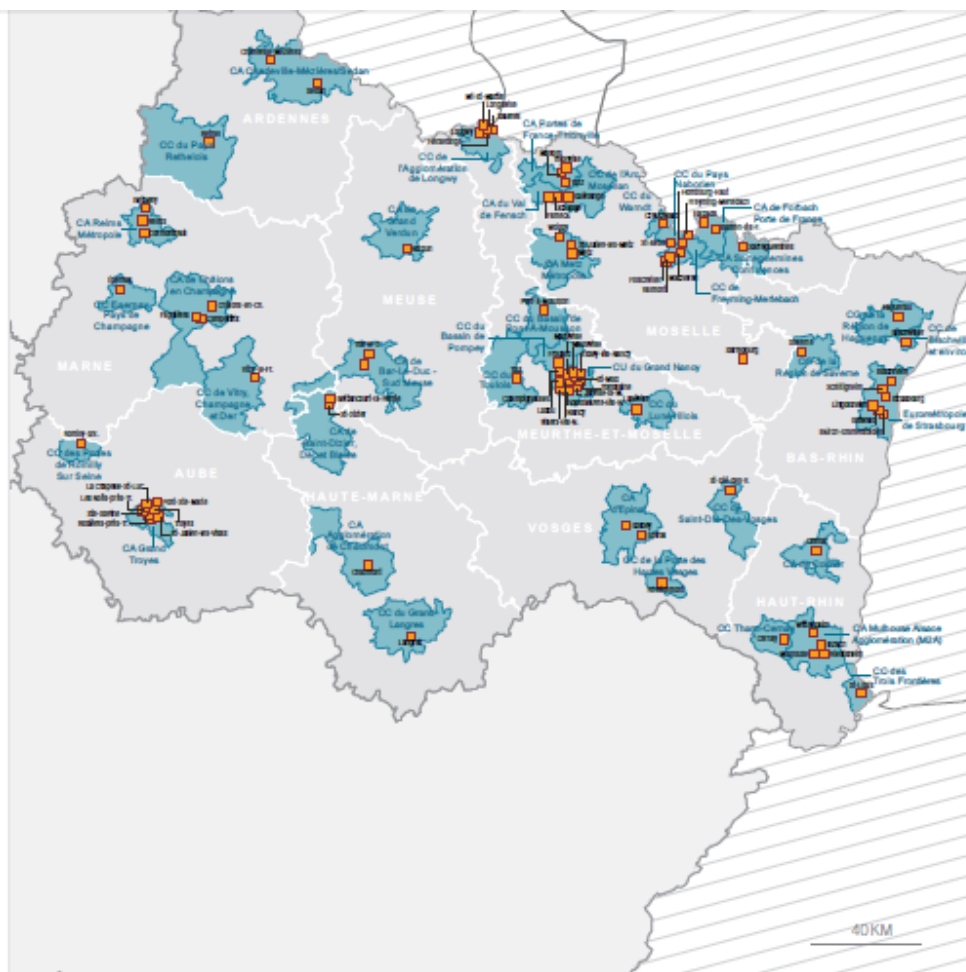
Cette évolution structurelle doit impérativement être accompagnée d'une formation adaptée à destination des encadrants et dirigeants, mais aussi d'outils mobilisables pour sécuriser l'emploi dans le secteur du Sport.

2.1.3. Le Sport dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Dans le droit fil des préconisations et actions du CIEC (Comité Interministériel pour l'Egalité des Citoyens), la région compte un ensemble de quartiers prioritaires identifiant un large public-cible pour une intervention redéfinie dans le domaine du sport et des APS. Le programme « Héritage 2024 » s'inscrit résolument dans la politique de l'Etat visant à développer le Sport pour tous, et particulièrement pour les territoires carencés, que ce soit les QPV ou les ZRR, dans l'idée de réduire progressivement les inégalités d'accès à la pratique sportive.

En 2017, par exemple, ce sont près de 2,1 M€ du CNDP qui ont favorisé la construction ou l'aménagement d'équipements de proximité sur des territoires carencés du Grand Est.

En ce sens, l'organisation des JOP 2024 constitue une réelle chance et une ambition collective pour les territoires et les habitants qui y résident.



La géographie prioritaire de la politique de la ville GRAND EST

- Commune ayant un ou plusieurs QPV
- Intercommunalité * concernée par un ou plusieurs QPV

* Périmètre au 1^{er} janvier 2015. Les communes sans intercommunalité sont signalées d'un contour de ville en 2015.



116 QPV soit **9 %**
des QPV de la
France métropolitaine

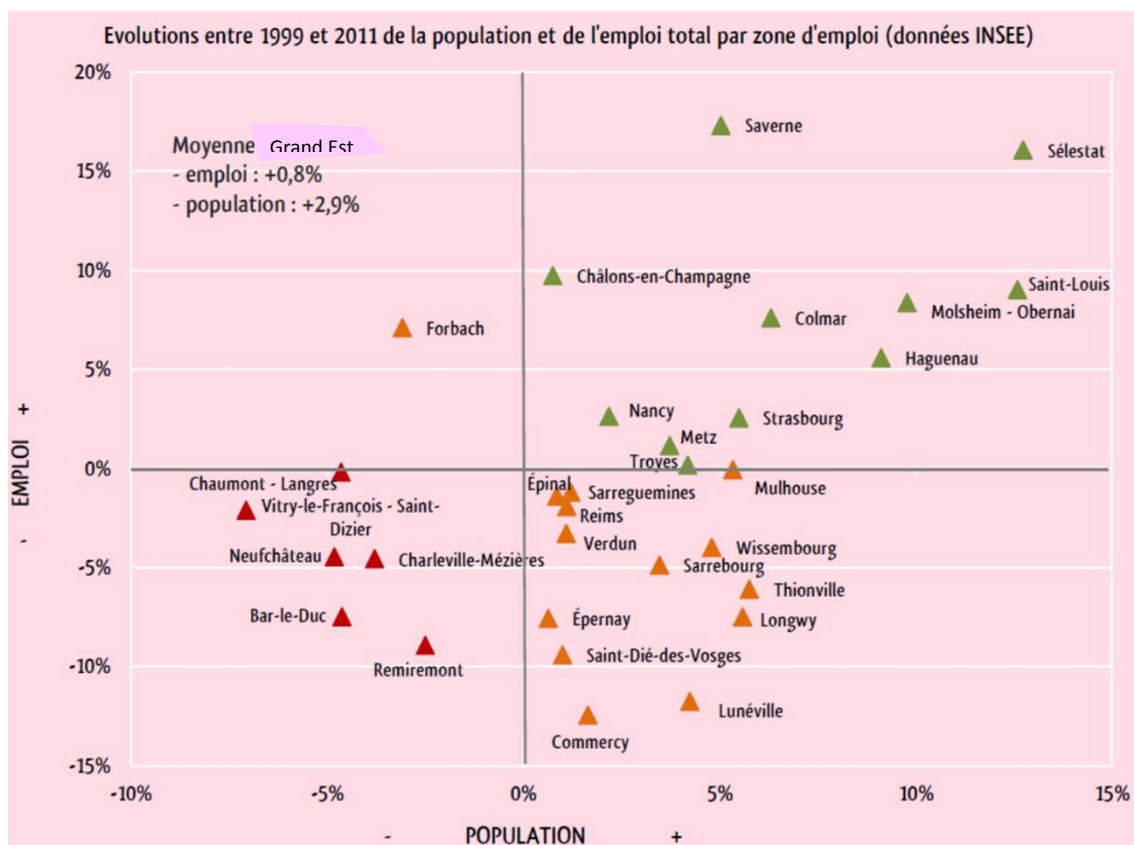


397 680 habitants
en QPV soit **7,2 %**
de la population régionale

Source : SIG-Ville Atlas Grand Est des Quartiers prioritaires

2.2 Pérenniser les emplois dans le secteur du Sport

La situation générale de l'emploi dans le Grand Est, au-delà des secteurs liés à l'activité sportive, recoupe de façon très globale la cartographie liée à l'implantation des équipements sportifs



Source : DRDJSCS

10 000 emplois et 6 000 établissements liés au sport dans le Grand Est

Selon les dernières statistiques disponibles, les activités économiques en lien avec le sport occupent 10.350 salariés dans le Grand Est en 2012. Ils se répartissent dans 6 230 établissements qui dégagent, par leur production, une richesse évaluée à 380 M€.

Deux tiers des emplois concourent directement à l'offre de pratique sportive. On compte ainsi 4 500 emplois dans les clubs sportifs (amateurs ou professionnels) et à un degré moindre dans des établissements spécialisés dans les formations sportives (ex : CREPS). Le reste se retrouve dans la gestion d'installations sportives, piscines, gymnases, golfs (1 170 emplois), les fédérations et entreprises de gestion et d'organisation de manifestations sportives (500 emplois), les centres de culture physique et/ou de remise en forme. Enfin, auto-entrepreneurs d'une part, et salariés des fonctions publiques spécifiquement affectés au domaine du sport, d'autre part, soit environ 3 500 emplois, complètent ce tableau.

Un tiers des emplois se situe dans d'autres activités "en amont". Ils correspondent à la production et vente de biens ou services, notamment le commerce de détail en articles de sport (2 830 emplois), la fabrication de bicyclettes ou divers articles de sports (850 emplois), les activités liées aux téléphériques et remontées mécaniques (210 emplois), et enfin la location d'articles de sport (140 emplois).

Cependant au final, les emplois liés au sport ne représentent que 0,6% des emplois de la région (contre 0,9 % en France métropolitaine).

En dépit d'un moindre développement, le Grand Est dispose de certaines spécificités industrielles en « amont » du sport dans la fabrication de bicyclettes (Cycleurope à Romilly-sur-Seine (10), Moustache Bikes à Golbey (88)) ; de piscines (Waterair à Seppois-le-Bas (68)) ; d'équipements ludiques et sportifs (Husson international à Lapoutroie -68-).

2.2.1. Accompagner l'emploi sportif par le biais de « Grand Est Emploi Associatif »

Le développement de l'emploi sportif dans le Grand Est bénéficie d'une forte dynamique portée par les associations sportives, susceptibles de trouver des relais auprès de la collectivité régionale, comme de l'Etat via des aides CNDS à l'emploi.

Ainsi, en 2018, l'Etat a accompagné la création de 48 postes dans les associations sportives, s'ajoutant à 386 conventions pluriannuelles « emplois » précédemment validées et en cours.

Grand Est Emploi Associatif est un dispositif régional visant à soutenir la création ou la pérennisation d'emplois non délocalisables en CDI dans les structures de l'Economie Sociale et Solidaire de maximum 15 Equivalents Temps Plein CDI.

Il est mobilisable sur les emplois de développement, de coordination ou d'encadrement de personnel en Contrat à Durée Indéterminée et sur les postes supports en CDI pour les structures de moins de 3 ETP salariés.

L'aide régionale couvre une période de trois années pour un montant maximal de 20 000 € sur un temps plein. A cette aide à l'emploi, et au cours de la 1^{ère} année uniquement, s'ajoute un bonus de 4 000 € pour les structures qui embauchent **un jeune de moins de 30 ans**.

Ce dispositif vient compléter utilement les interventions de l'Etat via le CNDS dont la politique est axée notamment et prioritairement sur la création d'emplois sportifs aidés de manière dégressive sur quatre années (34.000 € au total pour un temps plein, plus de 450 postes actuellement en cours dans le Grand Est).

La Région Grand Est a fait, par ailleurs, le choix de privilégier les groupements d'employeurs associatifs pour la mutualisation d'emplois qu'ils représentent en offrant aux salariés un temps de travail complet. Aussi, en plus de l'aide de 20 000 €, un forfait bonus de 4 000 € leur est attribué, en 1^{ère} année, pour l'embauche d'un salarié à temps complet, sous la condition que celui-ci soit mis à disposition de structures associatives exclusivement.

L'aide régionale peut être mobilisée à partir d'un mi-temps minimum, correspondant au moins à la moitié de la durée légale de travail effectif des salariés à temps complet.

Les structures peuvent bénéficier au maximum de 2 ETP en cours de conventionnement. Quelle que soit la taille de la structure, le deuxième poste devra exclusivement exercer des missions de développement, coordination ou d'encadrement de personnel.

Les **groupements d'employeurs** (cf article 2.2.2.) peuvent quant à eux bénéficier de 2 ETP pour leurs postes créés en interne et 3 ETP pour les postes mis à disposition, ces derniers pouvant exercer des missions support.

Un traitement spécifique est réservé aux associations sportives. En effet, l'aide à l'emploi régionale est mobilisable au terme de l'aide à l'emploi CNDS (dispositif de création propre au ministère chargé des Sports via son établissement public). Les associations peuvent ainsi solliciter la Région au cours de la dernière année de financement de l'emploi CNDS.

Pour les postes ne pouvant bénéficier de l'aide de l'Etat, et afin d'encourager la création de postes mutualisés au sein des structures, seuls les postes créés au sein des groupements d'employeurs seront éligibles.

#11 Accompagner la création
d'emplois sportifs

2.2.2. Mutualiser l'emploi sportif via les groupements d'employeurs

Autre hypothèse de démorcellement de l'emploi dans le secteur sportif avec la **création de postes multi-activités**, ils permettent la **gestion de plusieurs missions** au sein d'une même structure ou la **mutualisation d'intervenants sportifs** sur plusieurs structures.

A titre d'exemple, il peut être cité l'association ARCHIMENE rattachée à la Fédération Nationale Sport et Loisirs. Créée en 1990 par le dispositif d'Etat Profession Sport, cette association intervient prioritairement dans les champs du sport, des loisirs et de l'animation avec pour objectif de développer l'emploi partagé. Dans le cadre de son service de mise à disposition de personnel, l'association a créé un groupement d'employeurs sur lequel elle s'appuie, le **Groupe d'Employeurs Profession Sport, Loisirs et Animation** (GEPSLA). Celui-ci propose, dans le cadre d'une convention de mettre à disposition de ses associations sportives membres un ou plusieurs salariés selon leurs besoins en compétences pour une durée définie. Les heures et le coût horaire de chaque intervention sont déterminés selon les besoins de l'association. Parallèlement, un contrat de travail est établi entre le salarié et le GEPSLA qui se charge de toutes les démarches administratives et de l'ensemble de la gestion ressources humaines (recrutement, suivi, paye,...). Le salarié est ainsi employé par le groupement d'employeurs et mis à disposition d'une ou plusieurs associations sportives.

Le recours à un groupement d'employeurs présente des avantages pour le salarié qui, en intervenant dans plusieurs structures, augmente son temps de travail et réduit ainsi le risque de précarité tout en bénéficiant d'un contrat unique de travail. Du côté de la structure, le groupement d'employeurs permet d'employer du personnel qu'elle ne pourrait embaucher seule, de stabiliser les interventions en fidélisant les salariés, de faciliter la recherche de compétences professionnelles grâce au réseau et de se libérer des tâches administratives et de gestion.

Les groupements d'employeurs sont cependant parfois confrontés à des difficultés pour équilibrer leur budget, les frais étant importants et les marges réduites. En effet, le secteur associatif a peu de moyens et hésite souvent à faire appel à un groupement d'employeurs, privilégiant l'emploi direct qui, bien que plus risqué permet une réduction des coûts.

Pour pallier ces difficultés, Laura FLESSEL, Ministre des Sports, a lancé, le 3 septembre 2018 un fonds de sécurisation d'une durée d'un an dédié aux groupements d'employeurs dans le domaine du Sport. L'objectif de ce fonds est « de favoriser et de soutenir les embauches de qualité au sein des groupements d'employeurs en consolidant leurs modèles économiques et leurs fonctions support ». La subvention, sollicitée via un appel à projets, concerne les groupements d'employeurs du sport en phase de démarrage (subvention de 15 000€) ou de développement (22 000€) et doit leur permettre une certaine souplesse de trésorerie et la sécurisation des emplois.

Selon le Ministère des Sports, le nombre de groupements d'employeurs non marchands dans les secteurs du sport, de l'animation et des loisirs est estimé à 500 portant sur environ 5 000 emplois.

Au niveau de la Région Grand Est, les groupements d'employeurs sont une cible particulière dans le cadre du dispositif **Grand Est Emploi Associatif** développé au *Programme 3 – chapitre 3.2.1. Financement par le biais de Grand Est Emploi Associatif* vise le soutien à la création d'emplois en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) liés au développement d'activités ayant une plus-value sociale, territoriale et sociétale. S'agissant des groupements d'employeurs, la Région Grand Est entend les privilégier pour la mutualisation d'emplois qu'ils représentent en offrant aux salariés un temps de travail complet. Ils peuvent eux aussi bénéficier à ce titre d'une aide sur trois années d'un montant forfaitaire de 20 000€ pour un temps plein (proratisé en fonction du temps de travail) et d'un bonus de 4 000€ dès lors que le poste mis à disposition sera à temps complet.

➔ Les groupements d'employeurs présentent un atout indéniable dans la lutte contre la précarité des emplois dans le domaine sportif et le développement des compétences des employés sportifs. Il est préconisé de poursuivre la promotion de leurs actions et d'encourager les structures à y avoir recours. Une réflexion sera menée pour envisager des actions de promotion des groupements d'employeurs auprès des associations sportives, notamment des ligues et du CROS Grand Est ainsi que des collectivités territoriales.

#12 Pérenniser les emplois sportifs

2.2.3. Encourager la polyvalence des intervenants

Dans le cadre de la nouvelle Gouvernance nationale du Sport, l'Etat souhaite la mise en place d'un cadre facilitateur pour redynamiser l'emploi avec des formations dans le domaine du Sport assouplies, qui ne doivent plus être conçues exclusivement autour de l'encadrement des pratiques.

Il sera ainsi établi une proportionnalité des professions réglementées et un recentrage des diplômes d'Etat vers le besoin de sécurisation des pratiquants.

Parallèlement, les autres diplômes, notamment fédéraux, seront simplifiés, et proposés sous forme de modules avec équivalences afin de permettre à chacun de développer un maximum de compétences ou de s'ouvrir à de multiples missions.

A l'échelon régional, ce nouveau modèle devrait être reproduit dans le Contrat d'Objectif Territorial (COT) Sport et Animation (cf article 1.3.1.) ainsi dans les différentes démarches d'accompagnement proposées au sein de la Maison de la Montagne de La Bresse (cf article 1.3.3.) en faveur de la polyvalence des professionnels de la montagne.

Un salarié travaillant dans les activités liées au sport perçoit une rémunération nette annuelle de 15 260 € en 2012, soit 3 000 € de moins qu'un salarié moyen dans le Grand Est. Sa durée annuelle de travail est plus courte (1 230 heures contre 1 430 heures en moyenne) et son salaire horaire inférieur (12 €/heure, contre 13 €/heure en moyenne).

Ce constat masque toutefois de fortes disparités.

Dans l'industrie du sport, où les salariés sont embauchés principalement à temps plein, le salaire horaire est de 13 €, notamment en raison d'une plus forte présence de cadres et assimilés.

Mais dans les services liés au sport, où on trouve des emplois d'appoint et/ou saisonniers (activité secondaire, emploi étudiant, ...) en particulier dans le commerce de détail et le tourisme de montagne typique d'un salaire horaire réduit à 10 €, notamment parce que certains postes requièrent moins de qualification.

Dans "l'organisation" de la pratique sportive, les activités d'enseignement, loisirs et sports professionnels offrent un salaire horaire de 16 €, notamment par la présence de sportifs professionnels dont certains ont des rémunérations très élevées et celle d'éducateurs sportifs diplômés d'Etat relevant de conventions collectives appropriées.

Mais si l'on exclut ces deux catégories, le salaire horaire des autres employés retombe à 11 €.

Une réponse au morcellement de l'emploi avec partage du temps de travail entre plusieurs missions consisterait à favoriser la contractualisation :

- avec une collectivité dont les besoins en termes de plage horaire peuvent être différents,
- entre différents clubs.

Une autre piste de réflexion serait la mutualisation d'emplois à travers la fusion de clubs.

La professionnalisation de l'encadrement permet par ailleurs de déresponsabiliser les bénévoles et ainsi conforter leur engagement.

#13 Professionnaliser les missions

2.3 Améliorer la gestion des équipements sportifs

La complémentarité du maillage d'équipements sportifs apparaît comme l'une des clés de l'équilibre des territoires et de l'offre sportive. Tant les lieux de pratique autonome et d'activités de pleine nature (identifiés dans les PDESI - cf article 1.2.1.) que les équipements mutualisés à l'échelle d'un bassin de vie ou les infrastructures structurantes d'envergure métropolitaine voire régionale doivent faire l'objet d'un recensement précis, d'une stratégie globale, mais aussi d'une synergie partenariale entre collectivités, mouvement sportif, mais aussi acteurs privés.

2.3.1. Associer les partenaires privés aux projets d'investissements sportifs

Des évolutions législatives récentes et à venir ont pour but de répondre au souhait des clubs professionnels de pouvoir disposer de « leurs outils de production » pour développer leurs propres ressources financières. Cependant, aujourd'hui les clubs sportifs doivent être mis en concurrence sur le fondement de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Aussi, même si le 4^{ème} alinéa de l'article L2122-1-3 prévoit des dispositions permettant de s'affranchir de cette mise en concurrence « *lorsque les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée* », il est envisagé à l'échelon national de faire une exception pour l'exploitation des enceintes sportives par les clubs professionnels.

Parallèlement, la loi du 1^{er} mars 2017 permet aux collectivités d'accorder des garanties d'emprunts contractés en vue de l'acquisition, de la réalisation ou de la rénovation d'équipements sportifs par des associations ou des sociétés sportives. Ces garanties sont actuellement plafonnées à 50 % du coût de l'investissement. Le Code du Sport devra cependant être mis en cohérence avec les règles européennes, donnant la possibilité d'accompagner l'investissement au maximum à hauteur de 30 millions d'euros, toutes subventions confondues aux conditions suivantes :

- maximum de 30 millions pour des investissements inférieurs à 100 millions ;
- uniquement dans le cas d'un bail emphytéotique administratif à construire avec retour à la collectivité à la fin de l'activité ;
- diversification de l'utilisation sur des bases transparentes, publiques et non discriminatoires ;
- toute forme de mandat confiant à un tiers la construction, la modernisation et/ou l'exploitation de l'infrastructure est attribuée sur une base ouverte, transparente et non discriminatoire, dans le respect des règles applicables en matière de passation des marchés publics.

Cette possibilité de montage opérationnel a d'ores et déjà été mise en œuvre dans le cadre du projet de **reconstruction de la tribune Sud du Stade St Symphorien à Metz**. A la suite de la signature d'un bail emphytéotique administratif entre la Ville de Metz et la SAS Immobilière St Symphorien, filiale de la SAS FC Metz porteuse de l'investissement et financeur majoritaire, les collectivités locales (Ville de Metz, Département de la Moselle et Région Grand Est) se sont engagées financièrement en accompagnement. Dans le cadre d'une compétence économique, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L1511-1 et L1511-2), la Région a signé une convention de financement complémentaire à ce titre avec la Ville de Metz.

Un montage opérationnel similaire est envisagé par la SAS SIG Basket de Strasbourg, dans le cadre de son projet de **Crédit Mutuel Forum**, porté par la SAS SIG Arena, extension et aménagement de l'actuelle salle du Rhénus Sport (propriété actuelle de l'Eurométropole de Strasbourg).

Aux côtés du **Racing Club de Strasbourg Alsace**, les collectivités publiques (Eurométropole – propriétaire du stade, Région Grand Est, Département du Bas-Rhin et Ville de Strasbourg,) ont d'ores et déjà annoncé leur volonté de participer également activement à la restructuration du Stade de la Meinau, en partenariat avec les actionnaires du club, à finaliser en 2023. Outre leur contribution financière globale directe, associant le secteur privé, la participation des collectivités est également envisagée en faveur de la structure portant l'investissement, via une capitalisation dédiée, constituant un apport de fonds propres par les collectivités, sur un modèle concessif qui reste encore à préciser.

#14 Associer le secteur privé aux projets d'investissements

2.3.2. Optimiser les créneaux et l'ouverture des lieux de pratique

Il est à noter que la mutualisation des services et des équipements sportifs exploitant mieux ses taux de saturation d'usage pourrait permettre de corriger trois écarts sur le territoire du Grand Est :

- Une densité des équipements importante pour 10 000 habitants plaçant le Grand Est à la 5^{ème} place des régions de France métropolitaine en termes de densité et de coût de maintenance et d'entretien. Alors que l'économie du sport est très hétérogène d'un bassin de vie à l'autre, avec un nombre d'équipements pour 10 000 habitants qui varie du simple au quadruple et qui pourrait donc être mieux exploité par une mutualisation dans les bassins à plus faible densité d'équipements sans avoir recours à de nouvelles constructions.

- Une correction de la disparité hétérogène d'un département du Grand Est à l'autre qui varie du simple au double.
- La mutualisation permettant une meilleure exploration et exploitation des créneaux sportifs dans des départements à faible densité comme l'Aube, le Haut Rhin et le Bas Rhin qui ont une densité équivalente ou inférieure à la moyenne nationale... sans avoir à lancer de nouveaux marchés de constructions de salles coûteuses en entretien et maintenance pour le territoire.
- Une meilleure exploitation des infrastructures déjà existantes sur une économie du sport permettant le développement d'une économie du sport libéral qui peut compter sur plus 1,2 million de licences sportives réparties sur plus de 14 000 clubs dans le Grand Est.

De plus, la **mutualisation des services et des équipements sportifs** permettra à la Région Grand Est de mieux se préparer sans surcoût de construction à absorber sur son territoire sa part de l'augmentation de 3 millions de nouveaux pratiquants sportifs, voulu et annoncé d'ici les JOP 2024 par la Ministre des Sports en présentation de son budget 2018, comme des orientations de son administration (pas de DNO-directive d'orientation nationale-ependant en 2018).

La mutualisation des infrastructures existantes et exceptionnellement la conception des prochaines infrastructures sportives devraient également intégrer le principe d'un **double accès Sport fédéral et Sport privé** qui augmente de 40% par an selon Sport et Cycle en 2017, le premier pour le sport licencié et le second pour la pratique libre. C'est un nouveau modèle économique et d'organisation qu'il faudrait penser pour la gestion des créneaux entre le sport licencié et le sport pour tous.

#15 Optimiser les accès à la pratique

EQUILIBRE DES TERRITOIRES...

Le développement de l'offre sportive dans le Grand Est passe par une redéfinition des périmètres d'emplois, ainsi qu'une réflexion sur la gestion des équipements associant tous les acteurs et tous les types de pratiques.

...en transversalité :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| ✓ Aménagement du territoire | ✓ Développement économique |
| ✓ Formation initiale et continue | ✓ Economie sociale et solidaire |



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

3 Sport et enjeux de société



DRDJSCS
Direction Régionale et Départementale de la
Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

Programme 3 – SPORT ET ENJEUX DE SOCIETE

3.1 Le Sport face aux évolutions démographiques et sociales

Les richesses du territoire offrent un large panel de pratiques sportives, de loisir comme de compétition. Sports nautiques, aériens et autres sports de nature, ainsi que sports d'hiver complètent avantageusement les traditionnels sports individuels ou collectifs classiques.

Ces atouts doivent cependant être exploités au mieux, pour en tirer le meilleur profit, au vu du contexte socio-économique du 21^{ème} siècle.

3.1.1. Le sport reconnu comme cause nationale en vertu de ses valeurs positives

Les Bleus Champions du monde 2018 ont généré une nouvelle fois une communion nationale et une émotion partagée aussi uniques que leur exploit sportif. Seul le sport peut produire autant d'émotion, de fraternité, de lien social, de fierté nationale.

Considérant Paris 2024 comme une opportunité exceptionnelle, l'ensemble des acteurs œuvrant actuellement à la définition d'une nouvelle Gouvernance du Sport s'unissent pour demander à ce que le Sport soit reconnu comme une grande cause d'intérêt national, comme un bien commun, un bien d'utilité sociale dont les impacts sont partagés par tous et dont il convient de rappeler qu'il rapporte plus à la nation qu'il ne lui coûte.

L'enjeu réside également dans le développement d'une **société sportive inclusive**, tant en termes de **mixité, d'égalité homme/femme**, que dans **l'accueil des personnes en situation de handicap**, en prenant en compte leurs réelles aspirations en matière de sport. La lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion des valeurs citoyennes et éducatives induites par le sport constituent une priorité constante de l'action de l'Etat en région.

3.1.2 Le Sport face à de nouveaux publics et de nouvelles pratiques libres et autonomes

Les nouvelles générations, quel que soit le nom qu'on leur donne (millénium, génération Y), adoptent sur bien des plans des comportements différents de leurs aînés : rapport au travail, comportement de consommation, rapport au bénévolat, rapport aux médias, formes de socialisation, ...

Ces changements de comportements affectent et vont, de plus en plus, affecter l'organisation de nos sociétés, de notre économie mais également de nos loisirs.

Le sport est déjà impacté par ces évolutions depuis quelques années tant du côté des pratiquants (zapping) que des bénévoles (engagement plus ciblé), qu'en sera-t-il demain ? Le mouvement sportif va-t-il être supplanté par les services sportifs marchands ou le sport auto-organisé ?

Par ailleurs, tant les collectivités que le mouvement sportif partagent la volonté d'étendre l'accessibilité des pratiques aux personnes en situation de handicap. Cela repose sur des solutions élaborées et personnalisées à l'échelon territorial, avec la mise en réseau des acteurs de terrain, tant en termes d'équipements que de ressources humaines encadrantes.

3.1.3 Le sport au sein de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) se définit par des valeurs de solidarité, de liberté et d'égalité. Elle est principalement portée par quatre types d'acteurs (associations -95%-, coopératives, mutuelles et fondations). Représentant un outil au service des politiques publiques depuis les années 1980, le sport relève à la fois de l'emploi, de l'éducation, de la ville, de la santé... Le code du sport publié au début des années 2000, la transformation du CNDS en établissement public en 2006 ou, plus récemment les « plans citoyens du sport » imposés aux fédérations en 2016 posent clairement aux acteurs du sport des objectifs correspondant à ceux de l'ESS, notamment dans leur déclinaison au niveau local, celui des clubs.

Le rapport « Sport et économie sociale et solidaire » présenté par Bernard AMSALEM, administrateur du CNOSF, auprès du Conseil National du Sport identifie des marqueurs convergents entre ESS et sport :

- Dans la structuration : en 2010, 23% des bénévoles associatifs sont engagés dans le sport.
- Dans l'emploi : en 2015, l'ESS rassemble plus de 50% des emplois du secteur sport, ce qui démontre que le sport est un acteur fort de cette économie.
- Sur l'utilité sociale : la Loi du 31 juillet 2014 qui définit les contours de l'ESS indique que l'utilité sociale d'une structure est liée à un objectif de soutien aux personnes en situation de fragilité ou de lutte contre les exclusions et les inégalités ou par un concours au développement durable. Le mouvement sportif, répondant à ces objectifs, s'inscrit parfaitement dans cette logique.

Le sport s'inscrit clairement comme un vecteur de cohésion sociale. L'organisation du sport fédéral était basée initialement et essentiellement sur la compétition et, face à une concurrence accrue des structures privées, a dû repenser son modèle et diversifier son offre vers des pratiques santé, loisirs... afin d'attirer les 70% de pratiquants déclarant pratiquer une activité sans licence fédérale. Les actions développées par les fédérations sont déclinées dans les clubs qui entrent ainsi dans le domaine de l'ESS.

3.2 Consolider les passerelles entre pratique libre/fédérale/scolaire

Le mouvement sportif se réjouit d'une augmentation continue du nombre de licenciés, mais parallèlement, de nombreuses études démontrent que la moitié des pratiquants sportifs réguliers n'est pas licenciée dans un club et n'a ainsi aucun rattachement fédéral.

Alors même que le club sportif est un partenaire historique des politiques publiques locales, il doit se donner les moyens de mieux répondre à l'évolution de la demande sociale, quitte à se positionner comme un « prestataire » en valorisant ses offres de services en termes de sport-santé, tourisme sportif, mais aussi activités de loisirs.

3.2.1. Orienter le plan de formation du CROS à destination des bénévoles vers le développement des « prestations club »

Il serait intéressant de créer une base de données des bénévoles afin de pouvoir les lister puis les mobiliser sur les différents événements que la région pourrait accueillir grâce à un guichet unique. Cela permettrait un enregistrement plus simple de ces bénévoles. Le futur « Pôle Sport Grand Est » exposé ci-après pourrait devenir le seul site pour l'inscription et la formation de ces bénévoles. Ceux-ci pourraient alors obtenir une certification professionnelle de « Volontaire ». Cela permettrait de centraliser les différentes activités liées aux métiers du sport.

A titre d'exemple, la fédération française de handball a mis en place un guichet unique et une base de données qui relance sa base de bénévoles pour chaque nouvel événement sur le territoire.

Les bénévoles seraient aussi appelés lors d'événements régionaux, nationaux ou internationaux. Un autre projet serait de faire cohabiter le bénévole et le volontaire, ce dernier étant caractérisé par un statut contractuel.

L'évolution des pratiques et des disciplines doit impérativement être pris en compte par les acteurs du sport fédéral pour attirer les pratiquants dans les clubs et accroître le nombre de leurs licenciés. Pour cela, il apparaît indispensable de permettre aux intervenants des associations sportives d'acquérir des compétences de développeur et plus uniquement de les former au face à face pédagogique.

Dans ce cadre, le **Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est**, en partenariat avec Uniformation, propose dans son plan de formation à destination des salariés et dirigeants bénévoles des associations sportives du Grand Est, des modules leur permettant d'acquérir des compétences pour développer les clubs et diversifier l'offre de service proposée.

Ces formations doivent impérativement être développées et il pourrait être prévu une communication renforcée auprès des associations sportives sur la nécessité de donner à leurs salariés et bénévoles les outils indispensables au développement des offres sportives et de service dans les structures.

#16 Perfectionner l'encadrement
bénévole

3.2.2. Inciter à la création d'ententes de clubs à l'échelle des bassins de vie

Dans certains territoires, notamment les zones rurales, les clubs se trouvent confrontés à un manque de sportifs (difficulté à présenter une équipe complète dans une catégorie), de bénévoles ou de moyens financiers leur permettant de pérenniser leur activité sportive. L'une des solutions pour pallier ces difficultés réside dans la création d'ententes entre clubs d'une même discipline. Cette entente peut être partielle, uniquement les équipes jeunes par exemple, chaque club conservant son équipe seniors, ou totale, l'ensemble des sportifs est alors licencié au niveau de la structure chapeau et représente l'entente lors des compétitions. L'entente permet d'avoir un plus grand nombre de joueurs pour les sports collectifs et de pouvoir ainsi gérer plus facilement les problèmes d'effectifs mais également, en mutualisant les moyens, d'avoir un effectif intéressant permettant d'évoluer à des niveaux de championnats plus relevés. Chez les jeunes, cela permet à certains enfants vivant dans des zones rurales d'accéder à la pratique. Les communes des zones rurales n'ont en effet pas toujours la capacité en encadrement ou en effectif pour créer une école dans un sport collectif.

L'entente entre clubs favorise également la professionnalisation des encadrants et le développement de nouveaux créneaux de pratique, notamment vers des publics ciblés, favorisant la mixité et l'insertion. Avec un nombre de licenciés plus important et des revenus financiers accrus, des structures sportives alliées dans le cadre d'une entente ont une assise plus confortable pour la création d'un poste pérenne.

Dans les zones rurales, la création d'ententes est un levier qui doit être appuyé pour assurer l'offre sportive sur l'ensemble du territoire.

Outre les difficultés liées à l'effectif sportif, bénévole ou au manque de moyens financiers, il semble essentiel de maintenir une offre de disciplines sportives diversifiée sur tout le territoire régional. L'existence de clubs omnisports proposant un panel large d'activités dans une même structure est un outil important de l'équilibre des territoires et favorise la pratique sportive du plus grand nombre.

Les initiatives mises en place dans ce sens par la **Fédération Française des Clubs Omnisports** sont intéressantes. A titre d'exemple, on peut citer la création d'un club intercommunal dans la Sarthe qui propose des activités diversifiées aux habitants des 18 communes le composant avec un service de ramassage scolaire et déplacement sur le lieu de pratique. Une telle création ne peut être le fruit que d'une dynamique intercommunale au niveau associatif et/ou politique et permet une mutualisation et une optimisation des moyens pour consolider financièrement la structure locale. En outre, il est important de fidéliser les éducateurs en leur proposant d'intervenir dans différentes disciplines et d'acquérir des compétences administratives. Dans ce cadre, la Fédération Française des Clubs Omnisports réfléchit à la mise en place d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) Multisport qui allierait formation technique (face à face pédagogique) et une formation administrative (communication, développement, accueil,...). Cette reconnaissance répondrait au double enjeu des clubs omnisports : former des intervenants polyvalents pour le développement à la fois sportif et administratif du club, d'une part et fidéliser le salarié en lui assurant un poste à temps complet avec des activités variées, d'autre part.

La prise en compte de la problématique des déplacements est importante. Une expérimentation est menée actuellement en Indre-et-Loire pour inciter les animateurs à intervenir dans les clubs éloignés et en milieu rural en prenant systématiquement en compte leur temps de trajet sur le temps de travail et en l'indemnisant.

#17 Mutualiser les ressources des structures associatives

3.2.3. S'appuyer sur le label de l'Education Nationale « Génération 2024 »

Dans le cadre d'un programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) Paris 2024 intitulé « le sport au service de la société », les Ministères de l'Education Nationale et des Sports ont décidé de lancer un appel d'offre national pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes, notamment ceux en situation de handicap.

Dans la région académique du Grand Est, un appel à projets « Labellisation Génération 2024 » a été lancé dès la rentrée 2018 à l'attention des écoles et de l'ensemble des établissements scolaires volontaires. Son objectif est de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive de tous les jeunes, valides ou en situation de handicap.

Pour pouvoir prétendre à ce label « Génération 2024 », les écoles/établissements doivent répondre au cahier des charges suivant :

- 2 objectifs obligatoires
 - Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire
 - Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- 1 des 2 objectifs suivants au choix
 - Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau
 - Ouvrir ses équipements sportifs à d'autres structures

Chaque école/établissement s'engage à mettre en œuvre ce cahier des charges pour une durée de 3 ans.

A chaque rentrée, un comité de pilotage académique, sous l'autorité conjointe de la Rectrice et de la Directrice Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale, sélectionne les écoles/établissements souhaitant recevoir la labellisation, en fonction de la pertinence du projet éducatif et de sa conformité au cahier des charges. Les établissements labellisés pourront être associés aux animations autour des centres d'entraînement olympiques Paris 2024.

#18 Rapprocher les pratiques
scolaires et fédérales

3.3 Développer l'offre de pratique sport santé loisirs/plaisir

L'activité physique et sportive aux fins de santé présente de nombreux intérêts. Elle est non seulement un déterminant majeur de la santé physique, mentale et sociale, mais aussi une ressource favorisant l'épanouissement personnel.

- **Santé** : l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Académie de Médecine ont rappelé les indications et l'intérêt de la pratique régulière des APS pour la santé : préventive, adjuvante thérapeutique, allongeant l'espérance de vie, etc.
- **Jeunesse** : la pratique régulière et durable d'une APS – surtout encadrée - favorise les apprentissages (notamment mathématiques et français), améliore les performances académiques et confère aux jeunes le sens des valeurs, le respect d'autrui et de soi-même, le goût de l'effort.
- **Carrière professionnelle** : une étude menée par le MEDEF a prouvé les économies et avantages réalisés à la fois par l'entreprise et les mutuelles lorsque le personnel exerce une activité physique régulière (absentéisme, climat de travail, concentration, motivation, etc – cf article 3.3.4.).
- **Cohésion Sociale** :
 - La pratique d'une APS permet de tisser, de renforcer, de maintenir le lien social, notamment pour les personnes âgées habitants en milieu rural.
 - Parce qu'elle améliore l'estime de soi et qu'elle redonne confiance en soi, la pratique d'une APS favorise la réinsertion des personnes en situation de précarité.

En valorisant la qualité de service au sein des clubs, et de l'action bénévole au sein des politiques publiques, en s'appuyant sur des cycles de formation adaptés, les structures fédérales peuvent se donner les moyens de développer des offres de pratique sport-santé, par le biais de « licences santé loisir » ou autres « licences temporaires interfédérales » (projets à l'étude), mais d'autres dispositifs vont également dans ce sens.

3.3.1. Actionner le Plan Régional pour les Activités Physiques à des fins de Santé

L'activité physique et sportive à des fins de santé contribue au bien-être et à la santé de la personne qui le pratique. Elle contribue ainsi fortement à son épanouissement comme le souligne l'Organisation Mondiale de la Santé (Charte d'Ottawa de 1986).

En 2011, l'OMS a identifié l'inactivité physique comme étant un facteur de risque pour la santé. Elle est le 4^{ème} facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale et la première cause de mortalité évitable en Europe.

La Haute Autorité de Santé définit l'activité physique, au même titre que l'éducation thérapeutique, comme une « thérapeutique non médicamenteuse validée » dans la rubrique des règles hygiéno-diététiques.

Les bénéfices de l'activité physique et sportive se mesurent :

- en prévention primaire (santé mentale, sur le métabolisme, les muscles, les os, l'état cardiovasculaire, la réponse immunitaire, le cerveau...)
- en prévention secondaire (réduction des complications liées aux maladies, diminution des posologies médicamenteuses, réduction des hospitalisations, etc...).
- en prévention tertiaire (personnes atteintes de maladies chroniques notamment, pour permettre de mieux vivre avec la maladie et limiter son évolution).

Le Grand Est perpétue de ce fait les projets mis alors en œuvre dès 2005 par l'Etat (DRDJS de Lorraine dans le cadre de la conférence nationale de Consensus « APS à des fins préventives »).

Suite à l'instruction des ministères en charge de la Santé et des Sports du 24 décembre 2012, des plans régionaux « sport santé bien-être » ont été élaborés par les Agences Régionales de Santé (ARS) et les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), sur les périmètres des anciennes régions.

Ces plans avaient deux objectifs majeurs : réduire le temps passé à des activités sédentaires et augmenter le temps d'activités physiques. Le public ciblé par ces plans concernait notamment les personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Pour la période 2018-2022, le plan régional « activité physique et sportive aux fins de santé » a été adopté à Nancy le 12 juillet 2018 en présence de la Ministre des Sports et Conseil Régional. Ce document engage tous les acteurs publics concernés en région Grand Est à développer et promouvoir, sur l'ensemble du territoire, les activités physiques et sportives dans une perspective de santé publique.

L'activité physique et sportive régulière est aujourd'hui reconnue comme un déterminant majeur de l'état de santé à tous les âges de la vie, réduisant certains facteurs de risques cardio-vasculaires, permettant de diminuer le taux de mortalité prématurée, toutes causes confondues, améliorant l'estime de soi, etc.

La promotion des APS constitue donc une priorité pour le Gouvernement, tant du côté du Ministère de la Santé que de celui des Sports.

Avec un taux de licences sportives proche de la moyenne nationale, des équipements sportifs relativement nombreux (50,1 pour 10.000 habitants contre 41,3/10.000 au niveau national) et des dispositifs associatifs centrés sur les APS aux fins de santé sur les anciens territoires, le Grand Est dispose de nombreux atouts pour s'inscrire dans cette stratégie nationale.

Ces considérations se font en conformité à la sécurité des pratiquants parfois fragilisés par leur état de santé, en garantissant qualité des équipements et de l'encadrement sportifs.

En corollaire et comme exposé plus haut, l'accès équitable doit être assuré aux publics en situation précaire, de handicap ou d'éloignement géographique.

Cela a d'ailleurs été souligné par les signataires de ce premier plan régional à l'échelle du Grand Est :

- la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) à travers la mise en œuvre des politiques publiques sportives,
- l'Agence Régionale de Santé (politiques de santé),
- la Région Grand Est,
- le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand Est,
- la Coordination de la Gestion des Risques Grand Est (Assurance Maladie) et le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle (RLAM).

Les objectifs de ce plan consistent à :

- mettre en réseau les opérateurs existants, développer une politique régionale en faveur de la pratique auprès des différents publics cibles, favoriser la formation des professionnels de la santé et du sport ;
- développer et renforcer la pratique d'une activité physique ou sportive pour les personnes atteintes de pathologies chroniques : cancers, maladies cardio et neurovasculaires, BPCO, maladies métaboliques (diabète et obésité) ;
- favoriser la pratique d'une activité physique ou sportive régulière pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes (0- 29 ans) ;
- promouvoir la pratique d'une activité physique ou sportive encadrée et sécurisée pour les femmes enceintes ;
- développer la pratique régulière d'activité physique ou sportive pour les personnes âgées de 65 ans ou plus.

Dans le cadre de ce plan régional, et conformément au décret 2016-1990 du 30 décembre 2016, un des projets visant les personnes souffrant de pathologies chroniques et/ou en surpoids entre dans sa phase opérationnelle sous l'appellation Prescri'mouv. Il propose sur l'ensemble du territoire une offre d'activités physiques adaptées (APA) à destination de personnes atteintes de maladies chroniques en affection de longue durée. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation conjointe à moyen terme.

Dans ce cadre, il n'est pas prévu la mise en place d'une structure régionale unique mais de proposer à titre expérimental aux opérateurs historiques de l'offre APA (identifiés ci-dessous) de pouvoir déployer le dispositif sur leur territoire de couverture selon des modalités harmonisées.

➤ **Les structures historiques désignées comme « opérateurs » :**

départements	
08, 10, 51 et 52	Réseau Sport Santé Bien Etre* (partenariat avec Centre de Médecine et d'Evaluation Sportive CMES pour le 52)
54, 55 et 57	Dispositif SAPHYR** - CROS GE
88	Réseau Activité Physique Santé Pays de Remiremont
67	Ville de Strasbourg : Sport Santé sur Ordonnance*** Réseau Diabète Obésité Maladies cardio-vasculaires (REDOM) adultes Réseau de Cardio-Prévention d'Obernai (RCPO)
68	Réseau Santé Sud Alsace - RSSA (partenariat avec Ville de Mulhouse) Réseau Santé Colmar

➤ **Les dispositifs « APS aux fins de santé » existants dans le Grand Est**

*Association « Réseau sport santé bien-être », créée en Champagne Ardenne en 2009 (RSSBE)

Objectifs :

- Développer l'offre sport et santé,
- Former les acteurs dans le domaine du sport et santé,
- Promouvoir et communiquer sur le sport et santé,
- Impulser des projets innovants en matière de sport et santé,

Public cible : toute personne sédentaire présentant des facteurs de risque cardio-vasculaire ou une pathologie avérée (dont les insuffisants respiratoires et les diabétiques)

Périmètre : Le réseau intervient sur toute la Champagne Ardenne (majoritairement dans la Marne et les Ardennes).

***Dispositif SAPHYR :* lancé en 2010 et porté par le mouvement sportif (CROS), accompagné par l'ARS et la DRDJSCS (CNDS).

Objectif : organisation et encadrement d'un accompagnement à la reprise d'une activité physique à des fins de santé (prévention primaire ou malades chroniques stabilisés), par:

- l'élaboration, animation et évaluation de programmes d'APS collectifs ou individuels adaptés aux patients et en lien avec les professionnels de la santé (PS) orienteurs,
- l'organisation, en lien avec les PS, de formations spécifiques destinées au perfectionnement des professionnels de l'APS,
- l'organisation de séances d'information destinées à optimiser le conseil en AP par les PS et structures concernées.

Périmètre : Les intervenants SAPHYR sont présents sur les 4 départements lorrains (comités régionaux et ligues sportives, associations sportives, collectivités, clubs sportifs etc).

Financements 2016 : ARS - 25 000€ ; DRJSCS - 10 000€, CNDS - 32 500 ; Région - 10 000€.

****Sport Santé sur Ordonnance à Strasbourg :* dispositif de tarification solidaire mis en place depuis 2016 et la consolidation législative de cette démarche (dispositif gratuit pendant 1 an, puis 2 années de prise en charge financière partielle en fonction du quotient familial).

Objectif : des médecins généralistes prescrivent une AP régulière et modérée à leurs patients strasbourgeois. Le patient, muni de son ordonnance, prend contact avec l'équipe sport-santé de la Ville de Strasbourg, qui l'oriente vers des activités physiques les plus appropriées à son état de santé, encadrées soit par un éducateur sport-santé de la Ville, soit par une association sportive partenaire. Des abonnements « Vél'Hop » gratuits d'un an sont également proposés.

Public cible : personnes atteintes d'obésité ou de maladies chroniques stabilisées telles que diabète de type 2, maladies cardiovasculaires stabilisées, hypertension artérielle stable et cancer du sein et du colon (en rémission depuis au moins 6 mois) et VIH.

Les réseaux des maladies métaboliques : (ante région Alsace)

Objectifs principaux :

- Organiser une prise en charge multidisciplinaire de proximité dans le cadre de programmes d'éducation thérapeutique en privilégiant les patients en situation complexe
- Développer des actions collectives de prévention à l'échelle du territoire couvert
- Promouvoir l'activité physique adaptée dans le cadre du plan APSBE
- Coordonner l'offre d'éducation thérapeutique pour fluidifier le parcours du patient

Publics cibles : adultes et enfants diabétiques et/ou obèses ; asthmatiques

Périmètre : Ces réseaux assurent une couverture régionale et leur équipe pluridisciplinaire comporte des éducateurs médico-sportifs. Ils travaillent en partenariat avec les clubs sportifs.

Dispositif « Prévention du diabète » : porté par l'Assurance Maladie. La DRDJSCS est intégrée au COPIL national.

Objectifs : inciter des personnes à risque de développer un diabète à adopter des comportements plus favorables à leur santé (alimentation, activité physique).

Périmètre : expérimenté dans les 3 départements de Seine Saint-Denis, Réunion et Bas-Rhin, et actuellement en cours de développement.

#19 Conforter le sport comme
dispositif de santé

3.3.2. Développer la nage pour le plus grand nombre : opération « J'apprends à nager »

A l'issue du Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté (CIEC), organisé le 6 mars 2015, le Premier Ministre a rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et Citoyenneté » du gouvernement. Le sport, comme la culture, a ainsi été défini comme un des outils majeurs d'intégration.

C'est pour mobiliser l'ensemble du monde sportif que le CIEC a décidé la mise en place d'un plan national « Citoyens du sport ».

Dans le cadre de ce plan, l'Etat a créé le dispositif « J'apprends à nager » afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment à destination des populations les plus fragiles et résidant sur les territoires carencés.

Les objectifs du plan « J'apprends à nager » consistent à :

- réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive,
- réduire de déficit du savoir-nager enregistré sur le territoire,
- dispenser un savoir-nager sécuritaire et écarter le risque de noyade,
- favoriser l'accès à toutes les pratiques aquatiques et nautiques en toute sécurité,
- découvrir les plaisirs de l'eau et de la natation,
- toucher en priorité les enfants âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager résidant dans les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

La ligue régionale du Grand Est de Natation, appuyée par ses comités départementaux FFN et leurs clubs affiliés, met en œuvre un programme d'apprentissage de la natation selon les dispositions suivantes :

- un stage d'apprentissage de la natation de minimum 10 h avec des séances de 30 min à 1 h selon le niveau et l'âge des enfants,
- le groupe est constitué de 8 enfants minimum à 15 enfants maximum ne sachant pas nager,
- les séances de natation sont dispensées par un professionnel,
- les cours sont gratuits (sur inscription et dans la limite des places disponibles),
- à la fin du stage d'apprentissage, les enfants ayant développé les compétences nécessaires sont invités à se présenter au test du Sauv'nage.

#20 Sécuriser les jeunes en milieu aquatique

3.3.3. Innover pour promouvoir les lieux de pratique autonome

Conscient des évolutions technologiques et numériques, le mouvement sportif envisage de positionner la fédération comme "distributeur d'offres de pratiques sportives" en "valorisant et diversifiant ses offres fédérales autour de différentes formes (e-sport, sport-santé, sport en entreprise, autres pratiques innovantes) et modalités de pratique complémentaires de la pratique fédérale traditionnelle (autres titres de participation, prestations, autres)", en donnant le « Relai et le référencement des offres de pratiques des opérateurs privés « partenaires ».

En s'appuyant sur les **solutions de plateformes numériques**, notamment celles créées par la start-up française « My Coach Sport » spécialisée dans la numérisation des usages et des process dans l'accompagnement et la pratique des sports de masse, une application pourrait recenser tous les itinéraires officiels de pratique de sports de nature cyclés tels que le VTT, mais également le canoë-kayak, les randonnées... .

Outre les parcours de pratique labellisés par les fédérations de compétence disponibles dans tout le Grand Est, et à l'instar de ce qu'a pu mettre en place la Fédération Française de Cyclisme, cet **outil numérique au service des pratiquants** autonomes pourrait mettre à disposition :

- des conseils d'experts sous forme de tutoriels,
- un suivi des performances réalisées,
- la création de communautés entre amis désireux de se défier, ou amateurs à la recherche de partenaires d'entraînement.

Outre ses aspects pratique et ludique, cette solution numérique apporterait également tant aux ligues, qu'à la Région et aux instances touristiques un outil d'analyses des demandes, du nombre de pratiquants et de canalisation vers les sites labellisés afin de préserver les zones non sécurisées et les milieux naturels.

#21 Utiliser le numérique au profit des pratiques sportives

3.3.4. Faciliter le Sport en entreprise

Une étude sur l'impact économique de la pratique du sport en entreprise menée dans le cadre d'un accord entre le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef) a confirmé le lien entre activité physique et sportive, bien-être des salariés et compétitivité des entreprises. Les résultats sont éloquentes :

- Pour le salarié : ce sont entre 5 et 7% d'économie sur ses dépenses annuelles de santé, une augmentation de 3 ans d'espérance de vie et 6 à 9% de gain de productivité.
- Pour l'entreprise : 1 à 14% d'amélioration de la rentabilité nette et 6 à 9% d'amélioration de la productivité par salarié.
- Pour la société civile : de 7 à 9% d'économie sur les dépenses de santé.

Ces chiffres amènent à mener une réflexion sur les initiatives pouvant être mises en œuvre pour favoriser la pratique du sport par les salariés des secteurs privé et public.

L'action « **Bougez avec le CREPS de Reims** » développée par le CREPS en partenariat avec le **CROS Grand Est**, la **Ligue Grand Est de la Fédération Française du Sport en Entreprise (FFSE)** et le **MEDEF Sport 51** peut être citée en exemple. Depuis septembre 2017, le CREPS ouvre ses installations aux salariés des entreprises du Parc d'Affaires Reims Bezannes en proximité duquel il est implanté. Les salariés des entreprises adhérentes peuvent pratiquer des activités physiques variées (tennis, renforcement musculaire, badminton, escrime, futsal,...) encadrées par des éducateurs diplômés du lundi au vendredi durant leur pause méridienne, quel que soit le niveau de pratique.

L'adhésion annuelle pour l'entreprise et le coût annuel par salarié est fonction du nombre de salariés participants.

Cette organisation permet d'une part la pratique d'une activité sportive sur la pause méridienne pour les salariés travaillant à proximité du CREPS, d'autre part l'utilisation optimale des équipements du CREPS peu mobilisés à cette période de la journée. L'action est ainsi bénéfique tant pour les salariés, et les entreprises que pour le CREPS. Il serait profitable de dupliquer cette action sur l'ensemble du territoire du Grand Est, prioritairement dans les zones où de nombreuses entreprises sont implantées.

#22 Inciter à la pratique sportive en milieu professionnel

SPORT ET ENJEUX DE SOCIÉTÉ...

Les innovations numériques et la mutualisation des moyens sont les bases d'une offre sportive renouvelée et adaptée aux nouveaux modes de consommation des pratiquants.

...en transversalité :

- | | |
|----------------------------------|----------------------|
| ✓ Jeunesse | ✓ Engagement citoyen |
| ✓ Formation initiale et continue | ✓ Santé |



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

4 Sport de haut niveau et performance



DRD JCS
Direction Régionale et Départementale des Jeunes, des Sports et de la Coopération Sociale



L'Europe s'invente chez nous

Programme 4 –SPORT DE HAUT NIVEAU ET PERFORMANCE

4.1 Le Sport, vecteur de rayonnement et d'excellence

4.1.1. Le Sport et la reconnaissance de la performance

A l'instar de Sébastien LOEB ou Thierry OMEYER pour l'Alsace, Yohann DINIZ et Mahiedine MEKHISSI-BENABBAD pour la Champagne-Ardenne, ou encore Isabelle WENDLING et Michel PLATINI pour la Lorraine, la population s'identifie facilement à ses sportifs et clubs emblématiques, qui jouent ainsi un rôle identitaire très fort. L'enjeu est ici de développer ce sentiment de reconnaissance et d'identification à l'échelle du Grand Est, en valorisant la relève de ces sportifs internationaux, au sein de la **Team Grand Est**.

4.1.2 Le Sport de haut niveau, cœur de métier des trois CREPS de Reims, Nancy et Strasbourg

En application des articles L114-2 et L114-3 du Code du Sport issus de la loi NOTRe du 7 août 2015, une décentralisation partielle des Centres de Ressource et d'Expertise pour la Performance Sportive (CREPS) est mise en place, qui se traduit par une répartition des missions et des compétences entre l'Etat et les Régions.

Le volet de la performance est lié aux politiques de l'Etat en faveur des sportifs listés, particulièrement en Elite. Il est adossé au réseau du Grand INSEP, dans lequel s'inscrivent les trois établissements implantés dans le Grand Est.

L'application des dispositions législatives et réglementaires implique de définir les principes et les modalités d'une gouvernance partagée des CREPS entre l'Etat et les Régions. A cet effet, l'article R114-2 du Code du Sport prévoit la rédaction de conventions d'objectifs et de moyens tripartites (Etat/Région/CREPS) qui visent, pour chaque établissement, à :

- établir un cadre stratégique pluriannuel et partagé Etat / Région / CREPS ;
- définir les modalités d'une gouvernance partagée ;
- inscrire le CREPS dans son environnement institutionnel en le positionnant comme une plateforme d'expertise.

Un cadre stratégique pluriannuel et partagé Etat / Région / CREPS

Les conventions d'objectifs et de moyens établies pour chacun des 3 CREPS du Grand Est implantés à Nancy, Reims et Strasbourg visent à définir l'ambition partagée de l'Etat et de la Région pour l'établissement, qui constitue un outil privilégié au service des politiques sportives nationales et régionales.

Elles précisent les grands axes stratégiques de cet engagement concerté et les déclinent pour chaque mission exercée par les CREPS ; elles constituent ainsi un levier pour concevoir une politique publique du sport co-construite, cohérente à l'échelle régionale et innovante.

Rédigées conjointement par la Région, l'Etat et chaque établissement, sur la base d'un modèle rédigé en étroite concertation entre les 3 établissements, ces accords définissent précisément :

- les instances de concertation et de suivi,
- les missions obligatoires relevant de l'Etat,
- les compétences transférées et missions facultatives relevant de la Région,
- la gestion des ressources humaines et du patrimoine,
- les moyens financiers alloués.

Pluriannuelles, ces conventions inscrivent la conception de la stratégie des CREPS dans une démarche prospective de complémentarité vu la superficie du territoire à irriguer.

Une ambition partagée

Les conventions ont pour objectif de définir et de clarifier le rôle de chacun des trois acteurs (Etat/Région/CREPS), mais aussi de définir les objectifs opérationnels, et les indicateurs de suivi associés, et spécifiques à chaque CREPS.

Elles reposent sur une volonté commune et partagée entre l'Etat et la Région de faire du CREPS un opérateur efficace dans la conduite des politiques nationales et régionales en faveur du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

En outre, elles participent à la déclinaison du SRDS et définissent un cadre stratégique pour l'élaboration des projets d'établissement.

Cette volonté de partage repose sur :

- la définition d'objectifs communs Etat-Région et d'indicateurs de suivi pour chacune des missions du CREPS,
- la création d'un comité stratégique de suivi de cette convention tripartite,
- l'inscription des trois établissements CREPS en région dans une stratégie concertée.

4.1.3 Paris 2024 : mobilisation autour des « Centres d'entraînement olympiques »

Une instruction conjointe des Ministres chargés des Sports et de la Cohésion des Territoires datée du 13 juin 2018 rappelle que si les sites officiels de compétition et d'entraînement des Jeux ont été sélectionnés lors de la phase de candidature, les jeux restent une véritable opportunité pour toute la France, il est souhaité que chaque territoire puisse envisager l'accueil d'une « base arrière », ou plus précisément d'un « centre d'entraînement préolympique et paralympique » (CEPO) selon le terme officiel du Comité International Olympique.

Cette appellation s'entend d'un ensemble de sites sportifs situés idéalement dans un périmètre commun ou proche, et lié à des solutions d'hébergement, de restauration et de suivi médical pour les athlètes.

Ces centres d'entraînement regrouperont les délégations sportives du monde entier qui souhaitent s'entraîner sur le territoire français entre 2020 et 2024, en préparation des jeux de Paris.

Ils seront labellisés par le Comité d'organisation des Jeux dans le cadre d'une procédure déterminée avec les services de l'Etat, sur le fondement de critères techniques et territoriaux. Un appel à candidature est ouvert sur la base d'un cahier des charges spécifique, auquel la Région souhaite s'associer de manière active et déterminée au nom de l'ensemble de ses territoires.

Cette même instruction porte une attention particulière aux potentialités d'accueil des CREPS, dont le niveau d'excellence dans l'accueil, l'hébergement et les équipements sportifs « devra être opportunément valorisé ».

A la demande du Comité d'Organisation Paris 2024, la Région Grand Est propose à l'ensemble des acteurs sportifs régionaux (mouvement sportif, CREPS, collectivités locales) de se positionner comme tête de réseau et de développer les outils de communication permettant au Grand Est de répondre de manière collective à l'appel à projet tout en assurant une visibilité à l'ensemble des partenaires de la démarche. Ces outils de communication vont se décliner en :

- une cartoweb élaborée au sein des services de la Région Grand Est qui permettra de recenser, d'identifier et de présenter les sites pouvant répondre aux attentes des fédérations.
Les délégations sportives française et étrangères qui prévoient des séjours de plusieurs jours ou semaines dans le cadre de la préparation de l'échéance olympique, seront susceptibles de solliciter des offres globales incluant équipements sportifs mais aussi hébergement/restauration, lieux de convivialité pour des réunions, des séminaires et des conférences de presse ainsi que des activités annexes de loisirs (culture, patrimoine, sports de nature,...). Pour cela, la cartoweb présentera ces différents services : un clic sur un site renverra vers une présentation de ceux-ci.
- un site internet dédié qui intègrera cette cartoweb mais permettra également de communiquer plus largement sur les potentiels d'accueil des territoires, et sur l'actualité sportive du Grand Est.

4.2 Coordonner les aides publiques en faveur des filières sportives

Compte tenu du contexte économique et budgétaire actuel des collectivités territoriales, de nombreuses réflexions sont actuellement menées pour identifier des pistes d'optimisation mais également d'articulation des actions et, par conséquent des aides publiques mobilisables.

Le secteur sportif peut être intégré à cette démarche selon différentes approches. Au vu du contexte spécifique au Grand Est, il est proposé dans le cadre du schéma régional de se concentrer sur :

- une hypothèse de hiérarchisation des aides en faveur des clubs,
- la structuration des filières d'accession au haut niveau.

Cette démarche est susceptible de s'appuyer sur un collège territorial des financeurs du sport (*cf art 5.4 Le collège des financeurs*).

4.2.1. Optimiser la répartition des aides en faveur des clubs

Dans le cadre des réflexions actuellement en cours au niveau national pour la définition d'une nouvelle gouvernance du Sport, le secteur privé s'est associé à la démarche en envisageant de s'engager financièrement de manière plus importante en faveur du sport professionnel sous réserve d'incitations fiscales, notamment avec le déplaçonnement du mécénat sportif.

Parallèlement, a été émise l'hypothèse d'une répartition des interventions des différentes strates de collectivités territoriales en faveur du sport amateur, selon 2 axes :

- vertical par niveau de compétition, selon le périmètre des championnats,
- horizontal en adéquation avec les axes prioritaires définis par chaque collectivité dans le cadre de sa propre autorité de gestion.

Concrètement, à l'échelle du Grand Est, et en travaillant exclusivement dans un premier temps sur les sports collectifs, cela permettrait une intervention unique de la Région pour le 1^{er} niveau national amateur, puis conjointe Région / Département sur les niveaux N2 voire N3 ou équivalents. Les Départements accompagneraient ensuite plus directement les niveaux inférieurs.

En complément des soutiens par niveau de compétition, des partenariats spécifiques identifiant des initiatives répondant aux priorités de chaque collectivité (en termes d'animation, de politique des quartiers, d'intégration, d'aménagement des territoires, d'attractivité, etc) pourraient être engagés avec tout club, quel que soit son niveau de compétition.

A titre d'exemple, pour le handball féminin, le Département de la Moselle :

- cofinancerait avec la Région les clubs de N2
- soutiendrait directement les clubs de N3
- pourrait signer une convention de partenariat avec Metz HB dans le cadre d'actions ciblées d'insertion des femmes par le Sport ou autres.

#23 Coordonner les aides publiques
aux clubs

4.2.2. Déterminer des filières d'accès au haut niveau

Alors que le Ministère des Sports a validé les nouveaux Parcours de Performances Fédéraux – PPF et les a décliné en cartographie nationale, les collectivités territoriales s'emparent du sujet et de sa déclinaison territoriale, en tant que principaux financeurs tant des équipements d'entraînement que des clubs formateurs.

Toujours dans un souci d'optimisation des moyens, leurs interventions publiques en faveur des filières sportives de haut niveau doivent être appuyées sur une **stratégie de territoire**, en lien avec tous les acteurs locaux et toutes les potentialités. Pour un même sport, le lien doit ainsi être fait entre les structures fédérales d'entraînement intégrées aux PPF nationaux et pour la plupart rattachées aux CREPS, les filières régionales d'accession, les clubs formateurs locaux et les clubs professionnels phares de la discipline.

A l'échelle locale, c'est ce qu'envisagent la **Ville de Strasbourg** et l'**EuroMétropole**, en définissant leur soutien au sport de haut niveau dans le cadre d'une **vision transverse entre filières de performance fédérales et clubs**, afin d'identifier les disciplines à privilégier dans le cadre d'un engagement public ambitieux mais raisonné.

#24 Organiser les filières de haut
niveau à l'échelon régional

4.3 Créer un guichet unique d'accompagnement des sportifs de haut niveau

Quelle que soit sa discipline, le sportif est l'unique acteur de toute performance, c'est la raison pour laquelle il doit être considéré comme le cœur de cible de toute politique sportive en faveur du haut niveau.

Or, la récente étude qui a abouti à la loi dite « Karaquillo » publiée le 27 novembre 2015 et définissant le statut du sportif de haut niveau, a démontré que le quotidien et la situation d'une majorité de sportifs en préparation olympique était précaire.

Aussi, afin de les accompagner en toute proximité dans leur projet de performance, et les inciter à poursuivre leur carrière sur le territoire, la Région Grand Est souhaite mettre à disposition de ses sportifs des dispositifs de soutien adaptés à leur projet de vie.

4.3.1 Ouvrir les CREPS sous forme de campus

La loi NOTRe a transféré aux Régions la gestion de l'immobilier et d'une partie des missions des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS), dont l'accueil et l'accompagnement des sportifs régionaux, parallèlement aux missions exercées au nom de l'Etat pour la formation et la préparation des sportifs identifiés sur les listes ministérielles.

Aussi, comme le suggèrent les préconisations des Etats Généraux du Sport de Haut Niveau, il est envisagé de réorganiser les trois CREPS de Reims, Nancy et Strasbourg en véritables campus, ouverts à tous les sportifs du territoire, intégrés ou non en structure fédérale d'entraînement.

Chaque établissement pourra s'appuyer sur des structures extérieures, tels que des centres médicaux locaux, des organismes de formation ou des centres sportifs, pour développer les prestations offertes aux athlètes et s'assurer d'une bonne proximité de service.

En contrepartie, les structures associées aux CREPS bénéficieront de leur labellisation Grand INSEP, du réseau et de la reconnaissance nationale et internationale associée.

Ainsi, il est envisagé dans le cadre des projets d'établissements, d'associer :

- le **CREPS de Reims** au **campus sportif de Troyes** (10) autour du **club ESTAC** et du centre médico-sportif, et au projet de complexe sportif et hôtelier de **Bazeilles** (08) autour du **Club Sportif Sedan Ardennes** et du **Château de Montvillers** ;
- le **CREPS de Nancy** à la **Maison de la Montagne à La Bresse** (88), et au projet de **centre d'entraînement aux sports de combat de Pont-à-Mousson** (54) ;
- le **CREPS de Strasbourg** au **Centre de Préparation Omnisport (CPO) de Vittel** (88) et au **Centre Sportif Régional Alsace de Mulhouse** (68).

#25 Créer des campus sportifs
autour des CREPS

4.3.2. Développer un accompagnement individualisé au sein de chaque CREPS

Initié dès la rentrée 2015 sur le territoire alsacien, en collaboration avec l'Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation (APMSA), le dispositif spécifique d'accompagnement propose aux sportifs de haut niveau de sécuriser leur parcours professionnel par la voie de l'alternance. Il se décompose en 3 phases :

- **Identifier le cursus de formation en alternance répondant au projet personnel et professionnel du sportif.** A l'opposé de ce qui est actuellement proposé dans le cadre des parcours de performance fédéraux, cet accompagnement s'adapte aux envies du sportif, au cas par cas, et n'impose pas de suivre des cursus pré-identifiés ;
- **Mobiliser un établissement de formation et une entreprise d'accueil** et négocier l'aménagement du cursus de formation en alternance selon les contraintes de chaque sportif en termes d'entraînements, stages, compétitions, etc ;
- **Assurer le suivi du cursus d'apprentissage** et faire le lien entre le sportif, le CFA et l'entreprise durant toute la formation.

Après trois promotions, ce dispositif a fait ses preuves auprès de plus de 70 sportifs, aux profils très différents, tels qu'ouvrier, artisan, ingénieur, en leur offrant :

- un statut d'étudiant salarié,
- une formation qualifiante,
- une première expérience en entreprise,
- une cotisation à un régime de retraite.

Ce dispositif est aujourd'hui reconnu au niveau national, mais les différentes situations rencontrées aux cours de ces premières années d'expérimentation, ont mis en évidence la nécessité que ce programme soit complété par une offre de services plus large avec bilan de compétences, orientation, acclimatation au monde de l'entreprise, ateliers thématiques et gestion patrimoniale notamment.

Parallèlement, suite au transfert partiel des CREPS à la Région, une réflexion globale a été menée avec les trois établissements et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, pour que les conventions d'objectifs et de moyens, citées plus haut, précisent tant le mode de gestion, que les missions affectées, qu'elles soient obligatoires par délégation de l'Etat, ou facultatives sur initiatives régionales.

De par leur cœur de métier, les CREPS ont clairement été identifiés par la Région comme structures légitimes pour développer les missions d'accompagnement des sportifs de haut niveau au sens large. Aussi, les conventions tripartites soumises au vote de la Commission Permanente du 13 juillet 2018 et applicables dès la rentrée 2018 précisent que :

« Le service proposé par le CREPS offre la possibilité aux sportifs de haut niveau de construire leur propre parcours professionnel dans la voie qu'ils ont choisie et il vise à :

- *garantir leur insertion professionnelle,*
- *accompagner leur projet de vie,*
- *rendre attrayants les pôles et les clubs du territoire en offrant à leurs effectifs de construire un triple projet associant réussite sportive, préparation d'un avenir professionnel, et éducation citoyenne,*
- *assurer un statut aux sportifs de haut niveau en leur donnant accès aux droits d'un salarié de la formation professionnelle. »*

Après avoir recensé de manière plus précise l'ensemble des services pouvant être offerts aux sportifs de haut niveau du Grand Est, dans le cadre d'un parcours de construction de leur projet personnel, l'accompagnement des SHN sera dorénavant organisé au sein des 3 CREPS du Grand Est, avec un responsable entièrement dédié à cette mission qui proposera, outre le dispositif déjà en place, un système de modules sur les thématiques suivantes :

- Approche et gestion psychologique de la fin de carrière
- Découvertes métiers, stages d'immersion
- Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique
- Savoir-être en entreprise et parallèle avec l'expérience sportive
- Bilan de compétences
- Ateliers CV et lettres de motivation
- Préparation aux entretiens d'embauche
- Modules de recherche d'emploi
- Retours d'expériences d'anciens sportifs de haut niveau, témoignages de RH et chefs d'entreprises
- Gestion patrimoniale.

#26 Sécuriser les parcours de vie des sportifs de haut niveau

4.3.3. Animer un réseau de partenaires des SHN : « Business Team Grand Est »

Plusieurs initiatives locales mobilisent d'ores et déjà des entreprises du secteur privé autour de l'objectif commun de participer financièrement ou par d'autres biais au projet de vie des sportifs de haut niveau.

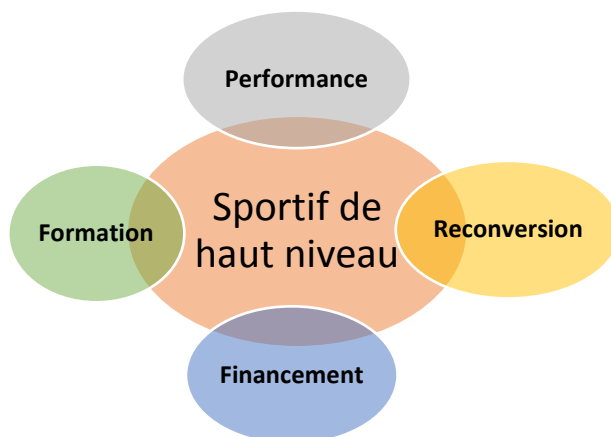
- **AGISPORT** : fonds de dotation qui rassemble une quarantaine de sociétés de l'agglomération strasbourgeoise et cible ses interventions comme un « coup de pouce » en faveur d'une étape spécifique au projet de vie d'un sportif. A titre d'exemple, on notera le financement d'une formation, d'une voiture, d'un déplacement à une compétition internationale pour accéder à un classement supérieur, l'accueil en stage ou en CDD à l'intersaison, etc.
- **MOSELLE SPORT ACADEMIE** : fonds de dotation sur le département de la Moselle qui propose aux SHN des outils pour les :
 1. *Professionaliser*, en mutualisant les ressources pour leur permettre de devenir salariés de leur club ;
 2. *Sécuriser*, par le biais d'une formation au Diplôme Universitaire (DU) de Management d'une carrière de sportif de haut niveau ;
 3. *Protéger*, avec un bilan de compétences et des conseils en orientation, mais aussi une chaire universitaire qui s'appuie sur des protocoles de prévention.
- **La Commission Sport du MEDEF 51** qui s'appuie sur l'expertise du CREPS de Reims pour proposer des stages et contrats de professionnalisation aux SHN post-bac ou en reconversion.

Parallèlement, de nombreuses start up se développant dans les domaines de la performance souhaiteraient pouvoir s'appuyer sur les entraînements de sportifs de haut niveau pour expérimenter leurs projets d'innovation.

Enfin, de multiples dispositifs locaux ou nationaux sont actuellement peu connus, mais mobilisables pour financer en partie les projets professionnels des SHN.

Aussi, afin de structurer l'ensemble de ces sources de soutien pour les sportifs du Grand Est, il est proposé que :

- **la Maison Régionale des Sports de Tomblaine accueille un secteur spécifique sous forme de Lab Sport**, qui recense l'ensemble des dispositifs mobilisables (et leurs référents identifiés) pour accompagner les SHN dans leur projet personnel et coordonne ces projets autour des items suivants



- les sociétés souhaitant s'engager en faveur de l'accompagnement des sportifs puissent s'identifier au sein d'un **fonds de dotation régional dédié « Business Team Grand Est »** qui leur propose des conventions de partenariats gagnant-gagnant avec les athlètes et les associent à l'activité sportive de l'ensemble du territoire.
- Ces **partenariats gagnant-gagnant**, ne nécessitant pas automatiquement de participation financière, pourront s'appuyer sur un apport en réflexion, un partage d'expériences, un apport en compétences, une capacité à mobiliser un réseau, etc.

#27 Mobiliser une Business Team
Grand Est

SPORT DE HAUT NIVEAU ET PERFORMANCES...

La coordination des structures rattachées au haut niveau doit permettre une optimisation de leur financement et un meilleur accompagnement des sportifs, et de leurs potentialités.

...en transversalité :

- | | |
|----------------------------------|----------------------------|
| ✓ Jeunesse | ✓ Orientation |
| ✓ Formation initiale et continue | ✓ Enseignement supérieur |
| ✓ Insertion professionnelle | ✓ Développement économique |



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

5 Nouvelle gouvernance régionale du sport



DRDJSCS
Direction Régionale du Sport et de la Jeunesse
Région Grand Est

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

Programme 5 – NOUVELLE GOUVERNANCE REGIONALE DU SPORT

5.1 "Un consensus historique pour le sport français"

C'est ainsi que les représentants des associations de collectivités territoriales, du mouvement sportif et du monde économique, membres du comité de pilotage de la rénovation du modèle sportif français, ont qualifié l'accord conclu mardi 10 juillet 2018 à l'occasion du dernier séminaire de concertation sur la Gouvernance du Sport, initié par le Ministère et tenu à l'INSEP.

Lancée à l'automne 2017, cette concertation visait à réformer de fond en comble une gouvernance vieille de soixante ans pour être à la hauteur du 21^{ème} siècle, avec en ligne de mire l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. La "commande" initiale de la Ministre des Sports consistait à répondre à deux grands enjeux : d'une part, viser 80 médailles aux Jeux olympiques de 2024 ; d'autre part, augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants à la même échéance.

Ce dialogue national prospectif, a été le reflet du modèle sportif français actuel, dont les dépenses évoluent de manière exponentielle, mais qui repose encore fortement sur la sphère publique et en particulier les collectivités territoriales, même si l'engagement du secteur privé s'est renforcé ces dernières années, comme l'illustre le tableau suivant :

	En milliards d'euros									
	1981	%	1990	%	2000	%	2010	%	2015	%
Etat			1,14	11,6%	2,75	11,2%	4,4	12,4%	4,8	12,6%
dont Min Sport			0,267	3%	0,48	2%	0,798	2%	0,8	2%
Collectivités										
Communes	1,3		3,3	33%	6,88	28%	9,3	26%	12,1	32%
Départements	0,03		0,27	2,7%	0,5	2,0%	0,76	2,1%	0,7	1,8%
Régions	0		0,1	1,0%	0,2	0,8%	0,59	1,7%	0,6	1,6%
Total CT	1,33		3,67	37%	7,58	31%	10,65	30%	13,4	35%
Total finan. public			4,81	49%	10,33	42%	15,05	42%	18,2	48%
Ménages			4,2	43%	12,5	51%	17,1	48%	16,6	44%
Entreprises			0,85	9%	1,7	7%	3,3	9%	3,3	9%
Total finan. privé			5,06	51%	14,20	58%	20,40	58%	19,90	52%
Total			9,87		24,53		35,45		38,10	

En milliards d'euros

Colloque sur le financement du sport, 23 mars 1991.

Financement du sport par les collectivités locales, données 1993, 1994, 1995, D. Charrier, ministère de la Jeunesse et des Sports.

Stat. info, septembre 2002, Le Poids économique du sport en 2000

Stat. info, mars 2013, Le Poids économique du sport en 2010

Les chiffres clés du sport en 2017 Ministère des Sports

5.1.1 Le Sport : un projet partagé par tous les acteurs

Les objectifs visés initialement par le Président de la République sont de deux ordres :

- « Construire une gouvernance plus claire et efficace des fédérations sportives » ;
- « Redéfinir l'organisation du sport au niveau national et territorial ».

De par les termes qu'ils emploient, ces axes sous-entendent l'implication de tous les acteurs œuvrant dans le domaine du Sport, définis précédemment.

Ainsi, il est bon de rappeler la définition même d'une Gouvernance, qui « *correspond à la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs (règles, normes, protocoles, conventions, contrats...) pour assurer une meilleure coordination des parties prenantes d'une organisation, chacune détenant une parcelle de pouvoir, afin de prendre des décisions consensuelles et de lancer des actions concertées* ».

Dans l'organisation du Sport, cette nouvelle Gouvernance doit :

- permettre de répondre aux attentes sociales et atteindre les objectifs attendus, tant de la part du Président de la République que de la Ministre des Sports ;
- tenir compte des évolutions liées aux rôles des territoires et à l'individualisation des pratiques ;
- mettre en cohérence la stratégie des acteurs identifiés (Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales, monde économique), leur financement et leurs missions ;
- prendre en compte l'attente des usagers ;

et répondre ainsi à la **nécessaire optimisation et efficience** des partenariats qui peuvent être engagés en faveur du Sport.

5.1.2. Projet de loi "Sport & Société" : une nouvelle vision de concertation et co-construction

A l'issue de la démarche nationale de concertation, a émergé une vision plus précise de la place du sport dans la société, en consacrant le caractère de « bien commun » du sport, un bien partagé par la population, d'utilité sociale, « pour tous et partout », mais en reconnaissant également le sport comme un investissement social, qui mise sur les personnes, rapporte plus qu'il ne coûte (même s'il reste encore à le démontrer pour certains), et aux externalités positives comme la santé, le lien social, l'intégration, etc.

Pour ancrer cette nouvelle définition du sport, un consensus a rapidement été acté pour créer une agence nationale de financement et d'appui à la fois à la haute performance sportive et au développement des pratiques, qui réunirait l'Etat, le mouvement sportif, les réseaux de collectivités territoriales et le monde économique, sans qu'un de ces acteurs ne soit prépondérant sur les autres.

Cette gouvernance collégiale à responsabilités réparties viserait à définir une stratégie commune, sans opposer ou séparer la performance du Sport pour Tous, en partageant de manière transparente les domaines de financement, pour assurer une coordination au niveau national, déclinable à l'échelon régional.

5.2 Créer un Parlement Régional du Sport – PRS

Dans une continuité toute logique des échanges qui ont pu être initiés dans le cadre de l'élaboration de ce SRDS, et comme le préconisent les conclusions des travaux nationaux, il apparaît indispensable de mettre en place dès 2019 une instance régionale de dialogue, de concertation, mais aussi de coordination dans la mise en œuvre des préconisations exposées dans ce document.

Ce Parlement Régional du Sport, reprenant le modèle défini pour l'Agence Nationale du Sport, réunira l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine du Sport à l'échelon du Grand Est, soit :

- l'Etat par le biais de la DRDJSCS Grand Est,
- la Région Grand Est,
- le réseau des 10 Départements,
- le réseau des Métropoles et l'Association des Maires du Grand Est,
- le mouvement sportif par le biais du CROS Grand Est et des ligues qui le constituent,
- le monde économique et partenaires sociaux,
- les usagers.

Il se réunira en session plénière ou par thématiques, pour lesquelles il pourra associer des instances expertes, que ce soit les CREPS, le Rectorat, le CESER, le Comité Régional du Tourisme, les agences d'urbanisme, groupements d'employeurs, filières de formation, ou autre...

5.2.1. Dialoguer, coordonner et co-construire

Fort du consensus établi autour de son caractère de « bien commun », le sport amène tout naturellement à optimiser les énergies de tous les acteurs et envisager une approche plus moderne, innovante et proportionnée des engagements des uns et des autres.

Tous affirment l'intérêt social, sociétal et de santé publique du Sport, qui développe l'attractivité de chaque territoire sous sa forme fédérale, mais les opérateurs se sont diversifiés et l'outil numérique accroît la liberté des pratiquants qui impulsent dorénavant quasi unilatéralement les périmètres de l'offre et de la demande. Le sport fut ainsi l'un des premiers champs à connaître une forme d'ubérisation. Des pratiques similaires se développent tant en pratique libre (autonome) de façon régulière ou occasionnelle, qu'en structure fédérale (club), ou commerciale... C'est donc l'expérience individuelle, la demande, qui détermine le type de pratique et les aménagements / équipements nécessaires, même si les pouvoirs publics peuvent privilégier telle ou telle offre dans leurs interventions.

Or, le contexte socio-économique actuel impose tant à l'Etat, qu'aux collectivités territoriales, au mouvement sportif et au monde économique, d'optimiser leurs moyens et de coordonner leurs actions dans le même objectif de répondre à la demande, mais de manière réfléchie, concertée, avec une vision plus large de l'offre à développer, à l'échelle d'un bassin de vie, voire de la région pour les projets les plus ambitieux.

**#28 Dialoguer au sein d'un
Parlement Régional du Sport**

5.2.2. Proposer un guichet unique

En réunissant l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine du Sport, le Parlement Régional du Sport se définira à terme comme un véritable guichet unique d'accueil et d'analyse des projets sportifs du Grand Est, quel qu'en soit l'initiateur. Tout en maintenant la compétence partagée, le PRS s'obligera à une indispensable coordination.

De par sa vision transverse de l'offre, de la demande, des initiatives, des potentialités, mais aussi des ressources mobilisables, le Parlement Régional du Sport pourra :

- apporter une expertise sur la pertinence d'un projet,
- mettre en relation l'ensemble des parties prenantes pour la bonne mise en œuvre d'une opération.

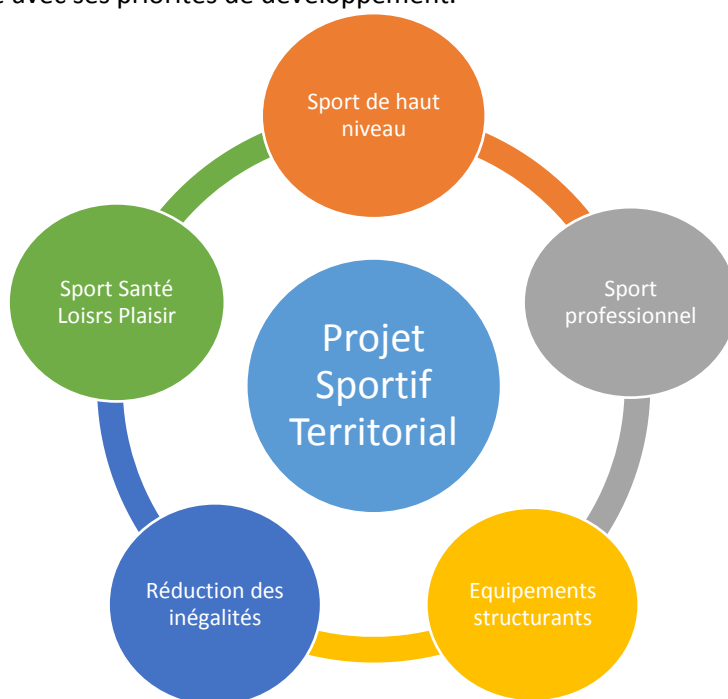
**#29 Simplifier les procédures de
financement**

5.3 Définir un projet sportif territorial – PST intégrant 5 axes

Afin de coordonner les initiatives locales et régionales, mais aussi faire le lien avec les axes soutenus au niveau national, le Parlement Régional du Sport doit élaborer un projet sportif territorial (PST), qui associe tant la « Haute performance » que le « Développement des pratiques », en reprenant les 5 principaux items composant le Sport du 21^{ème} siècle, et développés dans ce SRDS.

Chacun de ces items fera l'objet d'une commission thématique du PRS. En accord avec l'ensemble des parties prenantes, une strate de collectivité pourra être identifiée comme pilote pour certains de ses items et associer des instances expertes pour alimenter les réflexions.

Ce PST servira de base aux instances nationales pour définir les possibilités de soutien financier, en bonne cohérence avec ses priorités de développement.



#30 Construire un Projet Sportif Territorial

5.3.1. Sport de haut niveau : identification de filières

Les CREPS, idéalement répartis sur le Grand Est, accueillent l'essentiel des pôles sportifs fédéraux. Ils doivent être au cœur de l'écosystème régional du haut niveau, comme évoqué dans le programme 4 du SRDS, avec l'accompagnement de l'ensemble des sportifs, dans le cadre de partenariats territoriaux. Mais le Sport de haut niveau devra aussi être abordé au sein du PRS sous le volet des filières d'accès par discipline, afin d'avoir une vision globale des différents niveaux de pratique et de les coordonner, du club formateur local au club de haut niveau le plus proche, vers le centre de formation ou le pôle Espoirs et enfin les équipes professionnelles et pôles France.

La définition de ces filières pourra également servir de base à la spécialisation des interventions de chaque financeur et à la détermination des investissements nécessaires à chaque structure.

5.3.2. Sport professionnel : base de coopération avec le secteur privé

Le Parlement Régional du Sport est la structure idéale pour revisiter les partenariats entre collectivités, monde économique, et clubs professionnels, et imaginer une répartition territoriale des élites émergentes, en bonne cohérence avec les filières d'accession identifiées dans la thématique du haut niveau.

En complément, tous les projets d'investissements en lien avec des clubs professionnels feront l'objet d'études approfondies au sein de cette commission du PST, en s'appuyant sur les nouveaux montages opérationnels envisageables et rappelés dans l'article 2.3.1.

5.3.3. Equipements structurants : vers un maillage territorial

Dans un souci d'optimisation des dépenses publiques, tout projet d'investissement envisagé à l'échelon local devra s'appuyer sur l'expertise du PST pour vérifier sa pertinence au vu de l'offre actuelle, et surtout s'adapter à la demande, aux potentialités du territoire, envisager d'éventuelles mutualisations et réductions des coûts de fonctionnement.

Dans la même idée, tout équipement initialement destiné à une pratique restreinte, devra être pensé, en lien avec l'ensemble des partenaires, dans l'optique d'une utilisation optimale des créneaux horaires et une ouverture vers le bassin de vie pour renforcer l'attractivité du territoire. A titre d'exemple, toute salle de sport intégrée à un établissement scolaire pourrait être réorganisée afin de permettre une ouverture vers l'extérieur et une utilisation par les clubs ou autres associations locales en soirée et les week-ends.

5.3.4. Réduction des inégalités : les moyens de promouvoir le Sport pour Tous

S'appuyant sur le programme 3 « Sport et enjeux de société », cette thématique pourra associer différents experts pour approfondir les questions des passerelles entre sport fédéral et pratique autonome, mais aussi l'intégration par le Sport des personnes en situation de handicap ou précaire. De manière complémentaire, il pourra également y être abordé le programme 2 relatif à l'« Equilibre des territoires » et le renforcement structurel de l'offre sportive associative en termes d'encadrement et d'accès aux pratiques.

5.3.5. Sport Santé / Loisirs / Plaisir : un atout sociétal et territorial

Autre enjeu de société, cette thématique est également un très important enjeu économique et touristique pour le Grand Est qui peut y faire valoir toutes ses potentialités en termes de pratiques libres, autonomes et activités de pleine nature.

Les réseaux mobilisés autour du Plan régional de activités physiques et sportives à des fins de santé, et du label régional « Sports de Nature » sont les principales sources d'expertise dans ce domaine.

La déclinaison du plan régional APS permettra aussi une prise en compte ciblée des publics spécifiques. Ceci, le cas échéant, en considération de la dimension globale de l'individu, associant amélioration de l'état de santé ainsi qu'inclusion sociale et professionnelle. Les contrats locaux de santé (CLS) pourront constituer des outils particulièrement mobilisés pour atteindre cet objectif.

Une bonne coordination des différentes initiatives locales participera au développement d'une dynamique sportive au sein de la population, mais aussi à la définition de la véritable identité sportive du Grand Est.

Ce Projet Sportif Territorial fera l'objet d'évaluations régulières, s'appuyant sur des indicateurs prédéfinis par axe, afin d'envisager d'éventuelles revoyure validées par le « Parlement Régional du Sport. ».

5.4 Mobiliser des collèges de financeurs

En réponse à la complexité de l'organisation du sport dans les territoires, la nouvelle gouvernance initiée au sein du Parlement Régional du Sport sous forme de guichet unique doit impérativement établir un lien entre les orientations de la stratégie globale et la répartition des financements.

5.4.1. Envisager une spécialisation progressive des financements publics

Malgré le maintien de la compétence partagée, il a été mis en évidence, notamment au paragraphe 4.2.1. relatif à la hiérarchisation des aides en faveur des clubs, que les interventions des différents financeurs du Sport répondaient à des priorités individuelles et se spécialisaient ainsi de manière quasi spontanée, en tenant compte des particularités de chaque territoire.

Le bloc communal demeure le principal financeur du sport, facteur social de développement local et d'attractivité. Les Départements et les Régions interviennent en complément, à des fins d'aménagement du territoire ou de rayonnement, s'agissant des événements sportifs, du sport professionnel ou de haut niveau par exemple. Mais tout ceci reste cependant à clarifier, notamment pour les porteurs de projets.

A l'échelle du territoire régional, et dans un souci d'optimisation des dépenses publiques, les collectivités locales doivent se coordonner pour identifier, en bonne cohérence avec leurs compétences avérées, leurs axes prioritaires d'intervention en faveur du Sport. Ces distinctions, logiquement complémentaires et permettant des réponses plus lisibles aux bénéficiaires, n'empêchent cependant pas d'envisager des cofinancements sur des projets structurants, mais avec des orientations différentes.

A titre d'exemple, la construction d'un nouveau gymnase au sein d'une intercommunalité, qui répond à des normes fédérales dans une ou plusieurs disciplines, pourrait bénéficier d'un soutien :

- du Département s'il est utilisé pour les heures d'EPS d'un collège voisin,
- de la Région en tant qu'équipement sportif utilisé par les lycéens le cas échéant, voire un club évoluant à un niveau national,
- de l'Etat au titre des équipements structurants nationaux pour l'accueil de compétitions officielles s'il permet un accès externe,

sous réserve toutefois que ces derniers aient été associés à l'élaboration du projet en amont.

**#31 Optimiser les interventions
publiques**

5.4.2. Systématiser les tours de table financiers pour tout projet structurant

Comme l'illustre l'exemple ci-dessus pour les investissements, tout projet susceptible d'avoir un attrait tant territorial (au niveau du bassin de vie), que régional, doit faire l'objet d'un tour de table préliminaire, qui permet d'identifier les partenaires engagés et les interventions des uns et des autres dans le sens voulu précisément par la loi MAPTAM.

Ce positionnement conjoint, pèsera également plus fortement face à tout porteur de projet extérieur au Parlement Régional du Sport. A titre d'exemple, on peut évoquer la candidature commune de la Ville de Strasbourg, l'EuroMétropole et la Région pour l'accueil de la Fed Cup de tennis au Rhénus Sport en 2016, ou plus récemment la co-organisation de l'Euro Féminin de Hand 2018 entre la Ville de Nancy, la Métropole du Grand Nancy, le Département de Meurthe-et-Moselle et la Région.

#32 S'engager collectivement

5.4.3. Contractualiser sur deux olympiades minimum

Afin de fixer les engagements réciproques de chaque acteur partie prenante du Parlement Régional du Sport dans le cadre du Projet Sportif Territorial, un contrat de partenariat devra être élaboré et signé garantissant tant le respect de la liberté de décision de chaque partenaire dans le cadre de la compétence partagée, que la bonne répartition des financements, en bonne cohérence avec les priorités de chacun.

Chaque acteur pourra y prendre « à la carte » des engagements dans les domaines qu'il aura choisis, en lien avec les 5 axes identifiés du PST.

L'Etat, se baserait quant à lui sur le PST et ce partenariat pour participer au financement de certains domaines ou actions -hors du sport professionnel-, à travers un contrat de développement.

#33 Pérenniser les partenariats

NOUVELLE GOUVERNANCE REGIONALE DU SPORT...

Dans la continuité des échanges menés dans le cadre de ce SRDS, le Parlement Régional du Sport permettra de co-construire un Projet Sportif Territorial du Grand Est partagé, outil d'appui à l'optimisation des moyens dans le respect des spécificités de chaque partenaire du Sport.

... outil de transversalité pluri-partenarial par essence

CONCLUSION

En associant les services déconcentrés de l'Etat, les différentes strates de collectivités, le CESER, l'ensemble du mouvement sportif, ainsi que les acteurs socio-sportifs et économiques, la démarche de consultation du Schéma Régional de Développement du Sport Grand Est a permis de mettre en évidence :

- **les atouts** du territoire à valoriser, optimiser et développer, principalement au niveau ***des Sports de Nature***, de l'***e-sport*** et des filières d'accès à la ***performance*** ;
- **les évolutions** dans la « consommation sportive du 21^{ème} siècle » à prendre en compte pour répondre au mieux aux nouvelles demandes des pratiquants, en ***sport santé***, ***sport autonome***, ***tourisme sportif***, ***sport business/événementiel***, etc ;
- **les moyens** à mobiliser pour renforcer la dynamique du Sport dans sa transversalité, tant en termes de ***formation***, de redéfinition des ***compétences/emplois***, de ***mutualisation***, d'optimisation des ***équipements*** et des ***financements***, que de ***dialogue*** et d'échanges permanents.

Pour se donner les moyens de concrétiser les **33 préconisations** qu'il a identifiées, le SRDS Grand Est veut pérenniser le dialogue, la co-construction et la coordination en instaurant un **Parlement Régional du Sport** organisé en commissions thématiques et **collèges de financeurs**, autour d'une vision partagée du Sport dans le Grand Est, retranscrite dans un **Projet Sportif de Territoire**.

Remerciements

DDCSPP des Ardennes – DDCSPP de la Marne - DDCSPP de la Haute Marne – DDCSPP de l'Aube-DDCS de Meurthe-et-Moselle – DDCS de la Moselle -DDCSPP de la Meuse- DDCSPP des Vosges-DDCSPP du Haut-Rhin

*Ville d'Epinal – Métropole du Grand Nancy – Ville de Troyes – Eurométropole de Strasbourg – Ville de Mulhouse – Ville de Metz – Ville de Vandœuvre-les-Nancy – Ville de Saint-Dié-des-Vosges
Communauté de Communes de la région de Saverne – Saint Louis Agglomération
Association des Maires de France*

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle – Conseil Départemental de Meuse – Conseil Départemental de la Moselle – Conseil Départemental du Bas-Rhin – Conseil Départemental des Vosges

*CREPS de Nancy – CREPS de Reims – CREPS de Strasbourg
Comité Régional Sportif et Olympique du Grand Est*

*CDOS des Ardennes – CDOS de l'Aube – CDOS de la Marne - CDOS de Meurthe-et-Moselle – CDOS de Meuse – CDOS de Moselle – CDOS du Bas-Rhin – CDOS du Haut-Rhin – CDOS des Vosges
Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Grand Est*

*Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) du Grand Est
INSEE (siège de Strasbourg)*

*Université de Strasbourg – Université de Lorraine
MEDEF 51
Grand e-nov*

*Association Nationale Des Elus du Sport (ANDES)
Association Nationale des Directeurs et Intervenants d'Installations et des Services des Sports (ANDIISS)*

*FC Metz – SIG (Strasbourg -Illkirch-Graffenstaden)
Cabinet Sprint Conseil
Moselle Sport Académie
AGISPORT*

*Réseau Sport Santé Bien-Etre de Champagne-Ardenne
Réseau SAPHYR*

*Institut de Promotion de la Montagne
Office du Tourisme de Kayserberg*

*Profession Sport Loisirs
APMSA-FORM'AS
CCI Champagne-Ardenne
CNAM*

*Caisse des Dépôts
Maison Régionale des Sports de Tomblaine
Fédération Française des Clubs Omnisports*